



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

Master
« Conduite de Projets &
Développement des Territoires »

Spécialité « Conduite de Projets en Sport, Santé et Société »

Parcours « Management et Communication en Sport »

Mémoire de fin d'études présenté pour l'obtention du grade de master

Le sport universitaire sur l'échiquier du sport
européen.

présenté par

Valentin Dupouey

Proj&Ter

Maître de stage : Matjaz Pecovnik, Secrétaire Général, European University Sports Association, Ljubljana (Slovénie)

Guidant universitaire : Gil Denis, Responsable du Master Proj&Ter, UFR STAPS, Nancy

Juin 2011

Remerciements

Les premiers remerciements vont naturellement à Christophe et Arnaud à qui je dois beaucoup à la réussite de mon parcours ces dernières années et à qui j'espère pouvoir donner en retour dès que l'occasion se présentera.

Je remercie bien évidemment l'équipe pédagogique du Master pour le soutien apporté lors de ces deux dernières années. Un merci tout particulier à Françoise Laurent pour son dévouement au service de tous les étudiants du Master Proj&Ter.

Matjaz, Andrej et Daniela de l'Association Européenne du Sport Universitaire pour avoir donné de leur temps lors de mon arrivée à Ljubljana et avoir rendu mon séjour au sein de l'EUSA le plus agréable possible sont aussi grandement remerciés.

Sommaire

Remerciements.....	2
Table des figures et tableaux.....	5
Liste des Acronymes.....	6
Préambule	7
Introduction.....	10
1 Le sport universitaire en Europe : histoire et fonctionnement.....	12
1.1 Historique de la structuration du sport universitaire en Europe.....	12
1.1.1 Historique du sport universitaire européen	12
1.1.2 Quelques exemples nationaux : France, Royaume-Uni, Pologne.....	18
1.1.3 Place de l'EUSA dans le sport universitaire Mondial	21
1.2 Structure et organisation du sport universitaire en Europe	24
1.2.1 L'EUSA	24
1.2.2 Exemples nationaux – similitudes et différences.....	31
1.2.3 Les autres lieux du sport universitaire en Europe.....	34
1.3 Enjeux de développement du sport universitaire Européen	36
1.3.1 Une première phase du développement qui s'essouffle.....	36
1.3.2 Une existence qui n'est pas menacée : un mal pour un bien.	37
1.3.3 Communication et reconnaissance.....	39
2 Des réponses par l'Europe ?	43
2.1 L'Europe du sport avant l'arrêt Bosman.....	45
2.1.1 Une Europe qui régule une activité économique	45
2.1.2 Les implications pour l'Europe du sport.....	47
2.1.3 L'arrêt Bosman et ce qu'il a changé	48
2.2 L'Europe s'empare du fait sportif.....	51

2.2.1	La reconnaissance du sport comme fait social d'importance	51
2.2.2	Un effort de définition nécessaire	53
2.2.3	Après la définition, l'action	55
2.3	Vers une nouvelle forme de gouvernance du sport en Europe.....	60
2.3.1	Le sport comme compétence de l'Union Européenne	60
2.3.2	Les actions entreprises en conséquence	61
2.3.3	Un nouveau niveau de gouvernance à investir	65
3	Le sport universitaire : européen oui mais pas encore assez	71
3.1	Redéfinir le Sport Universitaire : un fait sportif global.	72
3.1.1	S'ouvrir à une vision plus large	72
3.1.2	Une plateforme idéale pour promouvoir les fonctions sociales du sport.....	73
3.1.3	Une représentativité européenne à faire valoir	76
3.2	Une stratégie, des projets	78
3.2.1	Visibilité de l'EUSA auprès de ses cibles.....	78
3.2.2	Les fonctions sociales via le sport universitaire	82
3.2.3	Une représentativité européenne à faire valoir	84
3.3	Quels moyens d'action pour envisager la mise en œuvre des projets ?	88
3.3.1	Se saisir de l'opportunité de l'Union Européenne	88
3.3.2	Les partenariats comme une nécessité	90
3.3.3	Sans oublier les financements privés	92
	Conclusion	94

Table des figures et tableaux

Figures

Figure 1- Carte des adhésions à l'EUSA

Figure 2 - Participation aux Championnats d'Europe Universitaire 2001-2010

Tableaux

Tableau 1 - Résumé de l'historique des activités de l'EUSA

Tableau 2 - Organisation et liens des principales compétitions sportives universitaires

Tableau 3 - Activité des pays européens dans le sport universitaire mondial.

Liste des Acronymes

AUSF : Asian University Sports Federation (Fédération d'Asie du Sport Universitaire)

AZS : Akademicki Związek Sportowy (Association Polonaise du Sport Universitaire)

BUCS : British Universities and Colleges Sport (Fédération Britannique du Sport Universitaire)

CEU : Championnat(s) d'Europe Universitaire

CIO : Comité International Olympique

CJE : Cour de Justice Européenne

CMU : Championnat(s) du Monde Universitaire

CRSU : Comité Régional du Sport Universitaire

CUSI : Centro Universitario Sportivo Italiano (Association Italienne du Sport Universitaire)

ENGSO : European Non-Governmental Sports Organisation (Organisation Européenne Non-Gouvernementale des Sports)

EUSA : European University Sport Association (Association Européenne du Sport Universitaire)

FIFA : Fédération Internationale de Football Association

FFSU : Fédération Française du Sport Universitaire

FISU : Fédération Internationale du Sport Universitaire

FNSU : Fédération Nationale du Sport Universitaire

NUSA : National University Sports Associations (Associations Nationales du Sport Universitaire)

ONG : Organisation Non-Gouvernementale

UCI : Union Cycliste Internationale

UE : Union Européenne

UEFA : Union des Associations Européennes de Football

Préambule

« J'suis Français, Espagnol, Anglais, Danois. J'suis pas un mais plusieurs.
J'suis comme l'Europe. J'suis tout ça. J'suis un vrai bordel. »

L'Auberge Espagnol, film de Cédric Klapisch

L'approche proposée lors de la formation du Master Proj&Ter comprend le territoire avant tout comme un territoire local où les projets qui s'activent peuvent être immédiatement et fortement visibles par les citoyens. Le territoire Européen impose, de par sa taille, son organisation, sa diversité, des contraintes inconnues aux autres échelles géographiques lorsqu'il s'agit de mettre en place des projets et plus encore lorsqu'il s'agit de développer une identité ou une citoyenneté Européenne. Mais renoncer devant le vaste territoire Européen quand la possibilité d'agir se présente à nous serait synonyme d'abdication en tant que citoyen agissant pour se transformer en témoin passif voire subissant une structure qui nous dépasse.

C'est évidemment ici une posture que je défends et qu'il faut voir écrite en tête de chaque page de ce mémoire. Si au fil des pages, bien que ce ne soit pas l'objet principal du mémoire, les effets supposés du sport sur une société sont parfois analysés, la possibilité de construire une citoyenneté européenne grâce au sport est quant à elle, un axiome sur lequel je me base pour les réflexions et les propositions contenues dans ce document.

Il est également acquis pour moi que le développement d'un sentiment européen partagé et d'une citoyenneté européenne est un but positif en soi, ce qui permet d'affirmer l'axiome précédent.

L'Europe et le sport universitaire, le choix d'un engagement.

Le choix de cette thématique de la place du sport universitaire dans le paysage sportif Européen mérite quelques éclaircissements en guise d'introduction.

Il est le résultat à la fois d'un engagement personnel, de mon parcours étudiant et professionnel de ces dernières années mais également de rencontres heureuses faites aux moments opportuns.

Le sport universitaire d'abord, qui est au cœur de ma vie étudiante et professionnelle depuis six ans. En tant qu'étudiant dans trois universités différentes, le sport universitaire a été le

moteur principal de mon intégration dans chacune de ces universités. Notamment en Angleterre à l'Université du Gloucestershire où j'ai pu grâce à ma participation dans les équipes universitaires de badminton, volley-ball et squash, m'intégrer pleinement à la vie sociale et sportive universitaire, nouer des liens forts et m'épanouir lors de ce séjour dans un environnement nouveau.

Le sport universitaire est aussi le ciment des prémices de ma vie professionnelle puisque mon premier emploi, au sein du Comité Régional du Sport Universitaire (CRSU) de l'Académie de Nancy-Metz, en tant que chargé de mission pour l'organisation du championnat d'Europe universitaire de badminton m'a permis de découvrir ce monde de l'autre côté du miroir.

C'est également grâce à cet emploi que j'ai pu obtenir mon stage de Master 2 au sein de la Fédération Européenne du Sport Universitaire (EUSA) qui me permet de continuer mon travail au service du développement du sport universitaire à l'échelle européenne.

Mais hors du sport, c'est le territoire Européen que j'explore depuis que j'ai commencé mes études (et bien avant, mais moins consciemment) et l'engagement que j'ai envers ce territoire provient en partie d'une anecdote qui s'est déroulée pendant un cours lors mon année passée en Angleterre :

Un professeur demande, dans un contexte que j'ai depuis oublié, qui ; parmi les étudiants présents ; se sent avant tout Européen. Sur la cinquantaine d'étudiants présents dans la salle, seuls les cinq étudiants Erasmus ont levé la main.

Et même si la position des Anglais par rapport à l'Europe est un peu particulière, j'ai réalisé à ce moment-là que ce que je croyais acquis pour une majorité d'étudiants, à savoir la citoyenneté européenne, ne l'était que pour moi et probablement pour une minorité d'étudiants globe-trotters.

Rendre l'Europe objective aux yeux des étudiants participants a été un effet marquant et gratifiant de l'organisation du championnat d'Europe universitaire de Badminton à la fois dans la possibilité qui leur était offerte de rencontrer des alter-égos sportifs étudiants venant des quatre coins de l'Europe mais aussi dans le fait de se retrouver rassemblés dans un lieu commun pour un évènement commun ayant comme prétexte le sport, l'université et l'Europe.

Cette expérience éminemment positive, aussi symbolique fut elle pour l'avancée de mes idéaux, m'a offert la possibilité de continuer de faire avancer le sport universitaire et l'Europe

puisqu'en suite à la réussite du championnat le stage à l'EUSA m'a été facilement accordé. C'est donc encore une fois dans un environnement européen que j'évolue et c'est depuis l'intérieur que je vais tenter d'analyser la place du sport universitaire sur l'échiquier du sport Européen.

Mais ce n'est pas un choix personnel uniquement basé sur des expériences positives et un engagement pour le développement d'une pratique au sein d'un territoire et d'un territoire grâce à cette pratique. C'est également un choix au centre de l'actualité européenne.

Un choix d'actualité

Le sport est devenu une compétence de l'Union Européenne très récemment, depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne en décembre 2009. Selon l'article 165 du traité de Lisbonne, l'Union Européenne se doit maintenant de « contribue[r] à la promotion des enjeux européens du sport, tout en tenant compte de ses spécificités, de ses structures fondées sur le volontariat ainsi que de sa fonction sociale et éducative. ». Même si elle semble vaste cette compétence reste limitée puisqu'elle s'appuie sur une application stricte du principe de subsidiarité et une forte reconnaissance de l'indépendance du mouvement sportif.

Mais il est ici clairement reconnu qu'un sport « social » existe en Europe et l'actualité la plus récente montre que cette dimension est bien celle que l'Europe veut développer.

En 2011, deux événements sont déjà venus appuyer cette évolution et rendent cette problématique plus qu'actuelle.

D'une part la communication adoptée en janvier 2011 par la Commission Européenne (Commission Européenne 2011a) qui est le premier document de politique sportive de la Commission Européenne depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne. Et d'autre part, le forum du sport qui s'est tenu à Budapest en février 2011.

La communication et le forum étaient tous deux centrés sur la problématique du « développe[ment d'une] dimension européenne du sport ».

Il me paraissait important d'annoncer avant d'entrer dans le mémoire en lui-même qu'il est le produit à la fois de valeurs, d'un engagement personnel et d'actualité mais que les analyses qu'il présente se veulent évidemment aussi objectives que possible.

Introduction

L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait ».

Robert Schuman, déclaration du 9 mai 1950.

Les organisations non-gouvernementales sportives européennes font l'objet de peu d'attention et dans un contexte où une « dimension européenne du sport » commence à se dessiner au niveau politique il semble intéressant d'envisager leur développement.

Pour ce mémoire c'est le développement d'une pratique, le sport universitaire, à travers l'organisation chargée de son organisation et de sa structuration à l'échelle Européenne, l'Association Européenne du Sport Universitaire (EUSA) qui est envisagé.

L'EUSA, qui depuis sa création s'est développée autour des projets successifs, entre dans sa deuxième décennie d'existence et fait face à des problèmes jusqu'alors inédits : stagnation du nombre de participants lors des événements, manque de reconnaissance à tous les niveaux, essoufflement d'une première phase de son développement.

La question qui se pose dès lors dans ce mémoire est celle de la stratégie que doit adopter l'Association Européenne du Sport Universitaire pour se développer, mener à bien ses missions qui dépassent largement le cadre sportif compétitif puisqu'elles visent entre autres un développement des échanges et actions de coopérations entre ses membres et donc plus largement une promotion de la citoyenneté européenne à travers le sport universitaire.

Pour répondre à cette question de la stratégie à adopter, ce mémoire portera d'abord un regard interne sur le sport universitaire et tentera, en analysant son histoire, sa structuration et son fonctionnement, de définir les enjeux qui lui sont propre – en ce qu'il est mais aussi par rapport à sa dimension européenne.

La seconde partie analysera le contexte dans lequel évolue cette organisation. Ce contexte politique ayant évolué rapidement ces deux dernières décennies, il conviendra d'explicitier son évolution et de comprendre l'état actuel de la vision du sport proposée par l'Union Européenne puisque c'est cette vision qui doit pouvoir servir de socle au futur développement de l'EUSA.

Enfin, la dernière partie mettra en perspective les enjeux liés au sport universitaire européen avec la vision européenne du sport proposée dans la seconde partie pour proposer une stratégie et une vision pour l'EUSA qui cherche à pérenniser son développement à long terme.

Cette proposition de stratégie sera évidemment accompagnée d'exemples concrets de projets possibles puisque l'organisation étudiée s'est développée à travers un fonctionnement par projets qu'il serait peu pertinent d'abandonner.

1 Le sport universitaire en Europe : histoire et fonctionnement

1.1 Historique de la structuration du sport universitaire en Europe.

Envisager le future d'une organisation comme l'EUSA nous demande évidemment de regarder dans le rétroviseur pour comprendre les mécanismes qui ont prévalu lors de sa création et de son évolution. Cette section retrace donc l'histoire de l'EUSA mais s'intéresse également aux exemples plus anciens de structurations nationales dans trois pays européens. La place du sport universitaire européen dans le système mondial du sport universitaire est également considérée.

1.1.1 Historique du sport universitaire européen

Création de l'EUSA

C'est seulement en 1981 que l'on peut retrouver émise pour la première fois l'idée d'un sport universitaire européen lorsque l'Association Italienne du Sport Universitaire (CUSI) organise une réunion avec pour but la création d'une Commission Universitaire pour le Sport et la Culture dans l'Union Européenne (Pečovnik 2010).

L'idée alors abandonnée (par peur de concurrencer les activités de la FISU et à cause d'un manque de volonté de nombreux pays) ne se retrouve qu'en 1999 lors de l'Universiade de Palma de Majorque et prend forme à Vienne la même année où vingt-cinq pays européens signeront l'acte de naissance de l'EUSA.

Le premier plan d'activité de l'EUSA comportait avant tout des références à une amélioration des échanges et de l'information entre les Associations Nationales de Sport Universitaire. Les propositions d'organisation d'un système de compétition à l'échelle européenne restait très vague (cf. annexe 1).

Figure 1. Carte des adhésions à l'EUSA



Il est intéressant de noter qu'une des premières problématiques soulevée lors de la création de l'EUSA a été celle de son intégration dans un système mondial déjà fortement structuré. Ainsi « ne pas entrer en compétition avec la Fédération Internationale du Sport Universitaire (FISU) » et « ne pas donner l'impression de vouloir exclure les activités sportives non-européennes » ont été des notions cadres pour la définition des premières activités de l'EUSA (cf. annexe 2, p1).

1999-2001

Les deux premières années d'existence de l'EUSA ont évidemment été des années de travail de création de réseau pour les fédérations membres. Vu l'absence de structuration du sport universitaire européen, l'objectif a été de réunir un maximum de fédérations autour de cette nouvelle entité.

Les vingt-cinq pays fondateurs (voir figure 1) sont rejoints en 2000 et 2001 par neuf nouveaux membres (ainsi que par l'Espagne en 2002, qui ne possède pas de fédération du sport universitaire). Tous les membres de l'Europe des 27, alors en voie de construction, sont membres de l'EUSA, à l'exception du Luxembourg, ce qui permet de faire valoir une crédibilité en tant qu'association européenne.

Les pays membres sont représentés sur la base d'une organisation reconnue par pays, principe classique des fédérations internationales, qui permet d'assurer une certaine visibilité et une communication claire.

L'assemblée générale de l'année 2000 permet d'initier le programme sportif, base des actions de l'EUSA en attribuant l'organisation de deux championnats d'Europe universitaires : basketball et volleyball.

2002-2005

L'Europe étant pleinement représentée et les statuts et missions de l'organisation étant définis, la période suivante a consisté d'une part à mettre en place progressivement le programme sportif, à achever d'établir un réseau interne et à se doter de structures fonctionnelles pour développer le travail de l'association.

L'élargissement du réseau et donc de la représentativité de l'association correspond notamment à l'intégration en 2004 de deux pays majeurs extra-européens : la Russie et la Turquie. Leur importance est due d'une part à leur taille mais également à leur dynamisme sur la scène du sport universitaire mondial. L'entretien et le développement de ce réseau passe en 2002 par la mise en place d'évènements annexes à l'Assemblée Générale qui permettent de faire se rencontrer les acteurs du sport universitaire (étudiants, professeurs, associatifs, élus) autour de thèmes clés de cette pratique (en 2002, les thèmes furent « Tendances dans la sport universitaire moderne en Europe » et « Bénévolat dans le sport »).

L'organisation des championnats et une participation réellement européenne n'a été possible qu'après la première phase de création d'un vrai réseau européen du sport universitaire. Le programme sportif est donc progressivement mis en place avec l'établissement des championnats d'Europe Universitaire dans les différents sports (cf. tableau 1).

Avec l'augmentation de l'activité, l'EUSA se dote pour optimiser son fonctionnement de structures de travail concrètes : un premier poste salarié est créé en 2003, puis en 2004 un

poste de Secrétaire Général est défini, et des bureaux seront investis à Ljubljana. Ce premier pas vers la professionnalisation de l'association répond aux attentes exprimées par les membres en 2003 vers une association « durable », qui travaille dans la « continuité » (cf. annexe 4)

A l'intersection de ces actions, en 2003, l'intégration des étudiants au fonctionnement de l'EUSA est actée et la Commission Technique Etudiante est créée. Leur principale action sera de mettre un lance un programme de volontariat à l'échelle Européenne (mis en place depuis 2005) pour soutenir le travail des organisateurs des différents championnats d'Europe. Cette commission étudiante répond bien sûr à un besoin de développer le réseau de l'EUSA auprès des étudiants mais également de doter l'association d'autres structures fonctionnelles pour assurer son développement en proposant de nouvelles activités en ligne avec les missions et statuts.

2005-2010

Les objectifs précédents ne sont pas abandonnés durant cette période. De nouveaux pays rejoignent l'EUSA qui compte 43 membres en 2008 et le programme sportif s'étoffe puisqu'en 2011 ce sont seize championnats d'Europe universitaires qui sont proposés aux étudiants.

Les structures se développent également puisque l'association emploie désormais cinq personnes et dispose de ses propres bureaux.

Un fonctionnement maintenant stable, en termes de structure et d'évènements proposés, permet d'envisager de nouvelles orientations qui sont formulées par le président de l'association (Pecovnik, 2010) : intégrer l'importance du rôle de l'Europe, établir des relations fortes avec les organisations politiques et académiques européennes, et établir des relations plus fortes avec les NUSA et leurs universités.

Ces orientations seront poursuivies avant tout par la présence de l'EUSA lors d'évènements regroupant les acteurs clés permettant leur réalisation. A titre d'exemples, en 2006 l'EUSA aura été présente lors du Forum de la Fédération Internationale du Sport Universitaire (FISU) et lors de la Conférence des Recteurs des Universités du Danube.

C'est également par un début de travail en partenariat avec des organisations sportives que l'EUSA vise la réalisation de ces orientations. Ainsi en 2007, l'EUSA intègre la Fédération Internationale du Sport Universitaire (FISU) en tant que membre du comité exécutif.

On peut noter ici que si un du travail de réseau est effectivement réalisé, l'objectif de poursuivi à travers ces orientations qui est de « faire émerger [l'EUSA] comme une entité politique et sociale forte, comme un leader sûr dans le domaine du sport universitaire » (Gualtieri 2006, p104) ne fait pas l'objet de projets spécifiques mis en place pendant cette période.

2010 – présent

Les dernières orientations prises par l'EUSA sont dans la continuité des précédentes. S'affirmer sur la scène européenne reste une priorité et cette fois un projet est lancé dans ce sens puisque les premiers Jeux Européens des Universités vont être organisés en 2012 avec pour but notamment de donner une résonance plus forte au travail de l'association.

Pour s'affirmer également comme acteur majeur, l'EUSA prend l'initiative de projets de coopération avec les organisations continentales équivalentes, notamment avec la Fédération d'Asie du Sport Universitaire.

Enfin l'EUSA tente de gagner en reconnaissance en agissant davantage pour ses associations membres et leurs universités. Des projets à l'état d'idée pour l'aide au développement du sport universitaire dans des régions défavorisées sont à l'étude.

S'il faut conclure ce bref historique, il est important de noter que les premières orientations de l'EUSA furent rapidement menées à bien puisque l'intégration des pays de l'Europe géographique du sport est presque complète et que le programme sportif est largement développé.

En revanche nous pouvons nous interroger sur la réalisation des objectifs plus récents, ainsi l'EUSA reste une organisation méconnue et confidentielle dont la place est certaine au sein du monde sportif universitaire mais qui peine à être reconnue par les instances du sport fédéral et sur la scène politique.

Tableau 1 - Résumé de l'historique des activités de l'EUSA

Année	Nouveau(x) Championnat(s)	Nouveaux Evènement(s) non- sportifs	Orientations
1999		Assemblée Générale	Information, Echange, Création de réseau « interne »
2000			
2001	Basketball, Volleyball		Mise en place des actions, Elargir le réseau « interne », Se doter de structures de travail
2002		Séminaire, Symposium	
2003	Karaté, Football	Premier poste salarié	
2004	Tennis, Futsal, Beach Volleyball, Badminton	Premier "Secrétaire Général"	
2005	Aviron	Programme de bénévoles étudiants	
2006	Handball		
2007	Rugby 7s, Tennis de table		S'ouvrir à l'Europe, Créer du lien avec l'Europe Politique, Renforcer les liens avec les NUSA.
2008		Convention des organisateur	
2009	Taekwondo, Bridge, Golf		
2010	Judo		
2011			Futur proche : Agir plus envers les NUSA, S'affirmer comme association continentale
2012	Jeux Européens Universitaires		

1.1.2 Quelques exemples nationaux : France, Royaume-Uni, Pologne.

Le choix de ces trois pays pour exemplifier les similitudes et les différences présentes dans le sport universitaire européen n'est pas un hasard. Ce sont d'abord trois pays très actifs sur la scène européenne et mondiale du sport universitaire (voir tableau 3) et ils présentent des systèmes d'organisation du sport universitaire caractéristiques des pratiques européennes. Les histoires respectives de leurs fédérations du sport universitaires sont également très différentes.

En France

En France il faut voir les prémices du sport universitaire « de plaisir », par opposition à la conception militaire du sport de la fin du 19^{ème} siècle, dans les Clubs Universitaires. Ces clubs se retrouvent rapidement « éloignés de l'Université » (Garrigues 2004, p34) de par leur orientation trop élitiste.

C'est en 1931 que le premier organisme est créé : l'Office du Sport Universitaire avec une volonté de « réunir les différentes pratiques sportives [...] alors divisées ». (Garrigues 2004, p34). Transformé en Office du Sport Scolaire et Universitaire en 1938 puis en Association du Sport Scolaire et Universitaire en 1962

Un changement majeur intervient quand sont créés les Services (Inter)-Universitaires des Activités Physiques et Sportives (SIUAPS et SUAPS) en 1968.

Cette création, suivie en 1977 par la séparation du sport universitaire et scolaire, organisés dorénavant par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et la Fédération Nationale du Sport Universitaire (FNSU) marquera l'organisation du sport universitaire en France de son empreinte.

Puisque encore aujourd'hui cette séparation existe entre l'éducation physique et sportive dispensée dans les Universités par les SIUAPS/SIUAP et le sport compétitif proposé par les associations sportives affiliées à la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU).

Le sport universitaire français a relativement peu évolué dans ses structures depuis cette date. Il est tout de même important de noter deux dates clés. En 1986 la FNSU modifie ses statuts

pour donner une participation aux étudiants dans la gestion de la fédération et en 2000 la FNSU se transforme en FFSU.

Il faut retenir de ce bref historique que la FFSU possède une histoire propre relativement récente et que le sport universitaire français repose sur une distinction très nette entre le sport compétitif et la formation générale en éducation physique et sportive dispensée par les SIUAPS/SUAPS.

La FFSU est membre de l'EUSA depuis sa fondation en 1999.

Au Royaume-Uni

Si la France a vu évoluer un petit nombre d'associations différentes en charge du sport universitaire, il en va autrement au Royaume-Uni où une multitude d'associations ont progressivement fusionné pour former la British Universities and Colleges Sport en 2008.

L'organisation du sport compétitif universitaire et particulièrement des compétitions interuniversitaires est plus ancien de l'autre côté de la Manche. Cela tient évidemment à l'histoire générale du sport moderne qui a commencé son évolution en Angleterre, et le sport tel que nous le pratiquons était déjà bien développé dans les universités britanniques au début du 20^{ème} siècle.

Si l'on exclut les célèbres compétitions opposant Oxford et Cambridge, qui remontent à 1829, date de la première 'Boat Race' nous pouvons retracer l'établissement d'une organisation chargée du sport universitaire à 1919 avec la création de l'Inter-Varsity Board of England and Wales. Derrière le concept de « inter-varsity », c'est plus la rencontre compétitive entre universités que la sanction par des titres de champions nationaux qui prédomine.

C'est ensuite une organisation équivalente pour les femmes qui est créée en 1923 (Women's Inter-Varisty Board).

Ces deux organisations se regroupent sous l'Universities Atheltic Union en 1930. En 1953, une organisation parallèle est créée pour représenter les étudiants britanniques sur la scène internationale : The Inter-Varsity Athletic Board.

Le développement historique du sport universitaire au Royaume-Uni qui va se développer autour de deux piliers : d'une part l'intégration des différentes régions : Angleterre et Pays de Galles (1919) puis Irlande du Nord et Ecosse (1962) et d'autre part, la focalisation sur les

différents établissements d'éducation supérieur et leurs représentants (colleges, universités, polytechnics évolueront dans des compétitions différentes).

La disparition de ces distinctions en 1994 permettra l'établissement d'une seule association pour les étudiants et une pour les personnels des universités qui fusionneront en 2008 pour devenir l'actuelle BUCS.

Il faut retenir ici une histoire propre beaucoup plus longue mais également un foisonnement d'associations différentes réunies récemment. Il faut également rappeler qu'à l'image de la rivalité entre Oxford et Cambridge, les attachements aux universités sont forts et ont servi le développement d'un système compétitif fort.

Il n'existe pas comme en France de système séparé entre le sport compétitif et l'éducation physique et sportive.

Le Royaume-Uni est membre de l'EUSA depuis sa fondation en 1999.

En Pologne

La structuration du sport universitaire en Pologne est une des plus anciennes en Europe. L'Association Polonaise du Sport Universitaire (AZS) a été créée dans sa forme actuelle en 1909.

Dès 1924, la Pologne s'investit dans l'organisation d'événements d'envergure planétaire et reçoit les premiers « Championnats du Monde étudiants » bien avant la création de la Fédération Internationale du Sport Universitaire (FISU) en 1949.

Cette histoire très stable et très ancienne du sport universitaire en Pologne explique son dynamisme à l'échelle européenne et mondiale (voir tableau 3).

Sa longue histoire en fait également l'organisation étudiante Polonaise la plus développée, tous secteurs confondus.

La Pologne est également membre fondateur de l'EUSA et est donc membre de l'association depuis 1999.

Tableau 2 - Organisation et liens des principales compétitions universitaires

Organisation	Principaux Evènements	Spécificités
Fédération Internationale du Sport Universitaire (FISU)	Championnats du Monde Universitaires (CMU) / Universiades d'été et d'hiver	<ul style="list-style-type: none">- Sélection par fédérations nationales- Compétitions entre pays
Fédération Européenne du Sport Universitaire (EUSA)	Championnats d'Europe Universitaires (CEU)	<ul style="list-style-type: none">- Qualification par championnats nationaux- Compétitions entre universités
Fédérations Nationales du Sport Universitaire (NUSA)	Championnats Nationaux Universitaires (CNU)	<ul style="list-style-type: none">- Pluralité de systèmes de compétitions

1.1.3 Place de l'EUSA dans le sport universitaire Mondial

Il est inutile de retracer ici toute l'histoire du sport universitaire mondial, mais il est important de noter que sa structuration a réellement commencé peu après la seconde guerre mondiale lorsque la Fédération Internationale du Sport Universitaire (FISU) a été créée en 1949.

Pendant un demi-siècle le sport universitaire a donc été progressivement mondialisé sans être européenisé. Il faut peut-être chercher l'explication dans le fait que les NUSA européennes ont été pendant cette période, et encore maintenant les plus actives sur la scène internationale et n'ont pas ressenti le besoin d'un échelon intermédiaire.

Quand l'EUSA a été créé le système compétitif choisi a été celui d'une ouverture sur les universités au dépend d'une coopération plus étroite avec le sport universitaire mondial.

En effet les compétitions universitaires européennes sont des compétitions entre universités et non entre pays. Les qualifications se font en fonction de résultats obtenus lors des championnats nationaux et non par sélection par une entité (entraîneurs, sélectionneurs nationaux, etc.) émanant des fédérations. (Tableau 2)

Les championnats du monde universitaires et les Universiades sont en revanche des compétitions entre délégations nationales. Les participants ne sont plus qualifiés, mais sélectionnés (même si la procédure de sélection peut contenir une étape de qualification)

comme dans le système fédéral classique français. En France cette sélection est ordinairement l'objet d'un partenariat entre la FFSU et la fédération sportive concernée.

Les compétitions universitaires européennes ne sont donc pas de fait qualificatives pour les Championnats du Monde Universitaires.

Les conséquences de ce système sur la place de l'EUSA dans le sport universitaire mondial sont doubles.

D'abord une très grande indépendance vis-à-vis de la FISU dans les pratiques, projets et orientations : puisque les deux systèmes de compétitions sont bien distincts, la FISU n'intervient pas à l'échelle continentale.

Mais également une reconnaissance moindre puisque justement la FISU porte un intérêt limité aux compétitions continentales. La prise en compte par la FISU des organisations sportives universitaires continentales ne date que de 2007. Cette reconnaissance a été notamment concrétisée par un soutien financier qu'il convient de noter en ce qu'il pourrait venir amoindrir l'indépendance jusque-là totale de l'EUSA vis-à-vis de la FISU. Les statuts de la FISU reconnaissent donc le potentiel statut de « membre associé » aux organisations continentales et intègrent des membres de ces organisations au sein du comité exécutif (FISU, 2009)

Spécificité du sport universitaire européen sur la scène mondiale

Il est important de noter, pour comprendre pourquoi le sport universitaire européen s'est structuré très tardivement, le dynamisme des pays européens et donc des fédérations nationales du sport universitaire des pays concernés sur la scène sportive universitaire internationale.

La FISU tient des statistiques précises depuis 1964 sur les participations aux championnats du monde universitaires qu'elle est chargée d'organiser. Selon ses statistiques (FISU, 2009), neuf des dix pays ayant le plus participé aux championnats du monde universitaires depuis 1964 sont des pays membres de l'EUSA.

202 des 256 championnats du monde universitaires organisés depuis 1964 ont été organisés sur le territoire européen et en 2008, 68% des 4773 participants aux championnats du monde universitaires étaient membres d'une fédération sportive universitaire européenne.

Tableau 3 - Activité des pays européens dans le sport universitaire mondial (Données : FISU, 2009)

Pays	Nombre de CMU organisés (sur 256)	Rang	Nombre de participations aux CMU (sur 256)	Rang
France	20	1	191	1
Espagne	18	2	97	17
Pologne	17	3	158	6
Italie	13	4	159	5
Russie	11	5	154	8
Royaume-Uni	8	10	158	6

1.2 Structure et organisation du sport universitaire en Europe

Si l'aperçu historique de la structuration du sport universitaire Européen nous informe en partie sur les enjeux qui lui sont liés, la prise en compte de l'organisation concrète et des projets développés est une autre entrée qui devrait permettre d'explicitier ces enjeux plus clairement et d'en faire émerger certains autres. Pour ce faire nous nous intéresserons à l'EUSA dans ce qu'elle est concrètement en 2011: ses structures, ses missions, ses actions. Puis nous effectuerons un retour sur les similitudes et spécificités nationales des trois pays déjà cités pour finir en exposant les autres lieux participants du sport universitaire à l'échelle européenne.

1.2.1 L'EUSA

Missions

Ce sont bien sûr les statuts de l'EUSA (cf. annexe 5) qui nous informent le mieux et le plus directement sur les missions que l'association se propose de poursuivre.

L'EUSA poursuit donc quatre principaux « objectifs »¹ :

a. « Maintenir et développer une communication régulière entre les fédérations nationales. »

Cet objectif procède bien sûr du travail très récent de coordination et de structuration d'un sport universitaire Européen. Les actions communes passent avant tout par des canaux et moyens de communication communs que l'association se doit de développer.

b. « Coordonner les compétitions, conférences, évènements sportifs de masse et autres évènements à la fois au niveau des universités et des pays membres. »

Cet objectif représente le cœur de l'action concrète de l'EUSA puisque c'est avant tout via ces évènements que le phénomène du sport universitaire européen peut communiquer, être vu et se développer. Il est important de noter le double niveau d'action de l'EUSA qui agit, d'une part pour les universités, qui sont directement représentées lors des championnats d'Europe universitaires et d'autre part au niveau national, puisque les associations membres sont représentées lors d'autres évènements.

¹La langue officielle de l'EUSA étant l'anglais, les citations sont des traductions personnelles.

c. « Représenter le sport universitaire en général et les fédérations membres en particulier auprès des organisations européennes. »

Si le premier objectif relève d'une construction et d'une structuration interne, celui-ci est sa réciproque externe. Le sport universitaire Européen, grâce à l'EUSA dispose d'un moyen pour parler d'une seule voix et ainsi peut espérer acquérir une place sur la scène sportive européenne.

d. « Disséminer à travers l'Europe les idéaux du sport universitaire en proche collaboration avec la Fédération Internationale du Sport Universitaire (FISU) et les autres organisations européennes »

Les objectifs précédents peuvent être représentés relativement facilement par des exemples d'actions concrètes et pourraient être qualifiés de logiques dans l'optique de la structuration d'un phénomène sportif à l'échelle Européenne.

Ce dernier objectif se trouve d'abord sur le plan des valeurs puisqu'il s'agit de « disséminer les idéaux », ce qui donne à l'EUSA une marge d'action très vaste puisque aucune indication n'est donnée ici sur les moyens de cette dissémination ni sur les idéaux mêmes du sport universitaire.

La mention de la FISU dans cet objectif est issu de deux réflexions, d'une part le fait que la FISU est un acteur majeur du sport universitaire, du sport en général et que ses membres européens sont très actifs et d'autre part que l'EUSA n'a évidemment pas pour but de concurrencer les actions de la FISU et que dès lors il était nécessaire de le mentionner comme partenaire.

Chacun des quatre objectifs peut être ramené à un verbe pour comprendre la logique qui préside à l'ensemble des actions de l'EUSA : rassembler (objectif a), agir (objectif b), représenter (objectif c) et promouvoir des valeurs (objectif d).

Actions

Les actions développées par l'EUSA répondent toutes à deux principes : elles entrent bien sûr dans le cadre des objectifs cités plus haut mais elles dépendent aussi des orientations spécifiques fixées par les assemblées générales.

Pour comprendre les moyens d'action actuels de l'EUSA, nous pouvons regrouper les actions qu'elle met en place en fonction de leur positionnement par rapport aux objectifs cités ci-dessus.

Objectif a. Rassembler

Regroupements et rencontres

- Assemblée Générale : par la représentation de tous les pays membres, c'est évidemment le lieu d'échange et de rassemblement privilégié. C'est le principal mode de décision du fonctionnement de l'association ;
- Symposiums : Organisés tous les deux ans, ils sont le lieu de rencontres à la fois des fédérations membres, d'acteurs extérieurs, d'étudiants et autres professionnels du monde universitaire. Ils permettent d'échanger sur des thèmes relatifs au sport universitaire ;
- Convention des organisateurs : Organisée annuellement, elle regroupe les organisateurs des championnats d'Europe universitaires de l'année suivante, les délégués techniques sportifs, et les membres des différentes commissions de l'EUSA.

Communication entre les membres

- Site internet : de par son statut d'organisation européenne, l'EUSA fait évidemment face à des difficultés pour regrouper physiquement ses membres, dès lors, le site internet permet une communication (de l'EUSA vers les membres, mais aussi entre les membres) rapide et aisée.
- Newsletter et Magazine annuel : la publication d'une newsletter mensuelle et l'édition d'un magazine annuel sont une des réponses au besoin d'une information régulière.

Objectif b Agir

- Championnats d'Europe Universitaires (CEU) / Jeux Européens Universitaires / Edition des règles d'organisation et de participation aux CEU: le programme sportif de l'EUSA est bien sûr le cœur de son activité puisque son objectif premier est bien

de donner aux étudiants la possibilité de se confronter entre universités sur la scène européenne. L'EUSA n'organise pas directement les CEU mais attribue leur organisation à différentes structures (souvent universités ou comités locaux du sport universitaire).

L'implication de l'EUSA est tout de même forte à travers les délégués techniques présents pour supporter le travail des comités d'organisation, à travers les employés de l'EUSA qui soutiennent également les organisateurs et à travers les règles d'organisation et de participation qui fixent précisément les conditions à respecter pour l'organisation de ces championnats. Le programme sportif comporte seize sports en 2011 et sera remplacé une année sur deux par des Jeux Européens Universitaires à partir de 2012.

- Soutien à des événements sportifs annexes : l'EUSA apporte un soutien à différents événements sportifs étudiants, ces événements peuvent être des événements régionaux (SELL Games, événement multi-sport des pays baltes par exemple), ou des événements européens unisport dans des sports ne faisant pas partie du programme sportif de l'EUSA.
- Programme de volontaire : à travers la commission étudiante, l'EUSA met en place un système de recrutement et d'échange de volontaires européens pour aider les organisateurs des différents championnats d'Europe.

Objectif c Représenter

- Page Facebook / Site internet : pour une organisation européenne, il est évident que la vitrine on-line est d'importance primordiale, ainsi les différentes voix nationales et la voix européenne s'expriment à travers le site internet, principal outil de communication de l'association.

La page Facebook est un des moyens les plus efficaces pour toucher les étudiants directement. Sa mise en place est récente et elle reste à développer.

- Présence dans d'autres instances et événements : l'EUSA pour représenter ses membres est présente dans les événements sportifs universitaires mondiaux (Universiades, Championnats du monde universitaires) mais aussi en tant que membre du comité exécutif de la FISU.

La présence ponctuelle lors d'évènements pouvant relever du sport universitaire relève de la même logique (Sport Forum en 2011, Conférence des recteurs des universités du Danube, etc.)

Objectif d Promouvoir des valeurs

- Initiative Anti-Dopage : En tant que partenaire d'un projet européen de lutte contre le dopage (formation de jeunes ambassadeurs de la lutte contre le dopage), l'EUSA fait ainsi valoir ses valeurs sur la scène européenne.
- Coopération entre les organisations continentales du sport universitaire : prenant la forme de conférences et réunions organisées pendant les évènements sportifs universitaires, cette coopération prend pour le moment avant tout la forme d'échange d'informations et de bonnes pratiques sur le sport universitaire.

Il va de soi que la plupart des actions mises en place ou coordonnées par l'EUSA répondent à plusieurs des objectifs (notamment le dernier) et que le découpage effectué ici est artificiel et permet de saisir la logique qui préside aux différentes actions. Ainsi la coopération avec les autres organisations continentales est évidemment également une action de représentation et le programme de volontaire ou les symposiums sont bien sûr des moyens de promotion des valeurs du sport universitaire.

Structures et fonctionnement

Il serait inutile d'entrer dans les détails précis de la structure et du fonctionnement mais il est important d'en donner une vue d'ensemble pour comprendre comment les actions de l'EUSA sont mises en place.

L'EUSA est selon ses statuts une association à but non-lucratif, et son fonctionnement est proche d'une association de type loi 1901 française.



Figure 2. Schéma récapitulatif de la structure de l'EUSA

Elle comprend quatre organes principaux :

- L'assemblée générale, tenue annuellement, qui est « l'autorité de gouvernement suprême de l'association » (EUSA, 2009), elle est composée de deux représentants de chaque fédération membre au maximum. L'EUSA ne reconnaît qu'une seule fédération par pays.

L'assemblée générale a comme principales prérogatives :

- approuver les rapports, comptes et budgets annuels
- élire le comité exécutif, décider de la composition des commissions
- adopter la stratégie et le plan d'activité, modifier les statuts
- débattre et décider de toutes les propositions émanant des membres ou du comité exécutif.

- Le comité exécutif, comporte treize membres votants élus dont un président, deux vice-présidents, un trésorier, tous de fédérations membres différentes. Le secrétaire général (employé) est également membre mais ne dispose pas du droit de vote.

Le comité exécutif a pour principales prérogatives :

- Appliquer les décisions prises par l'Assemblée Générale
- Administration et fonctionnement de l'association
- Proposer à l'Assemblée Générale la composition des commissions
- Nomination des groupes de travail

-Le secrétariat, actuellement composé de 5 employés (responsable du programme sportif, responsable de la communication, secrétaire, secrétaire général et assistant du président) est dirigé par le Secrétaire Général.

Les statuts confient comme prérogatives au secrétaire général (et donc au secrétariat) :

- D'organiser le secrétariat et les procédures administratives
- Préparer les rencontres (Comité Exécutif, Assemblée Générale, Convention)
- Coordonner toutes les activités régulières de l'EUSA et les projets particuliers
- Maintenir tous les dossiers à jour
- Etre en contact proche avec toutes les NUSA
- Rapporter le travail du secrétariat au Comité Exécutif

-Les commissions, proposées par le Comité Exécutif et nommées par l'Assemblée Générale, elles sont variables et leur travail également.

A l'heure actuelle, elles sont au nombre de quatre :

- Les auditeurs ; chargés de superviser le travail de l'Assemblée Générale et du Comité Exécutif.
- La commission technique, disposant d'un représentant par sport inscrit dans le programme sportif. Elle participe à l'élaboration des règlements sportifs et supporte le travail des organisateurs de chaque championnat. Les délégués de la commission technique servent de transfert de compétence et connaissance pour l'aide aux organisateurs d'une année sur l'autre.
- La commission médicale, composée de trois médecins définit les règlements et les standards minimum d'hygiène et de sécurité pour l'organisation des différents championnats.

- La commission étudiante, qui est pour le moment la seule participation des étudiants dans le fonctionnement de l'association. Elle est notamment en charge du programme des volontaires. Ses activités s'étoffent progressivement avec les commissions successives.

Des commissions de travail ad hoc peuvent être formées pour délibérer sur des sujets précis, ainsi une commission « sport féminin » est actuellement au travail sur la problématique de la participation féminine dans le sport universitaire.

1.2.2 Exemples nationaux – similitudes et différences²

Un aperçu des différentes organisations du sport universitaire en Europe permet de mieux appréhender la diversité à laquelle doit faire face à l'EUSA. Cet aperçu compare les sports universitaires au sens large, puisque la structure seule du sport universitaire dans un pays donné nous en apprendrait assez peu.

Cette diversité est à la fois source d'inspiration puisque chaque pays propose sa propre vision du sport universitaire et est force de proposition unique et originale. Mais chaque pays a également à travers sa diversité, ses propres enjeux et ses propres orientations à défendre qui peuvent être un frein à la collaboration s'ils rentrent en conflit avec ceux des autres pays membres.

En se basant sur les trois fédérations citées dans l'historique, nous allons mettre en lumière certains points communs et différences.

Points communs

- Développement de la pratique : 50 000 licenciés en Pologne, respectivement 85 000 et 100 000 en France et en Angleterre pour des population plus élevées, nous avons affaire à des phénomènes d'ampleur équivalente et relativement importante, puisque en France cela correspond à environ 3,5% de la population étudiante (chiffres INSEE de la population étudiante, chiffres FFSU des licences, voir sites internet), ce qui correspond au taux de pénétration du football (fédération olympique comptant le plus de licenciés) dans l'ensemble de la population française.

²Sauf mention contraire, les données présentées dans cette section sont issues des sites internet des fédérations nationales concernées et des documents (développement, stratégie, histoire) que l'on peut y trouver.

- Moyen d'action principal : ces trois fédérations utilisent la pratique du sport compétitif comme moyen d'action et de développement principal. Un programme sportif très varié (trente sports en Pologne, une cinquantaine en France et en Angleterre) qui délivre des titres régionaux et nationaux sert de base aux autres activités (formation, éducation).

- Dynamisme sur la scène Européenne et mondiale : un retour sur les statistiques d'organisation et de participation des trois pays aux championnats du monde universitaire (tableau 3) montre qu'ils sont tous les trois parmi les dix pays les plus actifs au monde dans le sport universitaire compétitif.

- Structure à l'échelle nationale : les trois organisations, malgré des statuts légaux différents fonctionnent toutes sur un modèle proche de l'association de loi 1901 française. Ce sont en effet toutes des associations à but non-lucratif organisées autour d'un comité élu et d'un secrétariat professionnalisé.

Spécificités

France – Fédération Française du Sport Universitaire

Le sport universitaire français fonctionne sur le modèle pyramidal fédéral classique avec la FFSU au sommet de la pyramide, 28 Comités Régionaux du Sport Universitaire (CRSU) et quelques comités départementaux, qui regroupent les 400 associations sportives universitaires.

Le système éducatif français très éclaté (universités, IUT, écoles d'ingénieurs qui dans une même ville sont des établissements clairement distincts) fait que le nombre de clubs est très important et rend cette organisation décentralisée nécessaire.

Les valeurs affichées par la FFSU tournent avant tout autour de l'aspect social et de l'équilibre de l'étudiant (« double excellence », « alternative au sport marchand », « formation des dirigeants de demain »)

La plus notable spécificité de la France, déjà évoquée lors du bref aperçu historique est la séparation forte entre le sport compétitif, organisé par la FFSU et l'éducation physique organisée par les structures de type SIUAPS.

Angleterre – British Universities and Colleges Sport

Contrairement à la France, le modèle anglais est très centralisé, il n'y a pas d'intermédiaire entre la BUCS et les clubs universitaires. Mais le système éducatif anglais avec ses grandes universités (sur le modèle, d'une ville-une université où les différentes composantes sont toutes regroupées dans la même institution) rend cette organisation possible avec seulement 146 clubs affiliés.

Comme il n'existe pas de structures professionnalisées régionales comme les CRSU français, la fédération nationale est donc directement en contact avec les universités. Les structures régionales informelles qui existent sont uniquement les séparations qui existent pour permettre la tenue de compétitions locales et régionales qui permettent une plus grande participation des universités.

Les valeurs sont centrées sur d'autres points que celles de la FFSU. Viennent en priorité s'afficher les valeurs d'un sport santé (« étudiant actif ») de durabilité et qualité de l'expérience vécue ainsi qu'une forte orientation vers le haut-niveau. (« Former des athlètes de niveau mondial »).

L'orientation vers un sport santé peut s'expliquer dans le contexte d'un pays dont la population souffre massivement d'obésité (premier en Europe), quant à l'orientation haut-niveau elle rappelle celle du modèle américain où le sport universitaire est une voie d'accès à l'enseignement supérieur (avec la différence qu'il est, outre-Atlantique, une activité économique). Le modèle anglais porte un regard attentif à la notion de double carrière sportive et universitaire. Les grandes universités sportives anglaises (Loughborough, Bath, Leeds) ont des centres d'entraînement agréés par les fédérations olympiques et sont les antichambres de l'équipe nationale anglaise.

Pologne – Akademicki Związek Sportowy

On retrouve le même système qu'en France avec des organismes régionaux et une multitude de clubs (318)

Le sport universitaire polonais est celui qui semble balayer le plus de valeurs différentes, du sport pour tous (« accessibilité aux handicapés ») au sport de très haut niveau en passant par l'aspect social (« échanges culturels », « formation de volontaires »).

La grande variété de systèmes éducatifs, sportifs ainsi que les histoires multiples et les contextes démographiques, politiques ou économiques font qu'il existe en Europe de fortes disparités de moyens, d'organisations et d'implication dans le sport universitaire de la part de tous les acteurs. Mais s'il faut retenir deux constantes, c'est d'abord celle d'un mouvement dynamique et amateur (en opposition avec le sport universitaire américain) qui tourne avant tout autour de valeurs sociales.

D'autre part c'est un mouvement qui, dans les plus grands pays d'Europe est bien établi et présente une structure professionnelle à différents niveaux pour gérer des organisations à but non-lucratif.

1.2.3 Les autres lieux du sport universitaire en Europe.

L'EUSA n'a pas le monopole du sport universitaire, dans son sens le plus large, à l'échelle européenne. D'autres organisations participent également au développement de cette pratique, plus ou moins directement. Il serait inutile et complexe de tout relever mais citer quelques exemples peut aider à comprendre dans quelle mesure le sport universitaire est un phénomène vaste qui peut prendre des formes multiples.

Sport Universitaire Mondial en Europe

Comme nous l'avons souligné plus tôt, le sport universitaire des pays Européen est très dynamique et nous pouvons considérer que les activités des pays au niveau mondial entrent en concurrence avec celles de niveau européen, mais davantage d'un point de vue de l'image et de la reconnaissance puisque les publics et les systèmes de compétitions sont différents.

European Athlete as Student – Network

L'association « European Athlete as Student », se penche sur une problématique très particulière qui est la combinaison des études supérieures et du sport de haut-niveau. En regroupant des instituts d'éducatons supérieurs (écoles, universités) et des instituts sportifs (l'INSEP en est par exemple membre pour la France) elle se propose de développer des

bonnes pratiques dans ce domaine et d'agir en tant que lien entre les institutions d'éducatons, les institutions sportives et les étudiants.

European Non-Governmental Sport Organisations (ENGSO) – Youth

L'association ENGSO et plus particulièrement son association parallèle pour la jeunesse ENGSO Youth œuvre pour la promotion du sport chez les enfants et jeunes (comprendre entre 15 et 24 ans). S'occuper de sport chez cette tranche d'âge revient à s'intéresser plus ou moins indirectement au sport universitaire. Ils sont par exemple impliqués comme partenaires de projets soutenus par l'Union Européenne dans le domaine du lien entre éducation supérieure et sport de haut niveau.

1.3 Enjeux de développement du sport universitaire Européen

A la lumière des éléments précédents nous pouvons caractériser le développement du sport universitaire européen lors de la décennie passée, à travers le développement de l'EUSA. Caractériser ce développement nous permettra donc de saisir finalement les enjeux sur lesquels il faudra s'interroger dans l'optique du développement pérenne de l'EUSA, du sport universitaire et de ses idéaux dans un futur plus ou moins proche.

1.3.1 Une première phase du développement qui s'essouffle

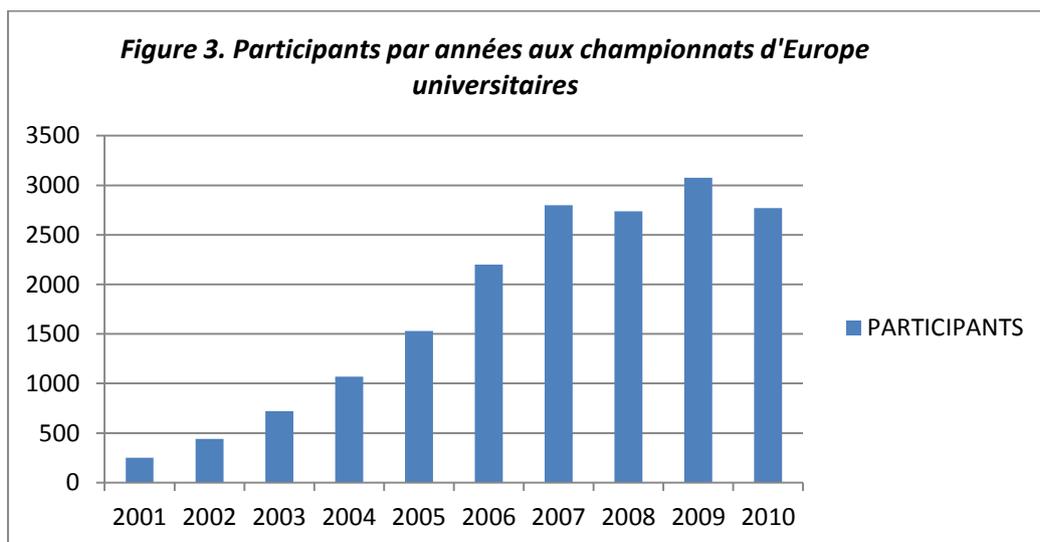
La première décennie de l'EUSA est marquée avant tout par un développement interne : rassemblement des fédérations, mise en place d'un programme sportif, modifications de l'organisation et structuration de la structure de travail. Si nous reprenons les missions de l'EUSA telles que nous les avons analysées, ce sont celles identifiées comme devant « rassembler » et celles placées sous le verbe « agir » qui sont pour le moment les plus abouties.

Mais les actions mises en place dans ce sens arrivent à une première limite visible à travers plusieurs critères. D'abord le nombre de pays membres de l'EUSA n'est pas extensible à l'infini, aujourd'hui quarante-trois pays sont membres de l'EUSA et les pays non-membres représentent un pourcentage anecdotique de la population étudiante européenne (cf. annexe 3).

D'autre part, comme nous pouvons le voir sur la figure 3 le nombre de participants aux championnats d'Europe universitaires, qui représente le cœur des activités de l'EUSA, en croissance forte pendant presque dix ans, cesse d'augmenter depuis quelques années.

Le programme sportif en lui-même, se développant régulièrement jusque maintenant, n'a vu aucun nouveau championnat apparaître en 2010. Cet arrêt de l'ajout de nouveaux sports peut expliquer en partie l'arrêt de la croissance du nombre de participants.

Cette stagnation nouvelle peut être également vue comme la fin de cette phase réussie de structuration du réseau des fédérations/associations nationales. La manne de nouveaux participants dans les pays non-membres devenant très faible et la bonne connaissance des activités de l'EUSA au sein des fédérations/associations déjà membres ne peut produire qu'un arrêt de l'augmentation de la participation.



Ce premier enjeu pour le développement futur de l'EUSA concerne donc le questionnement nécessaire vers une deuxième phase de développement. Cette question, même si elle n'a pas été posée clairement a été effectivement perçue par les membres de l'EUSA dans les nouvelles orientations que l'association se propose de poursuivre. (Voir tableau 1)

1.3.2 Une existence qui n'est pas menacée : un mal pour un bien.

Si la participation aux championnats d'Europe universitaires stagne depuis quelques années, elle ne décroît pas et le programme sportif n'est pas en danger. On peut lier cela au mouvement sportif universitaire très dynamique dans les pays européens. Comme nous l'avons vu dans les exemples nationaux, les fédérations françaises, anglaises et polonaises sont à la fois très dynamiques sur la scène internationale mais engagent également les étudiants très fortement sur les événements nationaux. Et même si les cultures sont différentes d'un pays à l'autre (l'Angleterre possédant par exemple, cette très forte culture du sport universitaire soutenu par une forte notion d'appartenance des étudiants à leur établissement d'étude, la France profitant de la rivalité entre écoles et d'une culture sportive fédérale forte), le résultat est le même : les étudiants sont une catégorie active de la population disposant du temps et d'un accès à une pratique sportive et physique peu coûteuse. Les systèmes de compétitions sportives sont donc très développés au niveau national et tant qu'ils le seront il est peu probable que ces mêmes compétitions à l'échelle Européenne soient menacées.

Nous pouvons noter également pour argumenter cette vision d'un sport universitaire européen qui n'est pas menacé, que le programme sportif comprend les sports les plus pratiqués sur le territoire européen et la variété de celui-ci lui donne une assise confortable. On peut ici opposer l'EUSA aux fédérations sportives unisport classiques (olympique ou non), qui font face au problème de la participation à un sport donné, soumis aux modes et aux cultures et qui doivent utiliser une partie de leurs ressources pour continuer à augmenter ou au moins préserver la pratique d'une seule discipline sportive.

Le dernier argument en faveur d'une existence stable de l'EUSA est l'absence de concurrence directe sur le sport universitaire, notamment sa dimension compétitive en Europe.

Mais si nous pouvons nous affirmer que dans un terme proche, l'activité principale de l'EUSA puisse sembler pérenne de par sa diversité, le dynamisme du sport étudiant et l'absence de concurrence directe dans ce domaine, nous pouvons nous interroger sur un possible effet négatif.

En effet, sans pression ni menace, la volonté mais surtout la concrétisation d'un développement plus poussé des activités de l'EUSA et la réalisation de la mission statutaire de « dissémination à travers l'Europe des idéaux du sport universitaire » risquent de se voir freinées.

Cet effet négatif est perceptible concrètement dans les activités de l'EUSA. D'une part dans la réalisation des nouvelles orientations, notamment l'ouverture vers d'autres organisations ou institutions européennes, pensée depuis 2003 qui ne semble pas être suivie d'actions concrètes en termes de projets. Et d'autre part dans un manque de questionnement sur le long terme dans les débats qui animent l'association.

L'enjeu qui apparaît donc ici, n'est plus uniquement un enjeu stratégique mais également un enjeu qui prend en compte le fait que le développement de l'EUSA passe par des actions et des projets concrets. S'interrogeant d'abord sur une nouvelle orientation du développement liée à l'histoire de l'EUSA, ici nous posons la question des projets concrets en se demandant « lesquels ? » et « pourquoi ? »

Nous posons donc finalement ici la question de ce qu'est le sport universitaire européen aux yeux de l'EUSA. Un sport compétitif constituant le cœur des activités et mobilisant la grande majorité des ressources est-il l'unique voie de développement ?

1.3.3 Communication et reconnaissance

Communication

Parallèlement à ces enjeux stratégiques, l'EUSA fait face à deux problèmes qui sont celui de la communication et de la reconnaissance.

C'est d'abord la lisibilité même de l'association auprès de son premier public, les étudiants, qui est problématique. Même si elle est une association regroupant les fédérations nationales et non pas les directement les clubs universitaires, le cœur des activités de l'EUSA vise directement les étudiants par l'organisation des différents championnats d'Europe.

Mais l'organisation peine à être connue des étudiants qui ont plus souvent à faire à leur fédération nationale, en France à travers les CRSU, en Angleterre encore plus directement puisque la BUCS est un relais direct envers les clubs des universités.

De plus la lisibilité de l'EUSA dans les championnats d'Europe universitaires est limitée par le fait que ceux-ci sont organisés par des structures variées, changeantes et réparties sur le territoire européen, souvent au niveau local et l'action de l'EUSA y passe donc en second plan.

Communiquer auprès des étudiants passe pour le moment, en dehors des projets eux-mêmes, par les réseaux sociaux et internet. La page Facebook de l'EUSA relève de cette volonté mais est évidemment insuffisante en elle-même s'il n'y a pas de contenus originaux à proposer.

Il faut également noter un autre obstacle dans la nature même de l'EUSA qui fait de sa reconnaissance un travail difficile : sa dimension multisports. Si elle est un atout pour sa survie, devient un poids lorsqu'il faut penser communication. En effet, une fédération sportive peut relativement aisément faire la promotion d'un sport, en tant que tel, ou par ses valeurs qu'il est souvent facile d'analyser voire de construire. Mais ici, la dimension sportive est non seulement plurielle mais elle cohabite avec la dimension universitaire.

L'EUSA ne peut donc se baser pour communiquer que sur des valeurs très générales autour du sport ou elle doit encore une fois, tenter de mieux délimiter son champ d'action, c'est-à-dire identifier ce qu'est exactement le sport universitaire européen, pour en tirer des valeurs autour desquelles communiquer.

C'est donc une organisation sportive, qui doit trouver ses valeurs dans un registre largement extra-sportif. Elle dispose heureusement des dimensions universitaire et européenne qui véhiculent des valeurs qu'il est possible d'identifier, de valoriser et de lier au fait sportif.

Reconnaissance

Il faut enfin noter que dans un environnement très concurrentiel quand il s'agit d'obtenir des ressources, de quelque nature que ce soit (sponsoring, mécénat, médias, publiques) le sport universitaire tel qu'il est structuré à l'échelle européenne présente des spécificités qui ne sont pas à son avantage.

Le niveau de la pratique, du fait de l'organisation de championnats d'universités (qui entraîne une grande hétérogénéité de niveau), est tel qu'il est difficile d'attirer les médias traditionnels pour en faire un sport si ce n'est spectacle, mais au moins méritant des actualités.

L'organisation de multiples championnats par de multiples structures avec des niveaux d'organisations différents rend également une possible médiatisation difficile, notamment techniquement.

L'utilisation des nouveaux médias (utilisation massive de Facebook, diffusion en direct des rencontres, reportages publiés sur YouTube par exemple) en est à ses débuts pour le sport universitaire européen et si des initiatives à l'échelle nationale et quelques initiatives lors des championnats d'Europe existent, elles restent marginales et ne sont pas coordonnées pour former une vraie approche médiatique.

Certes, ce manque (voire absence) de médiatisation permet au sport universitaire de se tenir éloigné des enjeux financiers induits par la médiatisation et permet de proposer une pratique dont les objectifs peuvent dépasser le cadre de la performance à tout prix.

Mais cela entraîne deux conséquences négatives, d'une part l'attraction de sponsors à l'échelle européenne est rendue difficile et d'autre part la reconnaissance par les pouvoirs publics (institutions européennes notamment) est très faible puisque la pratique ne peut être largement vue, lue ou entendue.

Pour travailler autour de cette reconnaissance l'EUSA n'a d'autre choix que de se poser la question de la portée d'une pratique comme le sport universitaire qui dépasse les enjeux purement sportifs.

1.3.3.1 Conclusion

C'est donc à la fois dans son histoire, dans sa structure actuelle et dans ses actions que l'EUSA peut se questionner sur son développement futur et sur le développement du sport universitaire en Europe.

Sans menace ni concurrence elle semble vouloir oublier de penser une vision à long terme et risque de s'enliser dans une période de stagnation qui ferait suite à une période d'une décennie de croissance largement interne. Pour l'éviter elle devra donc répondre à la question « qu'est-ce que le sport universitaire ? » mais également à la question cruciale de l'orientation qui peut se poser en ces termes : « vers où et comment voulons nous faire évoluer le sport universitaire européen ? ». C'est enfin une problématique d'image, induite par les mêmes raisons, que l'EUSA se doit résoudre.

Avant d'entamer la seconde partie, nous pouvons nous interroger sur les types de réponses possibles à ces enjeux et questionnements.

Il est envisageable tout d'abord d'imaginer une non-solution, qui consisterait à se satisfaire du constat que l'organisation et ses activités actuelles ne sont pas menacées à court terme. Cette solution de facilité présente bien sur des risques et est difficilement défendable. Du côté des risques c'est bien évidemment, l'absence de vision à long terme qui pose problème, et si la situation actuelle est effectivement stable, nous pouvons évidemment songer à l'arrivée sur la scène sportive européenne de nouveaux acteurs pouvant entrer en concurrence avec les activités de l'EUSA. Moralement, il faut bien sur rappeler que l'organisation vise le développement d'une pratique, mais vise aussi la promotion des idéaux qui lui sont associés et que cette non-solution reviendrait à abdiquer devant ces deux objectifs.

La seconde approche pourrait consister à envisager le problème d'un point de vue uniquement financier en recherchant des partenaires privés pour soutenir les actions de l'EUSA. Se centrer uniquement sur la recherche de financements répondrait évidemment à certains des enjeux mais serait également risqué et pourrait également poser problème. Effectivement, avec des financements suffisants récoltés auprès de sponsors privés, la question de la mise en œuvre de nouveaux projets serait facilitée ; en revanche, celle de la stratégie et des orientations à long terme risqueraient d'être éludées au profit d'une recherche de fond et d'une utilisation opportuniste de ceux-ci. D'autre part, baser son fonctionnement sur des partenaires privés, c'est subir un risque lié à la pérennité de ces financements et donc

au fonctionnement de l'association. C'est également prendre le risque de s'isoler et de développer les projets sans prendre en compte des autres acteurs potentiels du monde sportif universitaire et donc risque de voir ainsi l'impact des actions limité.

Finalement, il reste la possibilité de jouer la carte de l'Europe, en s'affirmant sur tous les plans comme une organisation avant tout européenne. Cette réponse par l'Europe est envisagée dans le cadre d'une Union Européenne qui cherche à créer une « dimension européenne du sport ». La suite du mémoire se consacrera donc d'abord à expliquer ce que signifie cette « dimension européenne du sport », puis il s'agira de montrer que cette dimension créé une base pertinente pour répondre de manière efficace à tous les enjeux identifiés plus tôt.

2 Des réponses par l'Europe ?

« Bien sûr, je ne suggère pas que le sport est une des principales causes de rivalité entre les nations ; le sport à l'échelle globale est en lui-même, je pense, simplement une autre conséquence des causes qui ont produit le nationalisme. En revanche, vous ne faites qu'empirer les choses en envoyant une équipe de onze joueurs, proclamés champions nationaux, se battre contre une équipe adverse, en sachant que l'issue de la rencontre sera que la nation battue « perdra la face ». »³ (Orwell 2003, p199)

Cette citation d'Orwell illustre bien ce que le sport à l'échelle internationale a pu représenter lors de la première moitié du 20^{ème} siècle. Loin des très relatifs idéaux du mouvement Olympique, le sport international compétitif a souvent été le point d'exacerbation de tensions entre Etats voire un catalyseur de celles-ci. S'il ne faut citer que quelques fameux exemples, rappelons-nous des tristement célèbres Jeux Olympiques de Munich en 1976 qui furent la scène de la prise d'otage et de l'assassinat de onze athlètes israéliens mais aussi les incessants boycotts qui émaillèrent l'histoire des Jeux Olympiques notamment ceux bien connus de Moscou en 1980 et Los Angeles en 1984.

Si depuis la fin de la Guerre Froide, le sport s'est largement dépolitisé sur la scène internationale au profit de sa professionnalisation et de l'augmentation exponentielle des enjeux économiques, penser le sport en termes d'un apport positif à la construction d'une société interétatique ne va pas de soi.

Pour que cette pensée se développe et qu'elle prenne ensuite la forme d'actions politiques, juridiques ou issues de la société civile comme c'est souvent le cas pour le sport, il faut d'abord que le sport entre comme enjeu politique sur la scène politique (Garcia 2007, 2008) ; il faut également que la vision du champ sportif construite par les institutions et organisations qui s'en emparent soit adaptée à un développement transnational. Et il faut enfin que des actions nouvelles ou des organisations nouvelles viennent supporter cette vision pour qu'une nouvelle forme de gouvernance apparaisse et puisse œuvrer dans le sens souhaité.

Expliquer ce processus est l'objectif de cette seconde partie qui s'attachera donc d'abord à retracer l'histoire de l'implication de l'Union Européenne dans le sport en s'arrêtant sur les

³ Traduction personnelle

grandes étapes de celle-ci pour expliquer quelles ont été les différentes visions du sport issues de ces évolutions.

Le second objectif de cette partie sera de nous faire comprendre ce que peut signifier le sport dans sa « dimension Européenne » en 2011 à la travers le concept de gouvernance multi-niveaux, pour permettre à l'EUSA de trouver un appui, une base à la fois symbolique et concrète à partir de laquelle elle devra penser sa stratégie, son développement et ses projets pour répondre aux enjeux identifiés précédemment.

2.1 L'Europe du sport avant l'arrêt Bosman.

2.1.1 Une Europe qui régule une activité économique

L'Europe du sport a connu principalement deux grandes périodes, qui, notamment pour la période actuelle peuvent être subdivisées. La première période commence en 1974, lorsque pour la première fois, une institution européenne va statuer sur le fait sportif et ce à travers un jugement de la Cour de Justice Européenne (CJE). Avant cela le sport n'avait jamais été considéré à l'échelle Européenne. Cette première période va s'étendre jusqu'à décembre 1995, date du plus célèbre arrêt de la CJE concernant le sport : l'arrêt Bosman. L'arrêt Bosman sera le déclencheur d'une nouvelle période pour l'Europe du sport et si la transition est progressive, elle est néanmoins claire dès l'an 2000.

Case 36/74 Walrave and Koch v Union Cycliste Internationale (UCI) [1974] ECR 1405 (Affaire Walrave)

En 1973, l'UCI édicte une nouvelle règle de participation concernant la course cycliste de demi-fond derrière entraîneur sur motocyclette ; cette règle impose que le coureur et l'entraîneur soient de la même nationalité.

Bruno Walrave et Longinus Koch, deux entraîneurs hollandais saisissent les instances européennes considérant que cette règle entrave leur liberté de mouvement en réduisant leurs activités professionnelles et sportives.

Le jugement de la CJE rendu le 12 décembre 1974 ira alors à l'encontre des deux plaignants et ce jugement contiendra le premier positionnement de l'UE par rapport au sport, en voici les points les plus notables :

« L'exercice des sports ne relève du droit communautaire que dans la mesure où il constitue une activité économique »

« L'interdiction de discrimination fondée sur la nationalité [...] ne concerne pas la composition d'équipes sportives, en particulier sous forme d'équipes nationales, la formation de ces équipes étant une question intéressant uniquement le sport, et, en tant que telle, étrangère à l'activité économique. »

L'élément initiateur de cette première période, l'affaire Walrave (CJE, 1974) peut également permettre de résumer ce que le sport représentait alors pour l'Union Européenne. Le jugement de l'affaire Walrave stipulait que « L'exercice des sports ne relève du droit communautaire que dans la mesure où il constitue une activité économique » et si le jugement reconnaissait également au sport des spécificités (Garcia 2008, Miège 2006, Vermeersch 2007), elle n'était reconnues que pour justifier plus fortement une implication dans le sport uniquement basée sur son aspect économique. Ce qui prime avant tout dans la

décision de la CJE est donc que le sport respecte les lois de la concurrence comme toute autre activité économique.

Mais si l'Europe ne veut se saisir du sport que dans son aspect économique elle reconnaît d'abord bien que celui-ci présente des règles dans sa pratique qui sont spécifiques et qui doivent être indépendantes de la régulation politique ou juridique de l'Union Européenne. Les problèmes que l'Union Européenne va devoir régler sont donc avant tout liés à la mobilité des travailleurs (ici les sportifs professionnels) et à la concurrence.

Case C-13/76 Donà v Montero [1974] ECR 01333 (Affaire Donà)

Depuis 1966, la Fédération Italienne de Football interdit aux joueurs étrangers de jouer dans le championnat italien : seuls les joueurs titulaires d'une licence étaient autorisés à jouer dans les compétitions de clubs et cette licence n'était délivrée qu'aux citoyens italiens. (Garcia, 2008).

En 1974, la justice italienne saisit la CJE qui doit juger si ce règlement n'est pas en contradiction avec la loi européenne sur la liberté de mouvement des travailleurs ; et donc si les traités européens doivent empêcher les fédérations sportives de prendre des décisions discriminatoires.

Les points les plus importants du jugement rendu le 14 Juillet 1976 sont les suivants :

La CJE réaffirme que l'Europe ne peut s'intéresser au sport qu'en tant qu'activité économique :

« L'exercice des sports ne relève du droit communautaire que dans la mesure où il constitue une activité économique »

La CJE affirme clairement cette fois que les footballeurs professionnels sont des travailleurs comme les autres :

« L'activité de joueurs professionnels ou semi-professionnels de football, ceux-ci exerçant une activité salariée ou effectuant des prestations de services rémunérées [relève du droit communautaire dans la mesure où ceci constitue une activité économique] »

La CJE réaffirme plus précisément cet aspect économique ou non du sport en différenciant les clubs et les équipes nationales :

« Ces dispositions ne s'opposent pas, cependant, à une réglementation ou pratique excluant les joueurs étrangers de la participation à certaines rencontres pour des motifs non économiques, tenant au caractère et au cadre spécifique de ces rencontres et intéressant donc uniquement le sport en tant que tel, comme il en est, par exemple, des rencontres entre équipes nationales de différents pays. »

L'affaire Donà, dans le prolongement de l'affaire Walrave, renforce cette vision d'un sport comme activité économique et commence à poser ce principe de l'exception sportive au travers des « motifs non économiques » qui représentent alors un ensemble de

caractéristiques non-précisées mais justifiant la non-implication de l'Europe et l'indépendance encore très large des organisations sportives.

Mais si l'affaire Walrave allait à l'encontre des deux plaignants, l'affaire Donà quant à elle se conclue par une décision qui va à l'encontre de l'organisation sportive, puisque les règlements édictés par celle-ci sont clairement remis en cause. En établissant ce jugement, il n'aurait pas été surprenant de voir, au moins le monde du sport professionnel, être largement et rapidement transformé en Europe.

2.1.2 Les implications pour l'Europe du sport

Les effets de ces décisions se révèlent finalement assez limités : l'UEFA en 1978 trouve un compromis avec la Commission Européenne quant au nombre de joueurs étrangers pouvant être employés et alignés sur le terrain par les équipes de clubs. Et des quotas restent effectivement en place pendant encore vingt ans (Garcia 2008)

En ne statuant qu'au cas par cas sur des problèmes liés à l'économie du sport professionnel, l'Union Européenne propose une vision du sport très étroite. Il en résulte que pendant cette période, construire une dimension européenne du sport s'avère être une gageure et nous pouvons comprendre ici pourquoi l'idée émise en 1981 de créer une Commission Universitaire pour le Sport et la Culture dans l'Union Européenne, qui aurait pu figurer un début de structuration du sport universitaire à l'échelle européenne, avait alors été abandonnée (Pečovnik 2010).

Le résultat le plus important du point de vue qui nous intéresse est probablement ici le fait que même si ce n'est que dans un aspect économique, le sport et surtout les organisations sportives nationales et européennes sont désormais sujettes à la régulation et aux lois européennes. Elles n'évoluent plus dans un monde indépendant totalement séparé au-dessus de toutes les lois étatiques ou supra étatiques.

Mais le sport reste pendant cette période uniquement traité au cas par cas. Ces cas peu nombreux ne rendent pas le sport plus visible sur l'échiquier politique européen. Il faut attendre 1995 et l'affaire Bosman pour le sport fasse définitivement son entrée sur l'agenda européen.

2.1.3 L'arrêt Bosman et ce qu'il a changé

L'affaire Bosman (cf. encadré ci-après) a marqué un tournant dans la perception des enjeux sportifs par l'Union Européenne.

Nous pouvons noter d'abord ses effets directs sur le sport en Europe : d'une part, avec la levée des quotas, c'est une libéralisation et donc une européanisation du football européen qui s'est opérée : la proportion des joueurs étrangers dans les clubs des premières divisions des principaux pays de l'UE a fortement augmenté (Garcia, 2008) et les prix des transferts d'augmenter exponentiellement suite à cette libéralisation. Et d'autre part, l'affaire Bosman a également permis aux autres sports de s'ouvrir de la même manière, parfois sans disputes juridiques parfois avec, comme pour le Handball.

Mais ces effets ne sont pas ceux qui nous intéressent prioritairement. Il faut voir dans l'arrêt Bosman, le déclencheur de la phase suivante des relations de l'Union Européenne avec le sport, et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, cette affaire a impliqué tous les acteurs du monde sportif et institutionnel européen pour une période relativement longue.

Du côté des institutions européennes, la CJE bien évidemment, mais aussi la Commission Européenne, chargée de faire respecter la décision de la CJE.

La FIFA et l'UEFA ont également été largement impliquées puisque ce sont leurs règles qui ont été remises en cause. Les clubs sportifs et les joueurs ont finalement eux aussi été impactés par les décisions et les actions qui ont suivi puisque le système du marché de l'emploi des joueurs de football européen a été revu en profondeur.

La deuxième raison concerne ces mêmes organisations sportives. Si les précédents jugements avaient été satisfaisants pour elles, celui-ci les place en opposition totale avec l'Union Européenne, et sentant leur indépendance menacée ces organisations ont réagi et sont montées au créneau (Garcia, 2008). Ce qui a permis de garder cette problématique sportive sur l'échiquier européen.

L'importance de cette décision en ce qu'elle modifie le football sur les terrains a également attiré fortement l'attention des médias (Garcia, 2008) ce qui peut évidemment expliquer qu'elle ait permis au sport de se propulser plus rapidement sur cet échiquier politique.

En poussant la Commission à agir par ses jugements, la CJE la pousse également à analyser plus en profondeur les organisations sportives en s'interrogeant sur la conformité de leurs règlements avec ceux des traités européens. C'est avant tout par cette voie que le sport va atteindre un nouveau niveau dans les préoccupations de l'Union Européenne.

De cette implication de la Commission Européenne et des autres institutions va résulter une nouvelle vision du sport qui est déjà plus clairement présente dans le jugement de l'affaire Bosman que dans les cas précédents. Cette vision est celle qui reconnaît l'exception sportive et son importance sociale ainsi la CJE reconnaît « l'importance sociale considérable que revête l'activité sportive et, plus particulièrement, le football dans la Communauté ». Cette reconnaissance est la véritable ouverture vers l'étape suivante.

Case C-415/93 Union Royale Belge des Sociétés de Football Association v Bosman [1995] ECR I-4921 (Affaire Bosman)

Jean-Marc Bosman, footballeur professionnel belge, voit son contrat avec le club du RC Liège se terminer en 1990 et la proposition de renouvellement ne le satisfait pas et ne la signe donc pas.

Il signe un contrat avec l'US Dunkerque et les deux clubs s'accordent sur un montant de transfert de 1 200 000 francs belges. Le transfert ne nécessite plus que l'approbation, via un certificat, de la Fédération Belge de Football sans lequel le joueur est toujours lié à son club et ne peut donc jouer pour un autre club.

La Fédération Belge, à la demande du club de Liège qui doute de la solvabilité du club de Dunkerque, a refusé de délivrer ce certificat. Le club de Dunkerque s'est retiré du contrat et Jean-Marc Bosman n'a pas pu jouer cette saison ni en France ni en Belgique.

Appuyé par un avocat reconnu et désireux de tester les limites de la liberté de mouvement dans l'Union Européenne et les liens entre l'UE et le sport (Garcia, 2008), Jean-Marc Bosman va saisir la CJE sur la règle des transferts qui lie un joueur à son club même après la fin d'un contrat et sur les quotas imposant un nombre maximal de joueurs étrangers édictés par l'UEFA.

Les points les plus importants du jugement rendu par la CJE sont les suivants :

La CJE déclare les règles des transferts et les quotas de nationalités illégaux. D'une part parce que ces règles sont contraires au principe de la liberté de mouvement des travailleurs et d'autre part parce qu'elle ne peuvent pas être justifiées par l'intérêt sportif seul, l'enjeu économique (le travail des footballeurs professionnels) entre en jeu ici et ces règles ne doivent donc plus être valables que pour les équipes nationales.

La justification de la CJE pour ce deuxième argument est la suivante :

« Il convient de relever que le lien entre un club de football et l'Etat membre dans lequel il est établi ne peut être considéré comme inhérent à l'activité sportive, pas plus que le lien qui unit ce club à son quartier, à sa ville ou à sa région [...]. Or, alors même que les championnats nationaux opposent des clubs de différentes régions, de différentes villes ou de différents quartiers, aucune règle ne limite, pour ces rencontres, le droit des clubs d'aligner des joueurs provenant d'autres régions, d'autres villes ou d'autres quartiers. »

2.2 L'Europe s'empare du fait sportif

Les différents cas de la première section permettent avant de tout de comprendre comment et par quels moyens le sport a progressivement fait son entrée sur la scène politique européenne. Mais ce n'est qu'à partir de l'an 2000 que le phénomène sportif va intéresser beaucoup plus largement les institutions et que celui-ci ne se limitera plus à une activité économique aux yeux des décideurs européens.

2.2.1 La reconnaissance du sport comme fait social d'importance

Une première reconnaissance

C'est en 1997, à travers la Déclaration d'Amsterdam sur le sport, que le fait sportif change de dimension aux yeux de l'Union Européenne. Cette courte déclaration d'un paragraphe, même si elle ne présente pas de caractère légal revêt une importance symbolique forte. Elle affirmait en substance :

«La conférence a mis en exergue l'importance sociale du sport, et tout particulièrement le rôle qu'il joue en vue de forger l'identité et de rassembler les gens. Par conséquent, la conférence invite donc les organismes de l'Union européenne à écouter les associations sportives lorsque d'importantes questions liées au sport sont en cause. A cet égard, il conviendra d'accorder une attention particulière aux caractéristiques spécifiques du sport amateur.» (Conseil européen 1997)

L'importance de cette déclaration est double. D'abord en elle-même puisqu'elle montre pour la première fois que l'Union Européenne s'intéresse au fait sportif non plus uniquement d'un point de vue économique avec comme seul objectif la régulation grâce à la CJE : les autres institutions vont également être mises à contribution.

Mais également dans son contenu, puisque cette déclaration reconnaît que le sport joue un rôle social important pour la construction européenne. Elle reconnaît également que les organisations sportives doivent devenir partenaires à travers une écoute sur les « importantes questions liées au sport » et elle admet enfin qu'une « attention particulière » doit être accordée aux « caractéristiques » particulières du sport. En accordant cette attention particulière l'UE envisage donc, bien que très vaguement, qu'une intervention dans le domaine du sport est possible hors de son aspect économique.

Il est important de noter également les limites de cette déclaration. Outre sa brièveté, elle est également très générale et « l'importance sociale du sport » ainsi que les « caractéristiques spécifiques du sport amateur » ne sont pas définies. D'autre part elle n'invite pas directement à l'action mais fait uniquement acte de reconnaissance. Enfin, elle ne revêt pas de caractère contraignant, ce qui limite évidemment sa portée.

Exception sportive : premier essai de définition

Deux ans plus tard, la Commission Européenne produit son premier texte conséquent sur le sport (Commission Européenne 1999), le rapport d'Helsinki sur le sport. Celui-ci, se basant sur la déclaration d'Amsterdam vient clarifier la situation et nous permet de comprendre la direction alors prise par l'Union Européenne face au sport.

La Commission Européenne rappelle avant tout dans ce document qu'elle n'a pas de compétence liée au sport mais commence à envisager le principe d'une action dans le domaine en parlant d'un « besoin pour de nouveaux partenariats entre les Institutions européennes, les Etats membres et les organisations sportives » (Commission européenne 1999, p.10).

Dans ce document, pour la première fois commence à être explicitée la fonction sociale du sport. Ce terme regroupe donc aux yeux de la Commission Européenne, les effets positifs supposés du sport sur l'intégration sociale, l'éducation et la santé publique ainsi que la fonction « d'intérêt général qui résulte de l'action des fédérations » (Commission européenne 1999, p10).

Il est intéressant de noter ici que l'approche du sport, bien qu'il soit vu comme un ensemble de pratiques positives et concourant à la construction européenne, reste une approche par les problèmes qu'il pose et notamment les menaces auquel il doit faire face (commercialisation, marché de l'emploi des sportifs professionnels). Après l'époque de la CJE, où le sport était envisagé au cas par cas quand les problèmes se présentaient, nous sommes entrés ici dans une époque où l'Union Européenne prend effectivement en compte le fait sportif mais reste dans une approche de régulation des problèmes en tentant de les anticiper.

On notera enfin que si les fonctions sociales du sport sont partiellement explicitées, ses caractéristiques particulières ne le sont pas.

2.2.2 Un effort de définition nécessaire

C'est en 2000 que l'Union Européenne produit un document qui permet d'achever le portrait du sport tel qu'il est envisagé à l'échelle continentale. Ce document, annexe au traité de Nice, est intitulé « Déclaration relative aux caractéristiques spécifiques du sport et à ses fonctions sociales en Europe devant être prises en compte dans la mise en œuvre des politiques communes ». Encore une fois, en tant que déclaration, ce document n'a pas de valeur contraignante mais dénote bien une approche plus large du phénomène sportif et surtout un effort de définition des termes « d'exception sportive », « caractéristiques spécifiques » du sport et « fonctions sociales » qui jusqu'alors semblaient revêtir des définitions vagues, plus ou moins acceptées et communes par les différents acteurs, notamment ceux du mouvement sportif.

C'est donc grâce à ce document et au rapport d'Helsinki que l'on peut construire une image de ce que le sport représente pour l'Union Européenne. Cette définition tourne autour d'un fait admis de longue date par l'Union Européenne et de trois axes construits progressivement.

Le fait admis depuis longtemps par l'Europe, rappelé dans les deux documents, est que le sport constitue une activité économique et que de par le fait, il est soumis « comme les autres secteurs de l'économie, [...] aux règles du traité CE » (Commission Européenne 1999, p8). Mais cette dimension économique du sport et son « développement sans précédent » (Commission Européenne 1999, p4) est alors encore envisagée comme étant propre au sport professionnel. Elle est liée notamment au marché des sportifs professionnels et à la commercialisation des droits de retransmission. C'est donc encore une fois un sport problématique qui est envisagé sous cet aspect et les termes protection, préservation, contrôle sont ceux qui entre en résonnance avec cette dimension économique.

Mais allant au-delà du simple fait économique, ces documents explicitent donc les spécificités du sports autour de trois concepts : la pratique du sport avec ses règles propres, la structuration de la pratique avec son organisation indépendante et enfin les fonctions sociales spécifiques du sport.

La spécificité des « règles du jeu »

C'est ce qui constitue la première spécificité du sport : il est reconnu dans le rapport d'Helsinki que certaines règles ne relèvent pas des règles de concurrence au sens des traités européens. Ces règles sont celles que les organisations sportives établissent et « sans

lesquelles un sport ne pourrait pas exister » (Commission Européenne 1999, p8), l'Union Européenne reconnaît ainsi que ces règles n'ont pas pour objet de fausser la concurrence.

Entre dans le cadre de ces règles toutes les règles qui n'ont pas d'influence sur l'activité économique liée au sport. Mais cette définition n'est pas généralisable et cette spécificité du sport est envisagée au cas par cas, lorsque les problèmes se posent par les institutions européennes.

Ainsi la séparation des compétitions pour les hommes et les femmes, la nécessité d'assurer l'incertitude des résultats ou la limitation du nombre de participants aux compétitions entraînent des situations discriminantes mais que l'Union Européenne reconnaît faire partie des spécificités du sport.

La spécificité des structures sportives et de l'organisation du sport

L'Europe reconnaît et accepte à travers ce concept, plusieurs réalités de l'organisation du mouvement sportif, notamment en ce qui fait sa spécificité en Europe. Le modèle sportif européen est organisé de façon pyramidale avec les fédérations nationales au sommet de la pyramide dans chaque Etat membre. Cette « situation pratique de monopole » (Commission Européenne 1999, p9) est acceptée en ce qu'elle permet d'éviter des « conflits importants » (Commission Européenne 1999, p8)

De cette situation de monopole des fédérations sportives découle un « droit à l'auto-organisation » (Conseil Européen 2000, p1) de la pratique sportive. En Europe, cette organisation est historiquement basée sur un système ouvert de promotion/relégation qui lie fortement sport loisir et sport de haut-niveau. Ainsi l'Europe définit les fédérations comme devant jouer un « rôle central dans la nécessaire solidarité entre les différents niveaux de pratique. »

Cette organisation du mouvement sportif en Europe est également reconnue par la déclaration de Nice comme étant basée sur le bénévolat dont le « rôle économique et social » (Conseil Européen 2000, p1) doit être mieux reconnu.

Le meilleur résumé de ce principe de spécificité de l'organisation et des structures tient dans la formule suivante de la Déclaration de Nice : « Les fédérations doivent demeurer l'élément clé d'un mode d'organisation qui assure la cohésion sportive et la démocratie participative ». (Conseil Européen 2000, p1)

Les fonctions sociales du sport

Enfin, le troisième axe défini est celui des fonctions sociales attribuées au sport qui en font une activité définitivement particulière et unique aux yeux de l'Europe.

D'une part la Déclaration de Nice et le rapport d'Helsinki attribuent à la pratique sportive elle-même des fonctions ou effets positifs sur les hommes et la société : « facteur d'insertion, participation à la vie sociale, tolérance, acceptation des différences et respect des règles » mais aussi « moyen privilégié d'épanouissement individuel, rééducation, intégration sociale et solidarité » (Conseil Européen 2000, p1) pour les personnes handicapées. Il faut ajouter la « contribution à la santé publique » évoquée dans le rapport d'Helsinki.

D'autre part, ce sont les organisations qui sont investies de fonctions, appelées dans le rapport d'Helsinki, « fonctions d'intérêt général » et « fonctions sociales » dans la Déclaration de Nice. Ainsi ces fonctions sont listées dans ce dernier document. Elles comprennent « l'accès d'un large public au spectacle sportif, le soutien humain et financier aux pratiques amateurs, la promotion d'un accès égal des femmes et des hommes à la pratique sportive à tous les niveaux, la formation des jeunes, la protection de la santé des sportifs, la lutte contre le dopage, la lutte contre la violence et les manifestations racistes ou xénophobes. » (Conseil Européen 2000, p2).

Ce large éventail de fonctions attribuées au travail des organisations sportives permet de comprendre d'une part pourquoi leur importance est sans cesse rappelée dans les différents textes européens mais également pourquoi l'Europe tient tant à travailler en partenariat avec elles.

2.2.3 Après la définition, l'action

C'est en 2007, après la phase de définition et de construction d'une vision théorique du sport par l'Union Européenne, que la première initiative d'ampleur pour se saisir du phénomène sportif de manière concrète va voir le jour au travers de deux documents qui posent les bases d'une vraie politique sportive européenne : le Livre Blanc sur le Sport (Commission Européenne 2007a) et le Plan d'action Pierre de Coubertin (Commission Européenne 2007b).

Ce qui marque avant tout dans cette initiative, c'est son ampleur et son exhaustivité. L'Europe veut bien montrer qu'elle s'intéresse désormais au phénomène sportif de la manière

la plus complète possible. En effet, pour accompagner les vingt-deux pages du livre blanc et les huit pages du plan d'action Pierre de Coubertin, un document de contexte de cent trente-deux pages et une analyse d'impact de quarante-six pages ont également été publiés. Même si ce n'est que de manière anecdotique, nous pouvons noter le contraste entre l'ensemble de ces documents et le simple paragraphe de la Déclaration d'Amsterdam ou les trois pages de la Déclaration de Nice.

Les contenus qui nous intéressent sont avant tout ceux du Livre Blanc et du Plan d'Action en ce qu'ils permettent de mettre en lumière le plus clairement la vision du sport par l'UE et l'attitude correspondante. Ces contenus peuvent être explicités au travers d'abord de la vision du sport proposée, puis de l'attitude pratique, les modes d'action envisagés et enfin au travers des actions concrètes proposées.

Une vision du sport explicitée

Dès l'introduction du Livre Blanc, nous pouvons comprendre que l'UE propose une double vision du sport. Le Livre Blanc, en guise d'introduction, annonce que « le sport est un phénomène social et économique en pleine croissance qui contribue considérablement à la réalisation des objectifs stratégiques de solidarité et de prospérité de l'Union Européenne. » (Commission Européenne 2007a, p2), c'est ici une vision positive du sport dans la lignée de ses fonctions sociales que l'Europe lui a progressivement reconnues. Proposer ainsi une vision positive, c'est bien sur envisager une promotion des activités sportives pour réaliser ces « objectifs de solidarité et de prospérité ».

Mais dans cette même introduction le Livre Blanc pointe aussi le fait que « le sport doit également faire face à de nouvelles menaces et à de nouveaux problèmes apparus dans la société européenne » (Commission Européenne 2007a, p2). Ici, c'est, par contraste, une vision que l'on pourrait appelé négative du sport, issue notamment de l'ancienne vision du sport, celle d'une activité économique devant être régulée en tant que telle. Mais cette fois les problèmes identifiés sont plus larges (dopage, racisme, violence, corruption) et appellent des solutions également plus larges que celle de la régulation par l'ECJ.

Il est inutile de revenir sur les détails plus concrets de cette vision du sport puisqu'ils ne sont qu'un développement plus poussé de la vision construite progressivement autour des trois axes principaux par les Déclaration de Nice et le Traité d'Helsinki.

Le sport se voit ainsi attribuer un « rôle sociétal » (Commission Européenne, 2007a, p3) très large puisque on lui attribue un rôle positif sur la santé publique, l'éducation et la formation, l'inclusion sociale et l'intégration, la citoyenneté active, la lutte contre le racisme et la violence, l'ouverture sur le reste du monde et même sur la promotion du développement durable.

L'exception sportive et ses deux facettes sont également fortement soulignées. D'abord dans la spécificité même des activités sportives puisqu'est rappelé que, par exemple, les « règles du jeu, les règles concernant les critères de sélection pour les compétitions sportives » (Commission Européenne 2007a, p15) peuvent être légitimement en contradiction avec les traités.

D'autre part, l'exception sportive est aussi de nouveau soulignée au travers de son existence dans les structures sportives à la fois de participation et d'organisation : l'autonomie et la diversité des organisations, la structure pyramidale des compétitions, l'organisation sur une base nationale sont notamment rappelées (Commission européenne, 2007a, p14)

Une attitude pratique envers le sport

Pour supporter cette vision d'un sport à la fois positif à promouvoir et menacé à réguler, qui s'articule autour de trois grandes spécificités, la Commission Européenne évolue par rapport à son attitude passive antérieure puisqu'elle adopte désormais une attitude pratique que l'on retrouve dans le texte du Livre Blanc et dans les actions proposées.

Le vocabulaire utilisé d'abord, notamment dans l'introduction, est bien celui de l'action. Le Livre Blanc parle ainsi de « donner une orientation stratégique concernant le rôle du sport en Europe » (p2), de « renforcer la prise en considération du sport dans le processus décisionnel de l'Union Européenne » (p2) et de « définir les actions en rapport avec le sport qu'il conviendra de mener au niveau de l'Union Européenne » (p2). Ceci devant aboutir à des « propositions concrètes d'initiatives européennes future » (p3). Le nom même du deuxième document, « Plan d'Action », est révélateur de ce changement vers une attitude plus active.

C'est ensuite une attitude pratique qui découle directement de la vision exposée ci-dessus qui est développée dans le Livre Blanc. En effet l'UE se positionne par rapport aux spécificités du sport qu'elle reconnaît en proposant d'une part des actions de promotions dans le sens des fonctions sociales qu'elle attribue à celui-ci et d'autre part en prônant dans le Livre Blanc un

« dialogue structuré » (p19) visant à faire valoir le rôle important de l'Europe tout en respectant l'indépendance et le travail des organisations.

Des actions concrètes

A travers le Plan d'Action Pierre de Coubertin (Commission Européenne ; 2007b) ce sont cinquante-trois initiatives de la Commission Européenne qui sont actées et qui devront être mises en œuvre.

Ne disposant pas de compétences dans les Traités, les moyens d'actions sont limités et le Plan d'Action ne comprend évidemment pas d'ambition de législation mais avant tout des actions de soutien et de promotion.

Les actions peuvent être divisées en trois grands types. D'abord celles, les plus nombreuses, qui concernent la création de réseaux et la mise en relation de partenaires au niveau européen (par exemple : « La Commission jouera un rôle de médiateur, par exemple en facilitant la mise en place d'un réseau rassemblant les organisations nationales de lutte contre le dopage des états membres » (Commission Européenne 2007b, p2). Rassembler les acteurs dans une première phase d'action semble être une approche logique sur une scène sportive Européenne éclatée et non-structurée.

Le second type d'actions est celui qui concerne la systématisation et l'objectivation des fonctions sociales du sport et leur promotion (par exemple : « La Commission va créer un label européen qu'elle attribuera aux écoles qui soutiennent et encouragent activement la pratique d'activités physiques en milieu scolaire » (p2) ou « La Commission propose d'élaborer, avec les Etats membres, de nouvelles lignes directrices concernant l'activité physique avant la fin de l'année 2008 » (p2). Ces actions semblent être également cohérentes avec la vision générale proposée par la Commission puisque c'est bien avant tout ce rôle sociétal du sport qui est souligné dans le document.

Enfin le troisième type d'actions vise à une meilleure compréhension du phénomène sportif à l'échelle européenne ce qui semble être le prérequis pour « des politiques du sport fondées sur des faits » (Commission européenne 2007a, p12). Ainsi la Commission propose de « lancer une étude pour évaluer la contribution directe (du point de vue du PIB, de la croissance et de l'emploi) et indirect (par l'éducation, le développement régional et le gain d'attractivité de l'Union) du secteur du sport à l'Agenda de Lisbonne » (Commission européenne 2007b, p5).

En 2007, grâce au Livre Blanc et aux documents associés, le sport est donc entré définitivement et entièrement sur la scène politique européenne, même si aucun traité de donne encore à ce moment une compétence en matière de sport à l'Europe. Il faut attendre 2009 et l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne pour que cette compétence apparaisse. On entre alors dans une phase d'action concrète et nous pourrons parler d'une redéfinition de la gouvernance du sport en Europe.

2.3 Vers une nouvelle forme de gouvernance du sport en Europe

2.3.1 Le sport comme compétence de l'Union Européenne

C'est donc en 2009, après que le sport achève son intégration en tant que champ investi par l'Union Européenne lorsqu'il devient une compétence d'appui lors de l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne au premier janvier 2009.

Intégré avec l'éducation, la formation professionnelle et la jeunesse, le sport est cité dans l'article 165 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (dit Traité de Lisbonne) qui précise que :

« L'Union contribue à la promotion des enjeux européens du sport, tout en tenant compte de ses spécificités, de ses structures fondées sur le volontariat ainsi que de sa fonction sociale et d'éducation. » (Union Européenne 2010)

La vision du sport s'étant construite comme nous l'avons vu autour de son indépendance et de ses spécificités, notamment son organisation pyramidale avec comme sommet les fédérations nationales, il n'est pas surprenant que l'Union Européenne le place dans les compétences d'appui et se limite, comme le précise l'article 165, à adopter « des actions d'encouragement, à l'exclusion de toute harmonisation des dispositions législatives et réglementaires des Etats membres. »

Même si l'harmonisation législative est exclue puisque le sport relève avant tout d'organisations nationales et que le principe de subsidiarité doit donc être respecté, l'Union Européenne introduit dans cet article un concept nouveau, celui d'une « dimension européenne du sport » qu'elle se donne comme mission de développer.

Auparavant, aux yeux de l'Europe, le sport présentait des caractéristiques communes comme nous l'avons vu dans les sections précédentes mais ces caractéristiques communes constituant le « modèle sportif européen » étaient vues comme individuelles et incluses dans des variétés d'organisation nationales qui excluaient l'idée d'un système. Avec ce concept de « dimension européenne du sport » l'Union reconnaît désormais que ce ne sont plus uniquement les caractéristiques individuelles qui sont communes mais le phénomène sportif dans son ensemble qui peut être vu comme transversalement européen et constitue un ensemble cohérent

Pour développer cette dimension, l'Union envisage notamment de promouvoir « la coopération entre les organismes responsables du sport » (Article 165). Cet aspect bien qu'aussi logique vu de l'importance accordée par l'Union aux organisations non-gouvernementales sportives dans les textes précédent est notable puisqu'il inclue celles-ci directement dans une possible politique européenne du sport.

Pour autant que cette compétence soit limitée elle ouvre malgré tout à l'Union Européenne un large champ d'action (Garcia et al. 2010) puisque elle est associée dans le Traité à d'autres compétences. Cette association à d'autres compétence permet d'une part de prévenir des accusations de non-respect du principe de subsidiarité (Garcia et al. 2010) et d'autre part elle permet d'envisager des actions dans différents domaines associés : le volontariat à la frontière du sport et de la formation, la protection des jeunes sportifs au croisement du sport et de la jeunesse, etc.

Un autre effet de cette entrée en vigueur du Traité de Lisbonne sur une approche européenne du sport, pointé par Garcia et al. (2010) et Corrado (2010), est que le sport va pouvoir pénétrer les autres institutions européennes par des structures formelles. Ainsi le Conseil de l'Union Européenne (ou Conseil des Ministres), détenant une partie du pouvoir législatif a désormais la possibilité de produire des « recommandations, résolutions ou conclusions ayant plus de poids que les conclusions adoptées dans le passé par les Ministres des Sports lors de leurs rencontres informelles » (Corrado 2010).

Cette possibilité d'une politique sportive européenne cohérente et ce concept de « dimension européenne du sport » bien qu'aboutissement logique de la vision construite progressivement, est une nouvelle étape qui ne va pas entièrement de soi. L'Union Européenne se doit maintenant de définir ses priorités et de « démontrer la dimension européenne du sport » (Garcia et al. 2010, p17), c'est ce qui va être réalisé notamment par la communication adoptée en 2011 et les actions soutenues financièrement par l'Union peu après l'entrée en vigueur du traité.

2.3.2 Les actions entreprises en conséquence

Dans la période qui suit l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne Il est intéressant d'analyser non-plus la vision ou même l'attitude de l'UE face au sport, mais bien les actions concrètes qui viennent désormais les appuyer. Nous nous intéresserons donc d'une part à ce que la

Commission Européenne appelle les « actions préparatoires » dont le but est de préparer des actions futures dans le domaine du sport. Ces actions entreprises en 2009 et 2010 peuvent déjà être analysées (Commission Européenne 2009a, 2009b, 2010a, 2010b, 2011c). Nous nous intéresserons également à la Communication adoptée en 2011 (Commission Européenne 2011a) et aux actions attenantes qui devront suivre. Le dernier évènement en date notable permettant de comprendre la relation du sport et de l'Union Européenne est l'appel à projet publié en mai 2011. L'analyse de celui-ci conclura cette section.

Actions préparatoires 2009 et 2010 : La concrétisation de la vision et une pré-politique du sport

Le moyen privilégié, choisi par l'Union Européenne pour agir rapidement dans le domaine du sport tout en respectant ses spécificités est l'ouverture de financements possibles pour des projets dans les objectifs sont fixés par la Commission européenne.

Ainsi la Commission peut d'une part faire des choix d'orientations sans exercer de pression par des moyens légaux et elle permet un investissement fort du mouvement sportif, de la société civile et des organismes nationaux, puisque eux-mêmes à l'origine des projets.

Dès 2009, mais également en 2010, ce programme d'actions préparatoires a fait l'objet d'appels à projets annuels dont les modalités nous éclairent sur les suites de l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne. Ainsi, nous pouvons voir à travers ces documents se dessiner ce qui apparaît comme un mouvement vers une gouvernance sportive européenne.

A l'échelle nationale, selon Chaker (2004, p5), « la gouvernance sportive est la mise en place de réseaux performants d'agences sportives nationales, d'organisations sportives non-gouvernementales et de procédures qui opèrent conjointement et indépendamment en vertu de législations, de politiques et de règles privées spécifiques pour promouvoir des activités sportives éthiques, démocratiques, efficaces et transparentes ».

Il est aisé de s'apercevoir, si l'on se penche sur les documents d'appels à projets de 2009 et 2010 de percevoir dans quelle mesure ce concept commence à être appliqué à l'Union Européenne.

D'une part nous retrouvons bien la notion de réseaux performants quand la Commission annonce que le but de ces actions est de « recenser et tester des réseaux appropriés et des bonnes pratiques dans le domaine du sport » (Commission européenne 2009a, p3).

D'autre part nous pouvons identifier la seconde partie de la définition dans les critères d'attribution des subventions. L'échelle européenne est évidemment lisible à travers le critère de transnationalité des projets et d'autre part dans les catégories de demandeurs qui se doivent d'être des « organismes publics » ou des « organisations de la société civile » (soit des ONG) (Commission européenne 2009a, p3)

Mais si le principe amène à construire de fait une gouvernance européenne du sport, dont nous apprécierons les caractéristiques et conséquences par la suite, nous ne pouvons pas parler encore d'une « dimension européenne du sport » quand nous analysons les objectifs principaux visés par ces actions préparatoires en 2009 et 2010.

En 2009 ont été financées des actions ayant pour but de « promouvoir la pratique d'une activité physique bienfaisante pour la santé », « promouvoir l'éducation et la formation sportives » et « promouvoir les valeurs fondamentales européennes en encourageant les personnes handicapées à faire du sport ». Nous comprenons clairement le lien avec les fonctions sociales identifiées dans le livre blanc et celui avec l'article du Traité de Lisbonne qui fait du sport une compétence d'appui qui peut être mise en jeu avec d'autres domaines, ici la santé et l'éducation.

Le sport pour le sport ainsi qu'une convergence européenne ne sont pas envisagés ici, c'est une approche que l'on pourrait qualifier d'horizontale, où les initiatives nationales sont amenées à être partagées et éventuellement appliquées localement. D'ailleurs les dix-huit projets financés par ce programme, sont majoritairement transnationaux mais non globaux à l'échelle de l'Union. (Commission européenne 2009b, 2010b).

Les projets soutenus en 2010 relèvent du même processus puisque qu'ils concernent la « lutte contre le dopage », la promotion de « l'intégration sociale dans et par le sport » et le « bénévolat dans le sport » (Commission européenne 2009b, 2010b).

La Communication « Développer la dimension Européenne du Sport »

En Janvier 2011, la Commission Européenne a adopté une communication à l'adresse des autres institutions européennes. Ce document, qui reprend la structure du livre blanc vient s'y greffer pour pousser plus loin l'action européenne (en cela il reprend les fonctions sociales du sport, les champs d'actions associés soutenus dans les projets 2009 et 2010 et les spécificités organisationnelles du sport). Outre son titre « Développer la dimension européenne du

sport », qui n'est donc plus seulement une phrase d'un article du traité mais un document d'orientation complet, deux points méritent d'être soulignés dans ce document.

Il reconnaît d'abord qu'une « action de l'UE est susceptible d'apporter une valeur ajoutée significative » (Commission européenne 2011a, p3) dans le domaine du sport et pose pour la première fois une opposition au principe de subsidiarité (tout en rappelant son respect nécessaire).

En agissant ainsi la Commission Européenne entre-ouvre une porte vers une approche que l'on pourrait appeler verticale où les initiatives seraient alors réellement européennes et non plus étatiques avec une dispersion par des projets transnationaux.

Ce document emploie pour la première fois explicitement le terme de gouvernance et un court paragraphe sur ce qu'est la « bonne gouvernance » du sport en Europe peut être également perçu comme une ouverture vers la dimension européenne du sport faite de « principes liés entre eux [qui] sous-tendent la gouvernance du sport au niveau européen. » (Commission européenne 2011a, p12).

Ces principes sont listés dans ce même paragraphe sont entre autres « l'autonomie dans les limites de la loi, la démocratie, la transparence du processus décisionnel et l'obligation de justification des décisions prises ».

Appel à projets 2011 : la concrétisation de la dimension Européenne du sport

Nous l'avons vu, la « dimension européenne du sport », bien qu'appelée à être développée dès 2009 à travers l'article 165 du Traité de Lisbonne n'a pris forme plus concrète dans les textes qu'à partir de 2011 à travers la Communication adoptée en janvier 2011 par la Commission Européenne.

Nous l'avons vu également, la forme d'action prioritaire choisie par l'Europe pour agir dans ce domaine est le soutien financier aux projets en lien avec ses objectifs. En 2011 ce mode d'action est toujours privilégié et le dernier appel à projet a été publié en mai 2011. Il laisse clairement entrevoir les nouvelles priorités : d'une part « la prévention de la violence et de l'intolérance dans le sport et la lutte contre celles-ci » (Commission européenne 2011a, p11) et d'autre part la « valorisation de démarches innovantes visant à renforcer l'organisation du sport en Europe » (Commission européenne 2011a, p1). L'objectif étant, communs aux trois

années d'actions préparatoires, de « recenser et d'évaluer des réseaux appropriés et des bonnes pratiques dans le domaine du sport autour » de ces thèmes.

Si l'appel à projet de 2011 reprend les principes des deux précédents (projets transnationaux, critères concernant un nombre de partenaires, types d'organisations partenaires), il présente la spécificité d'aborder un thème purement sportif qui ne relève plus d'autres compétences. On peut considérer que cette orientation, qui reprend le dernier point abordé dans le Livre Blanc sur le Sport est la dernière étape de cette pré-politique qui va consacrer une gouvernance européenne du sport dont les implications sont à analyser.

2.3.3 Un nouveau niveau de gouvernance à investir

Nous l'avons vu, depuis 1975 l'Europe du sport est progressivement devenue une réalité. D'une réalité économique à un fait social participant des objectifs de l'Union Européenne, le sport a gagné une place de plus en plus importante sur la scène politique. Une vision construite, une attitude pratique et des actions concrètes forment l'enchaînement qui en 2011 nous permet de parler d'une nouvelle forme de gouvernance sport à l'échelle européenne. Comme nous allons le voir, cette gouvernance possède les caractéristiques particulières de la gouvernance multi-niveaux. Nous achèverons cette partie en analysant les implications de cette forme de gouvernance pour l'organisation et la pratique que nous étudions.

Le concept de gouvernance multi-niveau

La théorie de la gouvernance multi-niveau est issue directement des recherches sur la politique et l'intégration Européenne. Développée par Marks et al (1996) au milieu des années 1990, elle se base sur trois principes que les auteurs ont identifiés. Premièrement, les processus décisionnels dans l'UE sont partagés par des acteurs à différents niveaux et ne sont pas le monopole des états. Deuxièmement, les différents lieux de décision politique sont interconnectés. Enfin, et moins important dans notre cas, les états membres perdent en contrôle à cause du processus de décision collectif du Conseil Européen et du Conseil des Ministres.

Cette idée d'un processus de décision éclaté et partagé à plusieurs niveaux est évidemment appliqué à l'Union Européenne, qui est en soi un système qui fonctionne selon les principes de la gouvernance multi-niveaux, ainsi comme le rappellent Marks et al (1996), les Etats

membres partagent le processus de décision avec les institutions européennes et sont individuellement ou collectivement contraints par celles-ci alors que dans la direction inverse, les intérêts locaux se font aussi valoir à l'échelle Européenne. D'autre part les institutions européennes partagent également les différents processus d'initiation, de décision, d'implémentation des mesures politiques ainsi que le pouvoir juridique.

Cette première approche de la gouvernance multi-niveaux, en s'intéressant avant tout aux relations entre les différentes échelles territoriales peut être qualifiée de verticale et s'applique avant tout aux organisations politiques en elle-même.

Il pourrait être tentant d'appliquer cette notion au sport tel qu'il est classiquement organisé dans les pays européens, selon un modèle pyramidal, allant de l'échelon national de la fédération à l'échelon local du club mais si les intérêts locaux peuvent être représentés, les décisions émanent avant tout des fédérations à l'échelle nationale en association plus ou moins forte avec les pouvoirs publiques (Chaker 2004, Chappelet 2010)

Mais dès lors que l'Europe investit le sport en s'adjudgeant une compétence dans le domaine à travers le Traité de Lisbonne, on comprend bien que le mouvement sportif va devoir maintenant composer avec cet échelon européen qui va maintenant posséder une partie du processus de décision dans les problèmes sportifs.

Mais les développements de cette théorie de la gouvernance multi-niveau ont produit un autre concept intéressant pour notre cas. Celui de la gouvernance multi-niveau horizontale. Ce concept est utilisé non-plus uniquement pour l'organisation politique en générale mais bien aussi dans ses implications pratiques dans des domaines particuliers, notamment le sport.

Ainsi, Garcia (2007, 2008, voir aussi Kustec Lipicer 2007, Parrish 2003) nous expliquent que la gouvernance horizontale ne concerne plus uniquement les échanges et le partage du pouvoir de décision entre les différentes échelles territoriales mais entre les acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux d'un même échelon.

Lorsque l'Union Européenne affirme d'une part vouloir s'impliquer directement dans le sport mais que d'un autre côté elle reconnaît l'autonomie du mouvement sportif et la nécessité d'un dialogue structuré entre les institutions et le mouvement sportif, elle crée « une interdépendance croissante entre les acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux aux différents niveaux de l'UE » (Garcia 2008, p80), caractéristique de cette composante horizontale de la gouvernance multi-niveaux.

Au-delà, d'un partage du pouvoir, l'existence de cette gouvernance multi-niveaux, sportive et européenne, créé comme nous allons le voir une plateforme d'écoute, d'action dans laquelle il faudra chercher à agir.

Les implications de ce nouvel échelon de gouvernance.

Si le sport a toujours été, de par son organisation relativement indépendante des pouvoirs politiques, notamment à l'échelle nationale, un phénomène organisé selon les principes de la gouvernance multi-niveaux horizontale avec la mise en jeu de nombreux acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux, il a été plus compliqué de l'envisager verticalement quand l'échelle nationale était celle qui dominait l'organisation du mouvement sportif.

Avec l'implication, maintenant forte de l'Union Européenne, un nouveau niveau de gouvernance s'ouvre dans le système à la fois sur le plan vertical et sur le plan horizontal. Sur le plan vertical, comme nous l'avons vu c'est la création de l'échelon européen, peu à peu construit et défini par l'Union Européenne, aboutissant aujourd'hui à la « dimension européenne du sport. » Sur le plan horizontal c'est la dimension pratique de cette implication : en reconnaissant l'indépendance et les spécificités du sport, l'Union Européenne, tout en s'engageant elle-même à travers ses institutions, engage tous les acteurs du mouvement sportif : fédérations, sport professionnel, médias, organisations annexes (santé, dopage, éducation). L'exemple le plus caractéristique étant la variété d'acteurs engagés dans les actions soutenues par l'UE dans le cadre des actions préparatoires : Etats, agences sportives (de type INSEP), universités, fédérations nationales ou européennes.

Une image appropriée pour imaginer les implications de ce nouveau niveau de gouvernance serait celle de l'ajout d'un étage à un immeuble déjà existant.

Ce nouvel étage construit par l'Union Européenne, présente avant même d'être investi par les acteurs, une architecture interne qui est celle de la vision du sport proposée par l'Union Européenne.

Ce nouvel étage propose une nouvelle plateforme de cohabitation aux différents acteurs du monde sportif. Cette cohabitation ne peut se faire qu'en respectant l'architecture proposée par l'UE (au travers de projets allant dans le sens des objectifs fixés par le Livre Blanc et la Communication) mais aussi en pratiquant des conduites de bon voisinage (projets communs,

coopération entre les organisations) et enfin en gérant des conflits (intérêts divergeant des organisations, compétition pour le pouvoir, ressources limitées).

Ce nouvel étage dont le propriétaire semble être l'Union Européenne est encore partiellement inoccupé du fait de sa construction très récente. Mais certaines organisations ont rapidement compris l'intérêt d'y loger et s'y sont déjà confortablement installées.

Ainsi, European Non-Governmental Sports Organisation (ENGSO) une association à but non-lucratif qui regroupe les comités olympiques (ou la principale organisation non-gouvernementale sportive du pays concerné) des pays européens (pour la France, le Comité National Olympique et Sportif Français en est membre) a immédiatement saisi l'opportunité ouverte par l'Europe.

Cette organisation est notamment investie dans cinq projets financés dans le cadre des actions préparatoires (dont deux en tant que chef de projet) et a été invitée à s'exprimer lors du Forum du Sport organisé par la Commission Européenne en 2011 à Budapest.

On comprend aisément, alors que l'Union Européenne prend une place de plus en plus importante dans le champ sportif, pourquoi il est important pour une organisation européenne telle que l'EUSA de tenter d'investir ce nouvel échelon de gouvernance.

2.3.3.1 Conclusion

L'implication de l'Union Européenne dans le sport a eu comme point d'entrée le sport professionnel. Cette entrée à travers le monde du sport professionnel dans les années 1980 est le produit d'une vision du sport qui alors était envisagé comme une activité économique comme une autre dont l'Europe, à travers la Cour Européenne de Justice, ne pouvait traiter alors uniquement que de l'aspect économique, comme le rappelle le jugement Walrave (ECJ, 1974) qui indique que « l'exercice des sports ne relève du droit communautaire que dans la mesure où il constitue une activité économique ».

Le fait sportif en tant que fait social est, à cette époque, oublié de l'Union Européenne. On peut trouver ici une des raisons qui explique l'abandon de l'idée, émise dès 1981, d'une structuration européenne du sport universitaire.

Il faut attendre la fin des années 1990 pour que l'Union Européenne s'empare enfin du sport dans son acception la plus large.

Cette emprise de l'Union Européenne sur le sport peut s'expliquer en partie par l'affaire Bosman largement médiatisée qui a servi à la fois de déclencheur pour faire prendre conscience à l'échelle continentale des spécificités du sport, mais aussi de tremplin pour le faire émerger en tant que problème dans les sphères de décisions politiques (Garcia, 2008).

Entre 2000 et 2007, les spécificités du sport sont peu à peu définies et délimitées. L'Europe à travers les différents textes, va préciser ces spécificités autour de trois axes principaux.

Ce qui différencie le sport des autres activités économiques et industrielles selon l'Union Européenne, c'est avant tout la pratiques des activités et leurs règles, avec comme exemple le plus flagrant, la séparation des compétitions masculines et féminines.

C'est ensuite un modèle d'organisation spécifique qui est souligné par l'Union Européenne : d'une part à travers l'autonomie du mouvement sportif par rapport aux autorités politiques nationales et supranationales mais également à travers d'autres caractéristiques comme le lien fort entre le sport professionnel et amateur ainsi que l'organisation basée sur un bénévolat massif.

Ces deux axes qui ont été les premiers à être définis par l'Union Européenne ont paradoxalement servis d'argumentaire pour justifier une non-implication dans le sport : puisque le sport présente des caractéristiques qui en font une activité particulièrement indépendante et unique, alors l'UE ne devrait pas s'impliquer dans sa gouvernance.

Le troisième axe, en revanche, est celui qui permet de comprendre l'implication récente de l'Europe dans le sport.

Il reconnaît au sport des fonctions sociales (Conseil européen 2000). Reconnaître au sport une fonction sociale va permettre à l'Europe de justifier une implication beaucoup plus forte. Cette justification est particulièrement claire à partir de 2007 lorsque le Livre Blanc sur le sport est publié (Commission européenne 2007). Il débute en définissant le sport comme « un phénomène social et économique en pleine croissance qui contribue considérablement à la réalisation des objectifs stratégiques de solidarité et de prospérité de l'Union Européenne. ».

Dès lors, la définition se précise pour pouvoir ensuite laisser place à l'action. L'Union Européenne définit d'abord des caractéristiques aux travers desquelles le sport présente des spécificités fonctionnelles : son rôle économique, son rôle sociétal et son organisation.

A travers ces caractéristiques l'Union Européenne a d'abord agi d'une manière passive puis, depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne en 2009, plus activement puisqu'elle dispose désormais d'une compétence en la matière.

En définissant, puis en agissant d'abord passivement et enfin activement à travers une compétence légale, l'Union Européenne réalise deux objectifs, l'un exprimé, l'autre corollaire au premier. Le premier objectif étant de se servir du sport comme un levier supplémentaire pour la construction européenne en s'appuyant d'une part sur ses effets positifs et d'autre part en tentant de diminuer les risques qu'il présente en tant que pratique (liés au sport professionnel, au dopage, à la discrimination, aux enjeux financiers). C'est ici l'objectif de la création d'une « dimension européenne du sport ».

Le deuxième objectif de l'Union Européenne, qui est de s'adjuger une partie du contrôle sur le monde du sport, est réalisé lorsqu'elle investit légalement le sport, à travers le Traité de Lisbonne. Ce faisant, l'Union Européenne vient modifier la gouvernance du sport à l'échelle Européenne en ajoutant une dimension supplémentaire à un système de gouvernance déjà très complexe que l'on peut qualifier de système de gouvernance multi-niveaux.

C'est l'ajout d'un degré de complexité à ce système qui est la base d'une stratégie envisageable pour l'EUSA. Cette nouvelle plateforme possible d'action est à investir par tous les types d'acteurs qui vont pouvoir y travailler, s'y développer, y collaborer mais aussi y être mis en concurrence. L'objet de la troisième partie sera d'envisager comment l'EUSA peut se servir de ce fait pour son développement futur.

3 *Le sport universitaire : européen oui mais pas encore assez*

Nous l'avons vu dans la première partie, l'EUSA et le mouvement sportif universitaire européen bien que jeunes et jusqu'alors dynamiques font face à des enjeux auxquels il est impératif de répondre. Cette réponse doit se faire dans une optique d'un développement à long terme au sein d'une organisation fonctionnant par projets et qui présente ses atouts et faiblesses propres.

Parmi les réponses possibles, nous avons rapidement éliminé le statu quo, qui non-seulement risqué mais également moralement contraire à une organisation qui vise le développement d'une pratique et des valeurs qui lui sont associées.

Adopter une réponse simplement financière, malgré son apparente simplicité (qui nous ferait dire que si les moyens financiers sont disponibles, alors tout est réalisable) présente des difficultés inhérente à la nature de la pratique (pratique non-professionnelle, multisports, faiblement médiatisés) et présente des risques conséquents (volatilité des sponsors, problèmes d'indépendance).

Nous avons alors envisagé une réponse qui prendrait en compte l'environnement dans lequel l'EUSA évolue et grâce auquel elle pourrait envisager son développement.

Cet environnement, celui du sport à l'échelle européenne, a rapidement évolué au cours de la décennie passée. La construction progressive de cet environnement autour du sport en tant que fait social ainsi que l'apparition d'un nouvel échelon de gouvernance laissent penser que des opportunités sont à saisir pour une organisation sportive européenne telle que l'EUSA.

Mais saisir ces opportunités est un défi qui nécessite, de la part de l'EUSA, une réflexion que nous allons tenter de mener ici, sur sa conception du sport universitaire, l'idée qu'elle se fait de son propre rôle et de la place qu'elle juge avoir au sein de ce système complexe qu'est « la dimension européenne du sport ».

Après avoir posé les bases d'une redéfinition du sport universitaire et du rôle de l'EUSA, nous nous intéresserons à ce que cela signifie concrètement en termes de projets à mettre en place.

Puis nous terminerons en envisageant une première approche des moyens possibles de mise en œuvre à même d'assurer d'une part la bonne réalisation des projets, mais aussi leur pérennité et par là même le développement pérenne à long terme d'une pratique éminemment européenne.

3.1 Redéfinir le Sport Universitaire : un fait sportif global.

Il s'agit ici non pas de vouloir mouler le sport universitaire dans les objectifs de la politique sportive européenne ce qui le limiterait nécessairement et ce qui limiterait par conséquent les actions à entreprendre par l'EUSA.

Il s'agit au contraire de démontrer que la pratique en elle-même et l'organisation en charge de son organisation présentent une adéquation de nature avec ce qui définit la « dimension européenne du sport ».

Pour ce faire, nous montrerons d'abord comment l'EUSA peut s'ouvrir sur une vision plus large de sa place dans le système du sport universitaire. Puis nous verrons en quoi le sport universitaire est effectivement une plateforme adaptée pour développer les fonctions sociales du sport et enfin nous verrons l'intérêt que l'EUSA a à faire valoir sa vraie représentativité européenne.

3.1.1 S'ouvrir à une vision plus large

Nous l'avons vu dans la première partie, l'EUSA s'est développée au cours de sa première décennie d'existence autour de deux idées principales : d'une part, structurer un réseau du sport universitaire européen, en regroupant les fédérations ou associations nationales concernées (NUSA) et en se dotant d'une structure de travail à même de mener des projets; d'autre part, développer la pratique du sport universitaire compétitif auprès des étudiants en proposant un programme sportif qui s'est progressivement étoffé.

Mais ce développement, que nous avons qualifié d'interne puisqu'il s'est fait dans le microcosme du mouvement sportif universitaire présente des limites. Il a produit une organisation très peu reconnue et une pratique peu visible.

L'EUSA doit donc, maintenant que son action de structuration initiale arrive à son terme et que la participation au programme sportif ne croît plus, s'ouvrir vers un développement que nous appellerons, par opposition, externe dont les modalités peuvent être explicitées.

L'EUSA doit ainsi chercher une nouvelle visibilité auprès des publics concernés par son action et ne doit pas uniquement se servir de relais nationaux, à travers les NUSA, pour mener à bien ses missions. Cette nouvelle visibilité passe par un élargissement de son rôle auprès de ces publics.

Ainsi elle doit envisager, tout poursuivant son action structurante à l'échelle européenne, des projets à même de toucher directement d'autres étudiants mais aussi les universités en tant qu'établissement, les organisations en charge du sport universitaire (aux échelles nationales et locales) notamment au travers des bénévoles travaillant au sein de ces structures.

Parallèlement à cette recherche de visibilité, l'EUSA doit également chercher une nouvelle forme de reconnaissance auprès des acteurs dont le lien avec le sport universitaire n'est pas direct. Ainsi les institutions politiques européennes en charge du sport, qui, comme nous l'avons vu pèsent d'un poids de plus en plus conséquent sur le paysage sportif européen et qui disposent de ressources importantes doivent être mises en jeu. Le mouvement sportif olympique (instances olympiques mais également fédérations européennes unisport) de par son importance majeure est également un acteur auprès duquel il est nécessaire de chercher un soutien et une reconnaissance.

Pour envisager la possibilité de ces deux objectifs, il est nécessaire d'appréhender le sport universitaire comme un phénomène plus large que le simple sport compétitif.

3.1.2 Une plateforme idéale pour promouvoir les fonctions sociales du sport

Le sport universitaire regroupe bien sur avant tout un ensemble de pratiques sportives au sens le plus classique du terme : les étudiants s'entraînent dans leurs associations sportives respectives, participent pendant la durée de leur cursus universitaire, face à d'autres étudiants, aux championnats organisés selon un schéma pyramidal du local à l'Europe.

Cette pratique présente en soi des caractéristiques qui permettent de dire qu'elle est en concordance avec les enjeux sociaux européens liés au sport. Notamment parce qu'elle constitue bien plus qu'une simple pratique sportive compétitive.

C'est d'abord une pratique amateur dans le sens où si effectivement, le statut d'étudiant et de sportif de niveau mondial n'est pas incompatible, les compétitions étudiantes en Europe ne présentent aucun enjeu financier personnel direct, sont peu médiatisées et mettent en concurrence, de par leur large ouverture des athlètes de tous niveaux (contrairement à l'échelle mondiale où les équipes sont sélectionnées par les fédérations, ce qui produit des compétitions où seuls les sportifs de haut-niveau ont leur place.)

Cette abstraction des enjeux financiers permet évidemment de poser le sport universitaire en alternative au sport spectacle marchand avec la recherche de la performance à tout prix comme seul objectif. Cette opposition, affirmée notamment par la FFSU (voir le projet fédéral, disponible sur le site internet) permet de prôner les valeurs d'un sport « éthique », « citoyen » et « santé » qui entraîne la notion d'amélioration de la santé (souligné par la BUCS), la lutte contre le dopage (dans laquelle l'EUSA est déjà impliquée) ou encore la possibilité d'une participation de tous (problématique de toutes les organisations étudiées). Tous ces points sont particulièrement soulignés dans les enjeux européens liés au sport, aussi bien dans le Livre Blanc que dans la Communication et il semble que l'EUSA puisse participer à l'action sur ces thèmes à travers sport envers une population jeune et active à laquelle elle peut avoir accès à l'échelle européenne.

En restant au niveau de la pratique elle-même, ou plutôt de son organisation directe dans les universités, le système qui domine en Europe est celui que nous connaissons en France des associations étudiantes à but non-lucratives basées sur un bénévolat des étudiants. Ce bénévolat est large puisqu'il comprend non-seulement les structures d'organisation, les éducateurs mais aussi le plus souvent les arbitres (pour la France, en 2006-2007, ce sont 2000 « dirigeants » et plus de 800 arbitres qui ont été formés grâce aux actions de la FFSU). Le sport universitaire entre en concordance ici avec l'objectif européen de visant à « favoriser le bénévolat et la citoyenneté active au moyen du sport » (Commission Européenne 2007a) et si cet objectif est pour le moment réalisé majoritairement à l'échelon national, de par l'organisation principalement locale au niveau de chaque université du sport universitaire, il est bien sur envisageable de le poursuivre à l'échelle européenne. Le programme de

bénévoles européens de l'EUSA peut être vu comme une ébauche de réalisation de cet objectif.

Enfin, il est à noter que le sport universitaire est une pratique importante de la vie étudiante. Même si les études manquent sur la culture sportive universitaire (voir malgré tout Garrigues 2004), nous pouvons dans les chiffres (pénétration du sport universitaire en France équivalente à celle du football) ou dans certains faits, banalisation partielle d'une demi-journée de cours en France et en Angleterre par exemple, prendre conscience de l'importance symbolique pour la vie étudiante. Cet aspect intégration et inclusion sociale du sport étudiant (qui se retrouve à l'échelle des fédérations, dans le projet fédéral de la FFSU par exemple ou dans la commission sur le sport et les femmes de l'EUSA) est également un point d'appui fort pour un futur développement de projets qui entrent en lien avec les orientations politiques européennes autour des fonctions sociales du sport.

Ces aspects, plus ou moins spécifiques au sport universitaire, s'ils sont rapportés aux échanges que celui-ci peut engendrer à l'échelle européenne, permis par la structuration préalable réalisée par l'EUSA, permettent de voir clairement en quoi, en plus d'entrer en résonance avec les objectifs d'un sport en tant que fait social, sa pratique peut être un apport à la construction d'une citoyenneté active européenne, dès lors que le sport universitaire ne se contente plus de se percevoir uniquement comme une pratique compétitive.

Il faut reconnaître que si ces différents aspects prennent un relief particulier quand ils sont appliqués au sport universitaire, ils ne lui sont pas exclusif et peuvent être en partie utilisés et justifiés par les fédérations sportives classiques. Il en est un en revanche qui fait la spécificité du sport universitaire, c'est celui contenu dans la devise de la FISU : « Excellence in Mind and Body », issue de la locution latine « Mens Sana in Corpore Sano », un esprit sain dans un corps sain. Le sport universitaire français parle, pour offrir une traduction aux aspects pratiques, de double excellence sportive et universitaire.

Ce concept de double excellence qui symbolise les liens opérés à travers le sport et l'éducation à travers le sport universitaire a plusieurs facettes.

La première facette, celle qui est généralement la plus reconnue est celle qui concerne le problème de l'éducation des sportifs de haut-niveau, la conciliation difficile entre une pratique intensive et des études supérieures. C'est encore une fois ici les réseaux créés par l'EUSA qui devraient être un levier pour agir dans ce domaine. L'importance de cette double

carrière aux yeux de l'Union Européenne est lisible dans les projets soutenus en 2009 dans les actions préparatoires (Commission européenne, 2009c), sous le titre «Promouvoir l'éducation et la formation dans le sport», les quatre projets retenus concernent cette problématique. Ce lien entre la culture universitaire et la culture sportive de haut-niveau très cher aux Américains est un point particulièrement souligné également en Angleterre mais peine à trouver une dimension européenne.

L'autre facette de cette double excellence est celle, plus vague, des liens entre le sport universitaire et le monde de la recherche, notamment dans les sciences du sport. Comme le souligne le projet fédéral de la FFSU disponible sur le site internet, le sport universitaire « peut constituer un terrain d'expérimentation privilégié et être une interface entre laboratoires universitaires et fédérations sportives. ». Cette assertion est également vraie à l'échelle européenne, et si les initiatives ponctuelles de réflexion commune entre le monde du sport et celui de la recherche ont vu le jour ; nous pouvons douter que l'ensemble des solutions possibles pour profiter du réseau créé par l'EUSA ont été envisagées. Ce dernier point rentre évidemment en concordance avec la notion d'éducation par et à travers le sport pointée par l'UE.

Ce n'est pas uniquement dans la pratique du sport universitaire, ses valeurs, sa large signification et les possibilités qu'elle offre qu'il faut chercher des possibilités de développement. Il nous faut regarder également dans ce qu'est l'EUSA en tant qu'organisation et ce que sa dimension européenne ouvre comme perspectives.

3.1.3 Une représentativité européenne à faire valoir

Comme nous l'avons vu précédemment la progressive implication des institutions européennes dans le sport a permis de créer un nouveau niveau de gouvernance, celui de la « dimension européenne du sport » qui est encore largement à investir. Ce niveau européen prévoit de laisser une grande part à l'action du mouvement sportif auto-organisé. Il semble indispensable pour l'EUSA d'investir ce niveau, de jouer un rôle sur cette structuration du sport européen.

Le premier atout qu'elle peut ainsi valoriser est le fait qu'elle représente une population tout à fait particulière, la population étudiante, active, dynamique et mobile. Cette population ne dispose pas d'autre représentation européenne dans le cadre du sport et elle est

particulièrement ciblée par l'Europe pour participer à la création d'une citoyenneté européenne (programme Erasmus, Service Volontaire Européen). Se positionner, aussi bien dans les relations que dans les actions, en s'appuyant sur cette spécificité permettrait de s'assurer une présence dans un secteur où la concurrence (entendre la concurrence pour l'obtention de la reconnaissance mais aussi des moyens ou de l'écoute européenne dans le cadre ce nouvel échelon de gouvernance) est donc faible.

Mais si comme nous l'avons expliqué plus haut l'EUSA doit se rendre plus visible auprès des différents acteurs sur lesquels elle agit, elle doit aussi rendre plus visible ces acteurs à l'échelle européenne et rendre plus clair le lien qui l'unit à ceux-ci. Opérer cette double recherche de visibilité passera également par la recherche de projets adaptés.

La forte représentativité européenne de l'EUSA, puisque elle regroupe la quasi-totalité des pays de l'Europe géographique et notamment l'ensemble des pays actuellement candidats à l'entrée dans l'UE (ou reconnus comme potentiels candidats), est une autre piste de réflexion vers laquelle l'EUSA peut s'engager dans l'optique de gagner cette reconnaissance globale par des actions de « coopération internationale dans le domaine du sport, de préférence avec les pays tiers européens – en particulier les pays candidats et potentiellement candidats » (Commission européenne 2011a)

Peut-être de façon anecdotique, il est intéressant de noter que le sport universitaire, de par son dynamisme en Europe sur la scène mondial est propre à favoriser, sur le territoire européen les échanges à l'échelle internationale (la FISU est basée à Bruxelles et l'EUSA est à l'origine d'une coopération internationale dans le sport universitaire entre les associations continentales). Ce qui encore une fois vient s'accorder avec cet objectif assigné au sport par l'Europe de « partage de nos valeurs avec les autres parties du monde » (Commission européenne, 2007a).

En tant qu'organisation, l'EUSA se devrait donc, vu ses caractéristiques, de s'orienter vers un positionnement clairement basé sur la représentation des étudiants mais aussi sur sa représentativité très large de l'Europe, qu'elle peut faire valoir aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières de l'Europe.

3.2 Une stratégie, des projets

Nous l'avons donc vu l'EUSA peut s'appuyer sur une très forte adéquation entre la pratique du sport universitaire et les fonctions sociales du sport que l'Europe veut développer. Elle peut également orienter son développement vers la « dimension européenne du sport ». Pour cela elle doit impérativement s'orienter vers un développement plus large plus ouvert impliquant l'ensemble des acteurs.

Cette stratégie ne peut prendre forme qu'à travers des actions concrètes. Dans le cas de l'EUSA, il semble pertinent, vu les caractéristiques sur lesquelles nous voulons nous appuyer et compte tenu du développement antérieur de l'association à travers des projets successifs, de ne pas chercher à bouleverser l'organisation mais entériner cette logique de projets pour son développement futur.

Ainsi, il s'agit ici de proposer des ensembles d'actions concrètes qui viennent appuyer cette stratégie et par la même devraient répondre aux enjeux de identifiés dans la première partie.

Les projets proposés ne le sont pas sous forme détaillée mais les grandes lignes sont présentées ainsi que leur justification vis-à-vis des stratégies envisagées. Ces projets sont présentés autour des trois axes évoqués précédemment mais des liens se font naturellement entre ces trois axes.

3.2.1 Visibilité de l'EUSA auprès de ses cibles

Jeux européens Universitaires

Le premier projet que nous proposons ici est particulier puisqu'il est déjà en cours de réalisation, il est d'une ampleur particulière et il couvre en partie les trois axes que nous souhaitons mettre en avant dans les activités de l'EUSA.

Les Jeux Européens Universitaires qui seront tenus pour la première fois en juillet 2012 à Cordoba en Espagne sont un évènement sportif universitaire (donc dans la continuité des championnats d'Europe universitaires où ce sont des délégations d'universités et pas de pays qui s'affrontent lors des compétitions).

Le programme sportif qui comprend dix sports devrait voir s'affronter environ 3000 étudiants. Ce qui en fera un des évènements sportif les plus importants du continent européen.

Le programme sportif de l'EUSA bien que mobilisant un nombre d'étudiant équivalent était jusqu'alors très dispersé (huit pays organisateurs pour onze championnats en 2010, 14 pays pour 16 championnats en 2011). Cette dispersion, bien que prouvant le dynamisme du sport universitaire en Europe représente un frein majeur à la reconnaissance de l'EUSA.

En proposant des évènements de petite ampleur non liés les uns aux autres, elle rend difficile l'identification de son action, notamment auprès des étudiants qui voient d'abord le travail des organisateurs locaux. En revanche, en proposant un évènement majeur et concentré sur lequel elle peut mobiliser d'importantes ressources, l'EUSA se donne une possibilité de se rendre beaucoup plus visible auprès des étudiants, son premier public.

A travers cet évènement sportif, c'est la suite logique des activités de l'EUSA qui prend forme mais c'est également un signal qu'elle envoie aux étudiants pour signaler son action. C'est avant tout en cela qu'il représente une réponse à ce problème de la visibilité limitée de l'EUSA auprès de son propre public.

Mais cet évènement représente également en soi un signal envoyé à l'ensemble du mouvement sportif pour montrer aussi bien le dynamisme du sport universitaire européen que la volonté de le construire dans sa dimension européenne. Ce signal doit permettre d'attirer l'attention à la fois du monde sportif mais également des politique autour du sport universitaire pour créer une dynamique sur laquelle l'EUSA devra par la suite s'appuyer.

C'est enfin une réponse aux enjeux d'une mise en valeur des fonctions sociales du sport si importantes lorsque l'on envisage désormais le développement d'une pratique à l'échelle européenne. C'est d'abord en soi un large plateforme de rencontre pour les 3000 étudiants qui vont échanger, s'opposer, partager durant cette compétition où les titres sportifs n'ayant pas de reconnaissance fédérale, ni d'enjeux financiers sont moins sujets à l'exacerbation des dissensions sportives. Cet évènement permettra ainsi de rendre l'Europe concrète aux yeux des étudiants participants dans une mesure bien supérieure à celle des championnats d'Europe actuels.

Mais c'est aussi parce que cet évènement servira de support à un éventail d'évènements annexes, notamment des conférences et formations qui sont un moyen concret de développer les liens susmentionnés entre le sport universitaire et l'éducation au sens large.

Création d'un réseau mobilité études et sport de haut-niveau

Grâce à ce projet, c'est l'EUSA en tant que plateforme possédant et pouvant générer un réseau qui peut être mise en avant.

L'idée de ce réseau est d'approcher ce problème de la double carrière sportive et universitaire, qui comme nous l'avons dit est une des caractéristiques distinctives du sport universitaire, d'un point de vue européen. Un point de vue européen signifie d'une part une favoriser la mobilité des étudiants et d'autre part la mobilisation d'un réseau pour atteindre ce premier objectif.

D'un point de vue concret, cette action signifie la création d'une plateforme, d'abord numérique mais amenée à prendre des formes concrètes pour la mise en lien d'étudiants à la recherche d'une mobilité étudiante européenne mais étant inscrit dans une logique sportive de haut-niveau qu'ils ne souhaitent pas sacrifier.

Dès lors deux problèmes se posent : créer la possibilité d'une mise en lien pertinente entre les volontés de mobilités et les possibilités sportives offertes par les universités et d'autre part la réussite pratique de ces expériences de mobilité.

L'EUSA à travers l'ensemble des universités participantes aux événements qu'elle coordonne est capable de créer une carte des universités selon leurs spécialités sportives et peut développer une connaissance plus poussée de ces caractéristiques sportives des universités grâce aux fédérations/associations nationales.

Elle touche également de potentiels étudiants qui suivent cette logique de double carrière au travers des championnats d'Europe.

La mise en lien, à part des questionnements sur les méthodes de communication ne semble pas ainsi poser de problèmes particuliers.

La réalisation d'échange et leur réussite est plus problématique, elles nécessitent au préalable les actions envisagées dans la section sur la représentativité européenne en ce qu'elle permettrait une meilleure connaissance du phénomène et la possible édition de guides bonnes pratiques dans ce domaine. Construire une relation avec des universités ou fédérations partenaires autour d'un label ou d'une charte de bonnes pratiques dans le domaine de l'accueil de sportifs de haut-niveau semble être une piste à explorer pour envisager la réussite d'un tel projet.

Cette action permet de répondre bien sûr à l'objectif d'une ouverture plus large vers les acteurs cibles des actions de l'EUSA puisqu'elle mettrait en jeu des universités (particulièrement 'sportives'), nécessiterait l'appui des fédérations et impliquerait les étudiants de haut-niveau du territoire européen.

Envisager cette action nécessite d'envisager également à plus long terme, l'action que pourraient avoir les fédérations sportives olympiques (souvent les premières impliquées dans les filières de haut-niveau) mais également les instances européennes en charge des programmes d'échanges qui seraient des partenaires à envisager.

Nous pouvons préciser que ce projet répond également à des objectifs de la section suivante puisqu'il répond en partie à la demande concernant cette problématique du lien entre éducation et sport particulièrement mise en avant par l'Union Européenne.

Fondation EUSA

Le projet d'une fondation créée par l'EUSA dont l'objet serait de supporter des projets de sport universitaire en Europe participe également de cette stratégie de rendre ses activités plus visible auprès des étudiants et universités.

L'objectif serait de soutenir des projets sélectionnés après une phase d'appel à candidature issus des associations sportives étudiantes. Ces projets devront avoir un impact à l'échelle de l'université ou proposer des échanges inter-universitaires, dans un même pays ou mieux, proposant des échanges entre pays européens.

Les critères de sélection se feront en prenant en compte les contextes nationaux : il s'agira de favoriser les projets issus des pays les moins favorisés en termes de sport universitaire, notamment ceux provenant des pays non-membres de l'Union Européenne.

Le soutien est bien sûr envisagé d'abord financièrement avec des bourses accordées aux projets les plus prometteurs mais une mobilisation des réseaux de l'EUSA notamment en ce qui concerne les bénévoles est également envisageable pour permettre la bonne réalisation de ceux-ci.

Proposer ce type d'action vise d'abord à rendre l'EUSA visible auprès des universités via les clubs sportifs universitaires mais également auprès des étudiants impactés par ces projets. C'est aussi un moyen pour impliquer les étudiants activement dans la réalisation de projets d'envergure européenne, un moyen de dynamiser le sport universitaire européen par l'action

de ceux qui en sont les principaux acteurs. Il n'est pas inenvisageable que certains projets initient des collaborations entre universités au moment de leur conception même, ce qui serait un effet positif non-souhaité à développer.

Une structure de type fondation serait également un moyen d'attirer vers l'EUSA et ses activités des partenaires : aussi bien les organisations sportives susceptibles de poursuivre les même but, que les institutions européennes ouvertes aux ambitions de développement des fonctions sociales du sport que les entreprises privées susceptibles de trouver un vecteur d'image positive.

3.2.2 Les fonctions sociales via le sport universitaire

Les projets présentés ci-dessus et dans la section suivante participent pour la plupart plus ou moins directement à la réalisation de l'objectif de développement de certaines de ces fonctions sociales du sport. Il est assez aisé d'imaginer une multitude de projets répondant à ces critères. Les deux exemples présentés ici ont la particularité de répondre d'abord à ce critère des fonctions sociales du sport (alors que ceux des deux autres sections relèvent avant tout des autres objectifs) et peuvent être coordonnés ou organisés directement par l'EUSA.

Initiative Européenne Anti-Dopage

Ce projet est particulier puisque d'une part il n'est pas à l'état de proposition mais est déjà en cours de réalisation et d'autre part il n'est pas à l'initiative de l'EUSA. L'EUSA est uniquement partenaire d'un projet mettant en commun l'action de diverses organisations (Comités Olympiques Nationaux, Associations de lutte et éducation contre le dopage, Fédérations multisports) issues de six pays européens (France, Allemagne, Autriche, Suisse, Slovénie, Italie).

L'objectif de ce projet est de construire une mentalité européenne contre le dopage et de développer l'éducation contre le dopage chez les jeunes.

Le moyen principal utilisé est la formation de Jeunes Ambassadeurs Anti-Dopage à l'échelle de l'Europe ainsi que la réalisation d'un catalogue de bonnes pratiques et d'un guide de l'éducation anti-dopage basé sur les expériences des partenaires du projet.

La formation des cinquante ambassadeurs issus des différentes organisations partenaires se fera au travers de rencontres encadrées par des experts dans le domaine issus également de ces organisations.

Il est attendu que les ambassadeurs formés puisse d'une part participer à la diffusion des pratiques anti-dopage et à la création de réseaux à l'échelle de leurs organisations et que d'autres part ils mobilisent leurs compétences et réseaux pour la formations de nouveaux ambassadeurs.

L'objectif final est de créer à travers ces jeunes ambassadeurs et les organisations qu'ils représentent, une Alliance Européenne Anti-Dopage à même de participer activement à la lutte contre le dopage lors des évènements sportifs touchant les jeunes.

Un tel projet laisse apparaître clairement son objectif principal : la lutte contre le dopage, qui est évidemment, indirectement, une des fonctions liées au sport, celle de la promotion d'une activité physique saine à même de d'améliorer la santé publique.

En dehors de cet objectif clair, qui rend le projet attrayant aux yeux de l'Union Européenne, on peut également voir qu'il participe à la création d'un réseau européen dans le domaine. C'est l'inscription dans ce réseau qui rend ce projet important pour l'EUSA à même par-là de se faire connaître et de rencontrer de possibles interlocuteurs.

Formation de jeunes dirigeants sportifs européens

Un projet de formation de jeunes dirigeants associatifs ou capables du moins de mettre en œuvre des projets à l'échelle locale dans leur université ou à l'échelle européenne en mettant en jeu des échanges interuniversitaires relève de la fonction du sport comme levier du bénévolat et de la promotion de la citoyenneté active (et européenne).

L'EUSA dispose pour réaliser ce projet d'un réseau de professionnels (au sein des fédérations/associations nationales mais aussi via les différents organisateurs des championnats d'Europe universitaires) dont les compétences peuvent être mises au service de la formation de ces étudiants.

Les évènements et actions de l'EUSA permettent déjà d'envisager une plateforme sur laquelle se baser pour donner forme concrète à ces formations. Il est ainsi envisageable lors des championnats d'Europe ou des Jeux Européens Universitaires de prévoir une formation théorique accompagnée d'observation en situation voire d'action par les étudiants dans un contexte de bénévolat qui permettrait de « vivre » l'évènement.

Tout comme la fondation EUSA, un projet de ce type vise à insuffler une dynamique européenne directement au sein des universités et de leurs clubs sportifs en montrant aux

étudiants qu'une vision européenne est possible et qu'elle leur permettrait d'ouvrir l'horizon de leurs projets.

C'est également proposer des formations dont la portée ne s'arrête pas au domaine du sport : ouvrir les étudiants à la gestion de structures associatives, à la mise en œuvre de projets dans cette dimension européenne c'est les ouvrir à leur futur qui sera très probablement européen.

Ce projet permettra également la rencontre d'étudiants actifs d'horizons différents qu'il faudra faire échanger au-delà de la simple formation pour donner encore plus de réalité à cet objectif de construction de la citoyenneté active européenne.

3.2.3 Une représentativité européenne à faire valoir

Enquête sur le sport universitaire – Base de données européenne.

Il semble important, comme une réponse à la Commission européenne qui souhaite appuyer ses politiques sur des « éléments concrets dans le domaine du sport » (2011a), d'établir une cartographie exhaustive du mouvement sportif universitaire européen, ce qui n'a pas été fait jusqu'à maintenant mais est largement envisageable par le réseau direct de l'EUSA à travers les NUSA. Mener une enquête d'envergure destinée à produire une base de données pertinente et actualisée sur le sport universitaire est un moyen pour se doter d'un outil objectif permettant de présenter le sport universitaire aux possibles partenaires mais aussi aux institutions.

Cet effort de rationalisation et de compréhension qui n'a pas encore été envisagé devrait également permettre aux acteurs principaux (EUSA, FISU, NUSA) de mieux appréhender leur propre champ d'action et de proposer des actions plus ciblées et plus pertinentes. En somme de présenter une somme de pratiques à même d'envisager une « bonne gouvernance » du sport universitaire.

Concernant les modalités de ce projet, il nécessite évidemment une base de données de contacts à même de fournir les informations requises. Cette base de données existe : ce sont les contacts dans les fédérations nationales.

Si l'enquête se veut être exhaustive, elle doit comprendre trois aspects.

L'un, purement quantitatif, concernant la pratique du sport universitaire lui-même dans les quarante-deux pays membres de l'EUSA. Nombre d'étudiants, nombres d'étudiants licenciés,

nombres d'universités engagées, nombre de clubs, participations aux évènements internationaux sont parmi les données à prendre en compte.

Le second concernant l'organisation du sport universitaire : types de structures, nombre d'étudiants bénévoles, liens avec les autres institutions, niveau de professionnalisation à tous les échelons (fédérations, clubs étudiants, entraîneurs, éducateurs), degré d'action des fédérations et clubs (projets sportifs, extra-sportifs).

Le dernier concernant l'aspect économique du sport universitaire : sources de financement, budgets, impact économique. Ce dernier aspect présente des difficultés vu la diversité du phénomène du sport universitaire et les outils restent à construire si il veut être envisagé.

Il est bien sur attendu qu'une grande diversité et hétérogénéité entre les pays européens ressortira d'une telle enquête, mais ce n'est qu'en dressant un tableau clair que l'EUSA de son champ d'action que l'EUSA peut faire valoir une vraie représentativité européenne auprès des différents acteurs.

Echange de bonnes pratiques, Transfert de Connaissances.

Une initiative telle que la précédente, si elle présente effectivement des intérêts en soi, ne prend tout son sens que si elle est suivie d'une utilisation concrète des données et de leur analyse.

Il est donc recommandé de lui associer l'organisation de rencontres du sport universitaire, plateforme de discussion sur l'évolution de la pratique, les initiatives nationales et européennes, les bonnes pratiques.

L'organisation d'un évènement de ce type peut se servir du support d'évènements sportifs (Jeux Européens Universitaires) et devrait permettre de voir se rencontrer à l'échelle européenne, l'EUSA, les fédérations nationales, les clubs universitaires mais également les organisations ayant un lien indirect avec le sport universitaire (sport et jeunesse, sport et éducation).

Ces rencontres sont à même de proposer un lieu d'échange sur des problèmes précis identifiés par l'enquête mais offrent également la possibilité d'une diffusion des innovations, initiatives et bonnes pratiques mises en place individuellement ou collectivement dans les pays

membres de l'EUSA. Comme nous l'avons vu en effet le sport universitaire reste pour le moment une pratique organisée (au sens large) à l'échelle nationale à travers la structure des clubs sportifs où agissent les étudiants (sportifs ou bénévoles).

Proposer de telles rencontres nécessite évidemment la construction d'un réseau plus large que celui actuel constitué majoritairement des NUSA. Elles doivent donc intervenir dans un second temps, après la mise en place des actions à même d'ouvrir le réseau de l'EUSA.

Proposer cette plateforme, c'est participer le plus directement possible à la création de cette fameuse « dimension européenne du sport » dans le cadre du sport universitaire puisque l'objectif majeur serait de mettre en jeu une diversité d'acteurs provenant d'une large diversité d'horizons nationaux.

Cette initiative qui permettrait à tous les acteurs de la gouvernance du sport universitaire de se retrouver, serait donc un axe plus concret de développement de celle-ci que celui théorique proposé par l'enquête.

Coopération Internationale

Faire valoir une dimension européenne passe également par la promotion de celle-ci en dehors des frontières du continent européen. Cette coopération internationale ne doit évidemment pas empiéter sur les activités de la puissante FISU mais doit se faire dans le cadre bien particulier du sport universitaire dans sa spécificité continentale.

Cela signifie un travail de coopération avec les organisations continentales américaines, asiatiques, africaines et d'Océanie du sport universitaire.

Une action a déjà été engagée dans ce sens avec la réunion de ces organisations avec pour but l'échange d'informations sur les pratiques dans chaque continent. Mais ces échanges à l'échelle des dirigeants des organisations ne sont pour l'instant pas suivis d'actions plus concrètes.

Ces actions concrètes peuvent prendre deux formes, d'une part, à l'instar de la proposition précédente, la forme de rencontres et d'échanges de connaissances, compétences, bonnes pratiques dans le domaine de l'organisation du sport universitaire à l'échelle continentale.

L'EUSA peut dans ce cas se porter maître de l'initiative puisqu'elle dispose de l'organisation la plus structurée et la plus développée, sur le continent le plus actif en terme de sport universitaire (à l'exception des Etats-Unis, qui sont un cas complètement à part comme précisé précédemment avec une organisation avant tout économique du sport universitaire).

Cet échange se ferait alors avant tout dans le sens d'un transfert de connaissances vers notamment la Fédération Africaine du Sport Universitaire (FASU) et l'Oceania University Sport Association (OUSA) qui sont pleine phase de structuration de leurs mouvements.

Il faut voir ainsi la possibilité pour l'Europe de diffuser à travers le sport universitaire ce modèle sportif dont elle défend les spécificités.

Il faut rappeler également que cet objectif de coopération internationale est affiché par les institutions européennes qui voient dans le sport un moyen d'influence notamment sur les « pays tiers ».

L'autre possibilité d'action concrète est l'échange plus classique autour d'évènements sportifs. Des projets transcontinentaux de ce type, pour ne pas rentrer en concurrence avec les activités de la FISU se devraient de mettre en jeu des équipes universitaires (sur le modèle des championnats d'Europe universitaires.) mais l'intérêt qu'ils présenteraient serait avant tout de montrer encore une fois le dynamisme du mouvement sportif universitaire européen. Il faudrait s'interroger sur leur pertinence en termes de coût et d'impact sur la construction d'une dimension européenne du sport universitaire.

3.3 Quels moyens d'action pour envisager la mise en œuvre des projets ?

Dissocier dans les projets, leurs contenus des moyens de les mettre en œuvre peut sembler étrange mais le contexte permet d'envisager des modes d'actions particuliers pour chercher une mise en œuvre réussie des projets. C'est en effet une approche à l'échelle européenne, aussi bien par ses institutions que par son mouvement sportif voire sa société civile qui s'impose.

Il s'agit ici finalement de proposer une première approche pour comprendre quels sont les canaux qui pourraient être utilisés par l'EUSA pour faciliter son action dans cet environnement complexe et mouvant où il est inenvisageable d'agir entièrement seul pour une organisation de la taille de l'EUSA.

3.3.1 Se saisir de l'opportunité de l'Union Européenne

Nous l'avons dit, l'Union Européenne ne présente pas uniquement une vision théorique du sport mais adopte une attitude pratique envers celui-ci. Le soutien financier aux organisations sportives et aux projets sportifs étant son principal moyen d'action actuel. Vu les nouvelles orientations de l'Europe face au sport (Communication et Actions préparatoires de 2011), il est fortement probable que ce moyen d'action va perdurer.

L'EUSA par son statut d'organisation sportive à but non-lucratif et non-gouvernementale fait évidemment partie des « fédérations sportives européennes » qui sont les premiers acteurs cités par la Commission Européenne dans le Livre Blanc sur le sport quand il s'agit « d'associer de façon appréciable » les acteurs au « dialogue structuré ».

Ce statut rend l'EUSA particulièrement à même d'attirer d'abord les fonds européens pour supporter ses projets, à l'instar de ce qu'a réalisé ENGSO qui a été financée par l'Union Européenne dans cinq projets différents dont deux où cette organisation est chargée de diriger les projets.

Parvenir à obtenir un soutien de l'Union Européenne ne semble pas présenter de difficulté outre mesure dans la mesure où comme nous l'avons montré, les projets qui peuvent être développés sont en adéquation très forte avec les objectifs européens, mais cette recherche de financements européens n'est pas le seul axe qui permet d'envisager l'Union Européenne comme un chemin pour activer les projets.

L'EUSA commence d'ailleurs timidement à comprendre cette possibilité puisqu'elle fait partie d'un projet de création de réseau et d'éducation à la lutte contre le dopage, supporté en 2010 par l'Union Européenne au travers des Actions Préparatoires (Commission européenne, 2010)

Il semble désormais possible puisque les institutions européennes se sont toutes emparées à des degrés divers du fait sportif, d'envisager des actions de lobbying auprès de celles-ci pour gagner avant tout une reconnaissance mais aussi pour concrètement construire un réseau politique attentifs aux problèmes du sport universitaire.

Si un lobbying fort et intensif n'est possible que par des organisations d'envergure supérieures, tels le CIO ou la FIFA qui ont en partie participé à amener le sport sur l'agenda européen à la fin des années 1990 par ce moyen (Garcia 2007, Parrish 2003), il n'est pas inenvisageable à l'échelle de l'EUSA d'espérer construire un réseau de moindre ampleur.

L'organisation maintenant régulière d'évènements propres au dialogue entre l'Europe et les acteurs du mouvement sportif (par exemple, le Forum du Sport à Budapest en février 2011, la Conférence sur les Statistiques Sportives à Bruxelles en mars 2011 à l'initiative de la Commission Européenne) semble fournir une plateforme idéale pour établir des contacts.

Une approche indirecte par des associations ayant pour but cette promotion du sport est également une piste à explorer. A titre d'exemple, Sport et Citoyenneté, un think-tank associatif à but non-lucratif avec pour vocation « la promotion des valeurs fondamentales du sport afin de les mettre au service de la société » présente les atouts d'une structuration et d'une compétence déjà établie en matière de lobbying et peut-être approché par une association telle que l'EUSA.

Cette activité de lobbying peut également être inversée : l'invitation de personnes clés (Député Européen ayant un intérêt particulier pour le sport, Membre de la Commission Européenne en charge du sport) lors des évènements organisés par l'EUSA (conférences, réunions ou évènements sportifs majeurs) permettrait évidemment de faire avancer les intérêts de l'association par la construction même minime d'un réseau de personnes. Ce réseau étant pour le moment limité au monde du sport universitaire, s'étendant très discrètement au mouvement sportif olympique.

3.3.2 Les partenariats comme une nécessité

L'Europe nous permet donc d'une part de trouver une stratégie à suivre mais elle nous permet également d'envisager la réalisation de cette stratégie.

Mais les projets proposés et leur réalisation n'est pas réalisable par l'EUSA si elle continue à travailler en restant centrée sur elle-même et sur le monde du sport universitaire uniquement.

D'une part parce que les ressources humaines, matérielles et financière dont elle dispose sont largement insuffisantes et d'autre part car l'objectif des projets proposés est bien de construire une dimension européenne dans le sport universitaire et il paraît intellectuellement absurde de vouloir construire une dimension européenne en travaillant seul, quel que soit le domaine.

Et enfin parce que le travail en partenariat est une condition sine qua non pour attirer l'attention et les fonds de l'Union Européenne dans les projets.

La question qui se pose alors est : qui sont ces potentiels partenaires avec qui l'EUSA est susceptible de travailler et de développer ses projets ? Les identifier est une première étape mais nous pouvons également envisager leur apport concret.

Il paraît pertinent d'aller chercher d'abord chercher des partenaires dans le domaine qui nous concerne : le sport universitaire. Trois types de partenaires sont identifiables à ce niveau, les autres organisations continentales en charge du sport universitaire, les fédérations/associations nationales et les associations sportives étudiantes.

Ces trois types d'organisations visent en effet les mêmes buts que l'EUSA à des échelles différentes et disposent de compétences et ressources qui sont à même de participer à la réalisation des projets de l'EUSA.

Les fédérations nationales du sport universitaire sont bien sur déjà associées en ce qu'elles sont membres de l'EUSA et qu'elles gèrent souvent la mise en œuvre des championnats d'Europe universitaires mais elles disposent de bien plus que ces compétences en organisation d'évènements sportifs. Leur action directe auprès des étudiants en font des interlocuteurs privilégiés pour espérer élargir le réseau de l'EUSA et sa visibilité. Alors que l'EUSA en retour leur permet d'envisager de nouveaux projets d'ampleur européenne.

Les associations sportives étudiantes quant à elles, si elles ne disposent pas des moyens financiers des fédérations ou d'un réseau aussi développé, elles disposent en revanche d'un réservoir d'étudiants actifs bénévoles mobilisables dans le cadre du développement du sport universitaire. C'est au niveau personnel que l'EUSA peut chercher à établir des contacts et partenariats avec les bonnes volontés au sein de ces organisations pour envisager la réalisation de projets qui nécessitent une implémentation au niveau local au travers des associations. L'EUSA de son côté est à même d'apporter à ces associations un dynamisme porté par des projets originaux d'échanges européens.

Enfin dans le cadre sportif universitaire, il faudra se pencher sur le travail avec les alter-egos les plus proches de l'EUSA : les autres fédérations continentales du sport universitaire. Proposant chacune des organisations, des histoires et des actions différentes, elles sont avant tout amenées à collaborer dans l'échange de connaissances et le transfert de bonnes pratiques pour proposer une bonne gouvernance du sport universitaire. Ces partenariats d'organisations similaires prennent d'ailleurs déjà forme puisque l'EUSA et l'AUSF (Association Asiatique du Sport Universitaire) ont déjà formalisé un partenariat et l'ensemble des associations continentales participent désormais à des réunions communes bien que celles-ci ne soient qu'informatives pour le moment.

Le mouvement sportif fédéral est également à envisager comme source de partenariats à travers les fédérations européennes unisports des sports concernées par l'EUSA. Notamment pour crédibiliser, faciliter et pérenniser l'organisation de l'activité de base de l'EUSA que sont les championnats d'Europe universitaires. Les fédérations européennes disposent en effet de réseaux et de compétences qui permettent notamment une aide logistique et un relais médiatique dont l'EUSA se devrait de profiter. L'apport pour les fédérations concernées est assez clair, permettre de mettre en valeur leur pratique au niveau d'un public dynamique tel le public étudiant est une opportunité à saisir que l'EUSA peut offrir.

Les organisations plus larges, dont l'implication dans le mouvement sportif est plus ou moins directe sont également des sources potentielles de partenariats. Il en va ainsi, par exemple, de l'Agence Mondiale Anti-Dopage ou de ENGSO. Ces associations possèdent d'une part un réseau politique fort et des compétences déjà établies notamment dans le domaine de l'éducation à travers le sport, un des axes principaux que l'EUSA se doit de développer. Des intérêts communs lient ces associations et l'EUSA peut trouver à travers elles des idées de projets auxquels se greffer qui entrent en concordance avec sa stratégie. Ces associations

disposeraient grâce à l'EUSA d'un accès au monde étudiant sportif européen qui ne dispose pas d'autres structures.

Cette question des partenariats revient à ajouter une dimension aux actions de l'EUSA, qui s'est d'abord interrogée sur « agir pour qui », et qui commence à envisager ici le « agir avec qui » et « pourquoi ». La question du « comment agir avec » ne sera pas posée ici puisqu'elle semble encore éloignée des préoccupations directes de l'EUSA.

3.3.3 Sans oublier les financements privés

Nous l'avons dit précédemment, ce n'est pas l'attrait médiatique actuel de l'EUSA et de ses activités qui peuvent permettre d'envisager l'attraction de partenaires privés pérennes et importants. Nous avons également pointé les risques liés à une focalisation sur des financements privés (volatilité, risque de perte d'indépendance)

Mais la recherche de financements privés importants peut intervenir dans une phase plus lointaine du développement de l'EUSA lorsqu'elle aura trouvé une assise confortable dans le paysage sportif européen et qu'elle pourra compter sur un réseau de partenaires déjà bien établi.

La tenue future en 2012 des premiers Jeux Européens Universitaires, comme nous l'avons expliqué dans la section consacrée aux projets va offrir une opportunité à l'EUSA de s'afficher massivement sur un évènement de très grande ampleur. Malgré des attentes faibles en termes de retombées médiatiques classiques, il est attendu que la mobilisation de tout un mouvement sportif pour la réalisation d'un évènement engageant plus de trois mille étudiants originaires de plus de trente nations européennes devrait focaliser l'attention sur le sport universitaire. Cette focalisation est amenée à être renouvelée puisque l'évènement se déroulera à partir de 2012 sur une base biannuelle.

Cet évènement est évidemment un atout pour attirer les possibles sponsors. Rappelons également que fort des spécificités du sport étudiant, cet évènement servira également à l'EUSA de plateforme pour la tenue d'évènements annexes dans le domaine de l'éducation liée au sport, au bénévolat et servants au développement du réseau européen.

A travers cet évènement de sport global, ce sont des valeurs que l'EUSA se doit de faire ressortir. Ces valeurs, explicitées au cours du mémoire, sont évidemment un atout de plus dans la recherche de partenaires.

L'opportunité commerciale proposée à des sponsors ne doit évidemment pas être négligée puisque qu'au travers des évènements organisés par l'EUSA c'est une population très bien ciblée, mobile, dynamique et qui représente les consommateurs de demain qui est accessible.

Outre cet évènement d'importance, c'est également la multiplication de projets de portée européenne qui doit permettre à l'EUSA de présenter un intérêt auprès de sponsors ayant pour objectif l'identification à une image d'ouverture continentale.

Ce sont évidemment les projets qui impactent directement un public ciblé (universités, étudiants) qui seront le pivot d'une recherche de financements privés. Mais une politique de sponsoring cohérente et complète ne peut évidemment être construite pour le moment vu le manque d'attractivité et le faible nombre de projets globaux proposés par l'EUSA.

Conclusion

L'EUSA arrive aux limites de son expansion, de sa croissance ou tout du moins d'une première phase de celles-ci. Elle a grandi, pendant les dix premières années de son existence comme un enfant égocentré : se développant en restant centrée fortement sur son propre monde, celui du microcosme du sport universitaire compétitif. Structurant, organisant autour d'elle un réseau d'acteurs avec comme point de vue presque unique celui des compétitions sportives universitaires d'échelle européenne.

Elle doit maintenant, en entrant dans l'adolescence, s'ouvrir au monde : à la fois à ses alter-égos organisations non-gouvernementales sportives européenne mais elle doit aussi comprendre et accepter les structures dans lesquelles elle évolue. Elle doit même désormais apprendre et se servir de ces structures si elle veut pérenniser son développement futur.

Si l'EUSA veut passer à l'âge adulte, celui d'une organisation pleinement intégrée dans son environnement disposant de moyens d'actions variés, elle doit passer par une compréhension des lois de la gouvernance du monde sportif européen.

Ces lois impliquent d'adopter une vision européanisée du sport universitaire. Une vision européanisée signifie une vision élargie qui fait tomber les œillères du simple sport compétitif. Un sport dont les fonctions sociales sont mises en exergue pour le développement de nouveaux projets, une pratique qui se doit mêler d'avantage les trois termes qui la compose : Europe, université et sport.

Cette vision élargie passe évidemment par des projets qui devront toucher les acteurs plus larges du monde sport universitaire : étudiants, bénévoles, dirigeants, universités, organisations continentales des autres continents. Ces acteurs devront être touchés à travers les thèmes variés qui définissent les fonctions sociales du sport et dont le sport universitaire, de par ses caractéristiques propres mais aussi son organisation particulière en Europe peut se faire l'avocat.

Mais cette européanisation, l'EUSA se doit de l'appliquer également, si elle veut la réaliser dans ses projets, à ce qu'elle est en tant qu'organisation. Elle doit chercher désormais à s'entourer de possibles colocataires de l'étage « Europe » du complexe bâtiment qu'est celui de la gouvernance sportive européenne. Il est clair que parmi ses colocataires, l'EUSA se devra de compter avec l'Europe politique qui est désormais compétente en matière de sport

mais elle devra s'atteler à travailler avec le « mouvement sportif » au sens large puisque celui-ci est investi de lourdes missions par cette Europe politique.

S'engager dans cette voie européenne, même en s'inscrivant la logique de projets qui a réussi à l'EUSA, nécessite une implication forte des membres (employés, comité exécutif, assemblée générale, commissions). Si les orientations proposées ici sont amenées à être mise en place, il serait intéressant d'étudier la réaction au changement subie par les acteurs de l'EUSA et il serait également intéressant d'accompagner ces changements en proposant des nouvelles formes de travail et de collaboration au sein de l'Association Européenne du Sport Universitaire.

Bibliographie

Arnaut JL. *Independent European Sport Review*, [En ligne]. 2006. URL : <http://www.independentfootballreview.com/doc/A3619.pdf> [09-06-2011].

British Universities and Colleges Sport (BUCS). *Annual Review 2009-2010*, [En-ligne]. http://c1593.r93.cf3.rackcdn.com/11002_Annual_Review_2009-10_210x210_AW_lr.pdf (Page consultée le 09 juin 2011).

Chaker AN. *Bonne gouvernance dans le sport - une Etude Européenne*. Strasbourg : Conseil de l'Europe ; 2004.

Chappelet JL. *Autonomy of Sport in Europe*. Strasbourg : Conseil de l'Europe, . 2010.

Commission Européenne. *Rapport d'Helsinki sur le Sport : Rapport de la commission au Conseil européen dans l'optique de la sauvegarde des structures sportives actuelles et du maintien de la fonction sociale du sport dans le cadre communautaire*. COM (1999) 644 final, 1999.

Commission Européenne. *Livre Blanc sur le Sport*. COM (2007) 391 final, 2007a.

Commission Européenne. *Plan d'action "Pierre de Coubertin"*, Document accompagnant le Livre Blanc sur le Sport. SEC (2007) 934, 2007b.

Commission Européenne. *Analyse d'impact*, Document accompagnant le Livre Blanc sur le Sport. SEC (2007) 932, 2007c.

Commission Européenne. *L'Union Européenne et le sport : Historique et contexte*, Document accompagnant le Livre Blanc sur le Sport. SEC (2007) 935, 2007d.

Commission Européenne. *Appel à propositions – EAC/21/2009– Action préparatoire dans le domaine du sport (2010/C 111/08)*. Journal Officiel de l'Union européenne (C111/12) ; 15 mai 2009. <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:133:0010:0011:FR:PDF> (page consultée le 09 juin 2011). 2009a

Commission Européenne. *Preparatory Actions – Call for Proposals - EAC/21/2009 Results of the selection process*, [En ligne]. http://ec.europa.eu/sport/preparatory_actions/doc928_en.htm (Page consultée le 09 juin 2011). 2009b.

Commission Européenne. *Appel à propositions – EAC/22/10 – Action préparatoire dans le domaine du sport (2010/C 133/09)*. Journal Officiel de l'Union européenne (C133/10) ; 22 mai 2010a. <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:133:0010:0011:FR:PDF> (page consultée le 09 juin 2011). 2010a.

Commission Européenne. *Preparatory Actions – Call for Proposals - EAC/22/2010 Results of the selection process*, [En ligne]. http://ec.europa.eu/sport/preparatory_actions/doc1001_en.htm (Page consultée le 09 juin 2011). 2010b.

Commission Européenne. Communication de la commission au parlement européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions : Développer la dimension européenne du sport. COM (2011) 12 final, 2011a.

Commission Européenne. Impact Assessment Accompanying the Communication "Developing the European Dimension in Sport". SEC (2011) 67, 2011b.

Commission Européenne. *Appel à propositions – EAC/18/11 – Action préparatoire dans le domaine du sport (2011/C 131/08)*. Journal Officiel de l'Union européenne (C131/11) ; 3 mai 2011. <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:131:0016:0017:FR:PDF> (page consultée le 09 juin 2011). 2011c.

Conseil européen. *Declaration No. 29, on Sport*, Attached to the Treaty of Amsterdam amending the Treaty on European Union, the Treaties establishing the European Communities and certain related acts. 1997.

Conseil européen. *Declaration on the Specific Characteristics of Sport and Its Social Function in Europe, of Which Account Should Be Taken in Implementing Common Policies*, Presidency Conclusions. Nice European Council, 7-9 December 2000.

Corrado PM. Sport, a new EU competence. What is it likely to mean in practice?. *European Capital of Sport Magazine*; 2010 (1): 24.

European University Sports Association. *Statutes of EUSA*, [En ligne]. http://www.eusa.eu/en/tools/documents/eusa_events_rules_regulations (Page consultée le 09 juin 2011).

Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU). *Projet Fédéral*, [En-ligne]. http://www.sport-u.com/cmsms/uploads/file/doc_2008/projet_federal.pdf (Page consultée le 09 juin 2011)

Fédération Internationale du Sport Universitaire (FISU). *Statuts et Règlements d'ordre intérieur*, [En ligne]. http://www.fisu.net/medias/fichiers/statuts_FISU_2009_version_francaise.pdf [Page consultée le 3 mai 2011]

Fédération Internationale du Sport Universitaire (FISU). *2008 Statistics - World University Championships*. Brussels : Fédération Internationale du Sport Universitaire ; 2009.

Garcia B. From Regulation to Governance and Representation: Agenda-Setting and the EU's Involvement in Sport. *Entertainment and Sports Law Journal* [on-line] 2007;5(1): 1-13 [09-06-2011]. URL: <http://www2.warwick.ac.uk/fac/soc/law/elj/eslj/issues/volume5/number1/garcia/garcia.pdf>.

Garcia B. *The European Union and the Governance of Football: A Game of Levels and Agendas*. Thèse STAPS: Université de Loughborough, 2008.

Garcia B, Miettinen S, Parrish R, Siekmann R. *The Lisbon Treaty and EU Sports Policy*. European Parliament: Brussels ; 2010.

Garrigues S. *Facteurs et processus de développement du sport universitaire. L'exemple des universités toulousaines*. Mémoire DEA : Université Toulouse 2 "le Mirail", 2004.

Gualtieri, A. History, organisation and financing european university sport : the role of EUSA. Danube Rectors'Conference [on-line]. Maribor, Slovenia, 21-23 Septembre 2006. p97-107 [09-06-2011]. URL :<http://www.d-r-c.org/documents/DRCGAMaribor2006.pdf>

Hengesch P, Lanners M. Le Management d'un Projet « Creation d'un pool européen interregional du sport ». Mémoire : Master Européen de Management des Organisations Sportives, 1997.

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). *Les étudiants par type d'établissement*, [En ligne].
http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATCCF07111 (Page consultée le 09 juin 2011).

KustecLipicer S. EU-Centric Governance in Sport?The Slovenian Experience with the White Paper Process. Journal of Contemporary European Research [on-line] 2007;3(3):273-289 [09-06-2011]. URL: <http://www.jcer.net/ojs/index.php/jcer/article/view/53/64>.

Marks G, Hooghe L, Blank K. European Intergration from the 1980s: State-Centric v. Multi-Level Governance. Journal of Common MarketStudies. 1996; 34(3):341-378

Miège C. Le sport dans l'Union européenne: entre spécificité et exception ?. Revue Etudes Européennes [on-line]. 2006 (9) [09-06-2011]. URL: http://www.etudes-europeennes.eu/images/stories/Archives/9-11_Sport_et_UE_C_Miege.pdf

Orwell G. The Sporting Spirit. In: Shooting an Elephant and Other Essays. London: Penguin Books ; 2003.

Parrish R. Sports Law and Policy in the European Union. Manchester : Manchester University Press ; 2003.

Pečovnik M, éditeur. First 10 Years 1999-2009.Ljubljana : European University Sports Association ; 2010.

Union Européenne. *Versions consolidées du traité sur l'Union européenne et du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (2010/C)* [en-ligne]. Journal Officiel de l'Union européenne (C83) ; 30 mars 2010. <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:083:FULL:FR:PDF> (page consultée le 09 juin 2011)

Vermeersch A. All's Fair in Sport and Competition? The Application of EC Competition Rules to Sport. Journal of Contemporary European Research [on-line], 2007;3(3): 238-254 [09-06-2011]. URL: <http://www.jcer.net/ojs/index.php/jcer/article/view/48/70>

Jugement de la CJCE

Case 36/74 *Walrave and Koch v Union Cycliste Internationale* [1974] ECR 1405.

Case 13-76 *Gaetano Donà v Mario Mantero* [1976] ECR 1333.

Case C-415/93 *Union Royale Belge des Sociétés de Football Association v Bosman* [1995] ECR I-4921.

Sites internet fréquemment consultés

European University Sport Association (EUSA)
www.eusa.eu

Fédération Internationale du Sport Universitaire (FISU)
www.fisu.net

Commission Européenne – Sport Unit
http://ec.europa.eu/sport/index_en.htm

British Universities and Colleges Sports (BUCS)
<http://www.bucs.org.uk/>

Association Polonaise du Sport Universitaire (AZS)
<http://www.azs.pl/>

European Non-Governmental Sports Organisation (ENGSO)
<http://www.engso.com>

Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU)
www.sport-u.com

Master
« Conduite de Projets &
Développement des Territoires »

Spécialité « Conduite de Projets en Sport, Santé et Société »

Parcours « Management et Communication en Sport »

Mémoire de fin d'études présenté pour l'obtention du grade de master

ANNEXES

Le sport universitaire sur l'échiquier du sport européen.

présenté par

Valentin Dupouey

Proj&Ter

Maître de stage : Matjaz Pecovnik, Secrétaire Général, European University Sports Association, Ljubljana (Slovénie)

Guidant universitaire : Gil Denis, Responsable du Master Proj&Ter, UFR STAPS, Nancy

Juin 2011

Annexes

Annexe 1 : Plan d'Activité de l'EUSA 1999	3
Annexe 2 : Protocole de la 4 ^{ème} Conférence du Sport Universitaire Européen	5
Annexe 3 : Adhésions à l'EUSA	9
Annexe 4 : Rapport de l'Assemblée Générale de l'EUSA 2003	10
Annexe 5 : Statuts de l'EUSA.....	15

Annexe 1 : Plan d'Activité de l'EUSA 1999

European University Sports Association (EUSA)

EUSA
Am Moritzwinkel 6
30167 Hannover
Tel. +49/511/762-5150
Fax +49/511/ 762-4965

Hannover, den 04.11.2010

EUSA Plan of activities

1) Information

There should be a continuous exchange of information about developments, events etc. in the member countries. For example:

- modification of statutes
- results of elections
- new sports
- important events and developments etc.

On a regular basis this information should be collected and composed to a bulletin which may also be used on a national level to inform the single universities. This bulletin should be distributed by email and mail approximately 4 times a year.

2) Calendar of sports activities

There are multiple local and/or regional sports events all over Europe. For such events there currently is no systematic information nor invitation available on a regular basis.

It would be the task of an European Association to establish a regular calendar of

- a) tournaments, relays and competitions where international participation is possible
- b) national championships open for students from other countries
- c) sports camps organised either by universities or by national federations open for international participation

Neither will there be a general standard nor fixed requirements for these events. However, EUSA will eventually make some general recommendations. It is the obligation of the national federation which introduces the event to guarantee a quality suitable for students.

EUSA will gather the necessary information (dates, places, sports, address of organising institution, etc.) from the national federations and will publish it via Internet and the regular bulletin.

3) European competitions on university level

Taking the interest in competitions of university teams on an international level into account, there could for example be some kind of European Cup for the national team sports champions or general tournaments between universities on different levels etc.. Some existing tournaments could be adopted to turn them into official championships; new tournaments may be initiated.

It would be the task of EUSA to determine the regulations, to establish a system of classification and to nominate the host. The system may operate – according to the number of interested universities / teams – within the frame of one tournament, regional qualification or others.

4) Conferences

To intensify the exchange of information, knowledge and opinions EUSA should organise conferences on different levels where subjects of European University Sport can be discussed.

Subjects could be

- structure of university sports centres
- implementation of university sports within the university
- professional aspects of sports administrators
- consequences of European law on the national sports systems
- etc.

5) Commissions

In order to approach the above mentioned and other issues, working-groups should be established such as

- Sport
- Bulletin/Information
- Professional matters/conferences
- Finances
- Student affairs

After a first period of experience some of these working-groups may be transferred into steady commissions.

Approved by the General Assembly on November 13th, 1999 in Vienna

PROTOCOL OF THE 4th EUROPEAN UNIVERSITY SPORTS CONFERENCE 1999

Friday, November 12th 1999

- 18:15 Participants enter the conference hall
- 18:28 Welcome by Wolf Frühauf (Austria, host) on behalf of the Austrian University Sports Organisation, mentioning
- the last meetings
 - all European members of FISU were invited
 - 2/3 of the FISU members are represented
- 18:30 Welcome and presentation of the delegates in alphabetic order
- 18:35 Commemoration of the ancient and late FISU president Mr. Primo Nebiolo
- 18:40 Reading of the agenda
- 18:45 Wolf Frühauf (host) offers to chair the conference, approved by applause
Pieter Tilstra (Netherlands) takes the floor to give the introduction speech, stressing the
- history of FISU
 - students' need to overcome borders not only in study, but also in sports and leisure
- 18:58 Wolf Frühauf (host) offers to answer questions concerning the conference and the agenda. There are none.
- 19:00 Closing of the session, invitation by the host to dinner and reception

Saturday, November 13th 1999

- 09:10 Welcome by the host, reading of the program:
- discussion of the statutes up to 11:00
 - building of a working group to edit the statutes
- 09:11 Roch Campana (Belgium) takes the floor for a speech, stressing especially that
- the new organization should not try to compete with FISU
 - the new organization should not give the impression that it wants to exclude non-European sport activities
 - that therefore its activities be parallel with FISU's and the other continents and well defined
- 09:19 The host welcomes the delegation of the Czech Republic which arrived on Saturday

PROTOCOL OF THE 4th EUROPEAN UNIVERSITY SPORTS CONFERENCE 1999

09:20 One delegate of each France, the Netherlands, Sweden, Germany, and Great Britain moves to the front row of seats. They are to lead the ensuing conversation, read the statutes, and explain them

Stefan Bergh (Sweden) starts the section by section discussion of the statutes

09:24 Floor is opened for aforesaid discussion, the draft of the statutes is modified in the following way:

Name / Objectives

§ 2b to co-ordinate and organize (Poland) competitions, conferences, mass-sport-events and other activities both at university [and national] (France) level;

§ 2c to represent university sport in general and the national university sports (Cyprus) federations in particular in relation to [the European Community, the European University Conference and European Sports Organisations]; - European organisations; (Switzerland - suggestion to list the single organisations in the appendix)

§ 2d to disseminate throughout Europe the ideals of university sport in close collaboration with the International University Sports Federation (FISU) and [international] - other European (Italy) organisations.

Official Seat / Language

§ 6 The administration of the Association will be [the responsibility of] - undertaken by (Portugal) the National Federation under the responsibility (Belgium) of the incumbent President, who is required to ensure the efficient operation of that administration.

§ 7 The official working language of the EUSA is English and French (France).

Membership

§ 8 All European national University Sports Federations may be ordinary members. Only one National University Sports Federation will be recognised in each country. In cases of dispute that federation will be the one recognised [by the country's Ministry of Education] - under the guidance of FISU rules (Switzerland).

§ 9 Members shall be admitted on application by a decision of the General Assembly. Said admission shall require a [2/3] - absolute (Belgium) majority of the members attending the General Assembly voting in favour.

General Assembly

§ 16 The General Assembly is the supreme governing authority for the Association. It comprises the delegates appointed by the valid Members. More than 50% of valid Members present shall constitute a quorum (Cyprus). The General Assembly is led by a person, who is elected by the assembly on a proposal of the Executive Committee (Denmark).

- § 17d to elect the President, the Vice-President (Poland), the Executive Committee and the Auditors every second year (Switzerland);
- § 20 The notice of the meeting must be sent to each Member at least [60] - 90 (Belgium) days before the date of the General Assembly.
- § 21 Items for the agenda (including member proposals) must be with the secretariat at least 45 days before the meeting. (inserted into the draft for clarity, submitted before the discussion)
- § 22 The agenda and all other necessary documentation such as proposals from Members, nominations (Norway) or any candidatures must be sent to the Secretariat not later than 30 days before the date of the General Assembly.

Elections

- § 25 replacement version, submitted together with the inserted § 21:
All elections are by absolute majority, and secret ballot. If the number of candidates is equal to the number of vacant positions members may vote by an absolute majority (Norway) to reopen nominations.

If there are two or more candidates for the positions as President and Vice-President, the candidate who receives the majority of the votes is elected. If no candidate receives a majority of the votes, there will be a new ballot between the two candidates who have received most votes. If two or more candidates receive equal votes a ballot between these will take place. If the two candidates in the final ballot receive equal votes, drawing of lots is decisive. The other Members of the Executive Committee are elected in one ballot.

Each Member has a maximum of 7 votes for the election of Members of the Executive Committee but may cast only one vote per candidate. The candidates with the most votes are elected. In the case of equal votes between two or more candidates in determining who is to be elected, a new ballot between these candidates will be decisive.

Executive Committee

- § 26c convening an extraordinary General Assembly as required (Italy).
- § 27 The Executive Committee is composed of [7] - 9 (Slovenia) people: the President, the Vice-President and [5] - 7 members.

Note: Brackets design text requested to be struck out, followed by a suggestion of what to write instead. Parentheses mark the authors of the suggested changes or additions.

11:00 Break for half an hour

11:40 Session recommences, statutes have been marked according to aforesaid suggestions. The modified version is discussed. Stefan Bergh leads the discussion, it is convened to vote by raising the flags, with one vote per country. All countries present are to vote, i.e. 26, not only the prospective members.
Vote counters: Peter Riiser, Wolf Frühauf

Name / Objectives

- § 2b (Poland): original text is retained (20 ayes)
(France): original text is retained (17 ayes)
- § 2c (Cyprus, Switzerland): modifications accepted by consensus
- § 2d (Italy): modifications accepted by consensus

Official Seat / Language

- § 6 (Portugal, Belgium): modifications accepted by consensus
- § 7 (France): original text is retained (23 ayes)
- § 8 (Switzerland): modifications accepted by consensus
- § 16 (Cyprus): modifications accepted by consensus
(Belgium): accepted after Germany suggested the compromise to change Denmark's version "who is not a member of the Executive Committee" to "on a proposal of the Executive Committee".
- § 17 d (Poland, Switzerland): modifications accepted by consensus
- § 20 (Belgium): modifications accepted by consensus
- § 21 Inserted paragraph accepted by consensus
- § 22 (Norway): modifications accepted by consensus
- § 25 Replacement paragraph is accepted by consensus
- § 26e (Italy): accepted by consensus
- § 27 (Slovenia): Draw at first, splitting the Conference into "Eastern" and "Western" countries, then on exhortation by Drago Balent to support his position several countries (Germany, France, Austria) change their opinion in favor of the modification.
- § 30b changed unanimously to "presides over the meetings of the Executive Committee", striking "...the General Assembly and ..."

Annexe 3 : Adhésions à l'EUSA

Année d'adhésion à l'EUSA	Pays
1999	Autriche, Belgique, Chypre, République Tchèque, Danemark, Estonie, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Lituanie, Malte, Hollande, Norvège, Pologne, Portugal, Yougoslavie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Royaume-Uni
2000	Bulgarie, Macédoine, Lettonie, Roumanie
2001	Croatie, Finlande, Islande, Moldavie, Ukraine
2002	Espagne
2003	
2004	Russie, Turquie
2005	Albanie
2006	Monténégro
2007	Bosnie-Herzégovine, Biélorussie
2008	Géorgie, Azerbaïdjan

Pays non-membres de l'EUSA : Andorre, Vatican, Monaco, Luxembourg, Saint-Marin, Arménie, Lichtenstein

Annexe 4 : Rapport de l'Assemblée Générale de l'EUSA 2003

European University
Sports Association



Hanover, December 31st, 2003

EUSA General Assembly 2003

December 6th, 2003

Ljubljana / SLO

Minutes

1.) General

(1.1) Opening

The President of EUSA officially opened the General Assembly 2003 by welcoming members to Ljubljana/SLO and thanked the Slovenian University Sports Federation (SUSA) for their generosity and efforts in hosting the delegations.

The President recorded that the General Assembly had been convened in accordance with the statutes and that 27 out of 35 member federations were present (list of attendances - see attached).

(1.2) Election of the Chair

The President proposed Leonz EDER (SUI) as Chairman of the General Assembly 2003.

➤ **The proposal was approved by acclamation.**

(1.3) Granting of observer status.

No application for observer status had been requested.

(1.4) Approval of the minutes

The President stated that no formal objections to the minutes of the General Assembly held in December 2002 in Nafplion/GRE, had been submitted prior to this meeting. The Chairman therefore proposed approval of the minutes.

➤ **The minutes of the General Assembly held in December 2002 in Nafplion / GRE were unanimously proved as a true and correct record.**

(1.5) Approval of the agenda

The Chairman proposed the following amendments with two items for the agenda:

(2.2.) Report of the Student Commission

(6.1.) Progress Report, Winter Universiade 2005

➤ **The agenda was approved unanimously as proposed.**



2.) Report

(2.1) Annual report

The President introduced the annual report of the Executive Committee (EC). In addition to the written report and referring to the latest decisions of the EC, he highlighted and completed the following aspects:

- **Events 2004**

At its meeting on December 4th, 2003 the EC attributed the following events for the year 2004:

- EUC Football: Wroclaw / POL (Date: 04 – 12/07/2004)
- EUC Badminton: Krakow / POL (Date: 23 – 26/09/2004)
- EUC Futsal: Lefkosia / CYP (Date: 19 – 26/09/2004)
- EUSA Symposium: Falun / SWE (Date: 14 – 18/10/2004)

The President announced the change of dates of EUC Beach-Volleyball which would take place in Klagenfurt / AUT June 16th – 19th, 2004 and of EUC Volleyball, hosted by Minho/POR September 21st – 26th, 2004.

EUC Basketball would most probably be hosted by Mulhouse/FRA. For EUC Karate and EUC Tennis appointments of hosts were postponed until the end of January 2004.

- Sustainability of the organisation

The EC had followed the suggestion of the GA 2002 asking the EC to allocate various responsibilities to its members. For the future, the President mentioned the possible assignment of the functions of a Treasurer and/or a Secretary General within the statutes.

The President reported on the establishment of an office with hired staff on a part-time-basis since July 2003. Indeed it was noted with regret that the current Executive Officer, Britt DAHMEN, would leave the office at the end of the year and the President would be looking for a new person for the beginning of 2004. The EC suggested a discussion about the installation of a permanent location for the office within the next two years.

Generally speaking, there was a high increase in activities and the association was developing a large number of EUCs; so, during the meeting in Daegu discussion had taken place around the need for continuity and reliability, noting the desire of countries to develop further EUCs (9 in 2004). The EC had stated that development would need to take place on the basis of participation levels and the availability of host countries. The priority would be to stabilise existing events.

- Commissions

The EC had decided to replace individual Technical Delegates (TD) by Technical Commissions (TC) and to appoint Chairpersons of each TC. In each TC there should be no more than 3 TDs. The TCs had been invited to attend the General Assembly, and it was noted that 7 out of 14 TDs had been able to come along. The President announced a meeting of the present TDs together with the EC after the General Assembly.

- Sport activities

Individual sports

Thérèse SALVADOR (EC) reported briefly on the successful organisation of the EUC Karate in Podgorice/SCG. The EUC Tennis had had to be cancelled due to a lack of entries. For 2004 the sports programme in individual sports would be increased by Cross-Country and Badminton.



Team Sports

Sinisa JASNIC (EC) summarised the year for the EUCs in teams sports which had been very successful. One of the main challenges for the future would be the increase of participants and participating countries. For 2004 the sports programme for team sports would be increased by Futsal (men) and Beach-Volleyball (men/women). He thanked the hosts of this year's EUCs for their support and their efforts in making the events a highlight of student athlete life.

- **Symposium**

Dinos PAVLOU (Vice-President) reported briefly on the 2nd Symposium in Crete/GRE. He highlighted the improvement in participation: 43 participants from 14 countries (2002: 30 from 8 countries), of which 60% were students. The feed-back concerning aspects of organisation and accommodation was very good. He thanked the University of Crete for their efforts in organising the event.

- **Finances**

The Treasurer, Alberto GUALTIERI, pointed out some political aspects concerning the budget of EUSA. Some member countries had not paid their debts for more than 2 years. The EC suggested suspending those members from their membership rights (no votes at the GA, no access to EUCs etc.) unless and until they had met their debts. EUSA would charge them for another 4 years and would expel those countries from the membership if they continued not to pay.

In order to increase the annual budget, the EC suggested a change of principle of charging entry fees by adapting the FISU model: 20€ one-time general entry fee per participant (athletes and officials) in every EUSA-event. This would replace the current system of 100€ per team in team-sports. Furthermore the organising rights fee would rise from 100€ to 200€ from 2004 onward.

- **Next steps**

The President stated that for the future the development of strategic plans for EUSA-activities would be strongly recommended since EUSA now had a bigger platform to work on and many challenges lay ahead .

One of the most important challenges would be the increase of financial resources (especially in attracting sponsors), also in order to establish a permanent office.

Next to the strategic development of the sports programme EUSA also would need to focus on the events in the context of education, since these events are the most promising for attracting EU-funds. The EC recommended a discussion about the frequency of the organisation of the EUSA-Symposium since the FISU-Forum which fell every two years might have an affect on the participation at the Symposium, especially if both events were to take place in Europe.

(2.2) Report Student Commission

Tiger DE SOUZA, Chair of the student commission, added the following aspects to the written report:

- Student Network: the network currently represents 15 countries. It communicates via internet at least once a month and through the participation at the Symposium. Its aim is to attract the involvement of two students per country to improve continuity.



- Symposium: The Student Commission circulated a feedback form to the participants (to date 40% response rate, 73% students). Relating to the sessions the highest score went to those topics directly related to student sport. The recommendation on structure and content would be to have one main theme with keynote speakers and topics related to EUSA and student sport as well as poster presentations about the university sport structures in different countries. A detailed report would be circulated to the members.
- Website and branding: The Student Commission suggested the development of a mascot in order to raise the awareness of EUSA students. The website would need an easier navigation system as well as a more pleasing design in order to attract students.

(2.3) Discussion of the annual report

Par ?? (SWE) had not seen a record of EUSA-meetings in Daegu/KOR during the Summer-Universiade. He also criticised the structure of the report since it mixed up reports and future activities. The activity programme should be a separate item again in the future.

The President answered that the meetings in Daegu were informal and therefore not officially mentioned in the report. This might change for the future since FISU is considering stronger links with regional and continental organisations.

With regard to the activity programme it did not seem appropriate to propose activities for a newly elected EC. The EC had therefore decided to mention only suggestions for activities as done in the chapter "Next Steps" of the annual report.

Lenny BARRY (GBR) noted a conflict he requirements of the statutes if the activity programme were not discussed and decided on separately (Art. E, 17 (f)). He stated that in order to provide continuity and work in the best interests of the association, a separate activity plan did make sense.

The President admitted that the EC did not pay attention to the statutes in this case and apologised. Nevertheless in his personal opinion the political direction was part of the report and the incoming EC would have a direction to work on.

Lenny BARRY (GBR) proposed that the GA approved the seven items named in "next steps" as the activity programme.

Matjaz PECOVNIK (SLO) asked for reasons for the changing of dates of Beach-Volleyball, since the new dates would clash with WUC Beach-Volleyball. Wolf FRÜHAUF (EC) explained that in order to promote the event appropriately, together with other sports events in Klagenfurt/AUT at the same time the OC had proposed the change of dates. Sinisa JASNIC (EC) stated that the EC noted the problems but supported the idea of better promotion.

Tiina BELJAEVA (EST) remarked on the good work of the student commission.

Nick GRIVAS (GRE) noted a decrease in women's participation and in general participation in individual sports and mentioned also several organisational problems for EUCs. He proposed a concept for the future of developing a "European Universiade" in order to gather organisational infra-structure. For Tennis he stated that many countries had shown their interest in participating on a European level at a meeting in Daegu/KOR. The cancellation of EUC Tennis in 2003 was mainly caused through communication problems. He therefore asked to postpone the dead-line for hosting bids for EUC Tennis 2004. Furthermore he thanked all hosts for their efforts in contributing to the EUSA-programme.

Concerning the EUC Cross Country 2004, hosted by the Greek association in Nafplion, he mentioned that the National University Championships would be organised within the framework of the EUC and asked for approval of the GA.

The President stated that the decrease of women's participation was only noted in Basketball. On the other hand EUSA was able to present a near complete event-calendar for the next year at the GA, which seemed to be a big improvement on previous years. Concerning Tennis he



pointed out the significant involvement of Nick GRIVAS as the TD Tennis in gathering national TDs in Daegu/KOR. One of the results of this meeting was the preference of April as the date for EUC Tennis. If this were realised, the appointment of a host in the beginning of 2004 unfortunately seemed far too late. The combination of EUSA-events might be a possibility for discussion in the future. However it would be very difficult to find an appropriate date taking into account the various playing schedules of the different sports.

Roch CAMPANA (BEL) mentioned the necessity of increasing the number of countries participating at EUCs. He pointed out the clash of dates with FISU-events not only in Beach-Volleyball but also in Cross Country. He proposed the biannual organisation of EUC in those years where FISU organises Universiades. He questioned the proposal of a European Universiade.

The President commented that FISU and EUSA generally focus on different target groups. Anyhow EUSA would try to avoid clashes of dates. EUSA had originally decided to organise annual EUCs because EUSA concentrates on national university champions which are organised annually as well.

Matjaz PECOVNIK (SLO) remarked that target groups of all university sports events were students and they should have all options to visit the championships offered by international organisations.

Lenny BARRY (GBR) urged the GA to approve the report and the "activity programme" by adding the task to review its business and to evaluate why countries do not participate in or withdraw from EUSA-events.

The President mentioned the limited possibilities of evaluation since still most of the work in EUSA is done voluntarily.

Alison ODELL (EC) once again strongly recommended to EUSA to review its activities and to be careful in increasing an event-programme.

(2.4) Approval of the annual report

The Chairman asked the GA to approve the Annual Report.

- **The annual report was approved by unanimous vote.**

3.) Motions

(3.1) Modification to the statutes

- a) Norway

The Norwegian Association proposed the following modification of the EUSA statutes:

E) General Assembly

17. The functions of the General Assembly are:

- f. To adopt organisational strategies and activity programmes.

Jörn FAUSKE (NOR) presented the motion and explained this was being done with the desire to develop transparency in the decisions of the EC and the GA in order to achieve the potential that lay within EUSA. Therefore they would like the Executive Committee to draft a strategy for EUSA during the next period and present it to the GA 2004. This strategy-document should be the basic tool used by the Executive Committee in defining their priorities.

The President stated that there was high evidence that strategies would be necessary in order to develop an organisation successfully. Nevertheless the EC felt that a modification of statutes

Statutes of EUSA

A) Name/ Objectives/Duration

1. The name of the association shall be "European University Sports Association" and the association's official abbreviation shall be "EUSA" (hereinafter "Association"). The Association will be non-profit making and does not pursue commercial objectives.
2. The objectives of EUSA are
 - a. to maintain and develop regular communication between the national federations;
 - b. to co-ordinate competitions, conferences, mass-sport-events and other activities both at university and national level;
 - c. to represent university sport in general and the member federations in particular in relation to European organisations;
 - d. to disseminate throughout Europe the ideals of university sport in close collaboration with the International University Sports Federation (FISU) and other European organisations.
3. EUSA will pursue these objectives without any discrimination on political, religious or racial grounds.
4. The duration of EUSA is unlimited.

B) Official Seat /Language

5. The Association has its legal seat at Zürich/Switzerland.
6. The Association is subject to the national law of its legal seat.
7. The official working language of the EUSA is English.

C) Membership

8. All European national University Sports Federations (hereinafter "NUSA") may be ordinary members. Only one NUSA will be recognised in each country. In the case of dispute the NUSA will be the one recognised by the Executive Committee.
9. Members shall be admitted on application by a decision of the General Assembly. Approval of new members shall require an absolute majority of the active Members attending the General Assembly.
10. Membership of EUSA shall be terminated, or suspended, as appropriate, by dissolution of the NUSA automatically per the date of dissolution, by withdrawal by the NUSA or by exclusion or suspension of the NUSA by the General Assembly on recommendation of the Executive Committee. Exclusion or suspension of membership requires the support of an absolute majority of those active Members attending the General Assembly. During the period of suspension, the suspended NUSA is not deemed an active Member.
11. The Members shall pay an annual fee fixed by the General Assembly for a period of 2 years.

12. Only the Members whose annual fee has been paid by the end of the specific financial year will be considered to be active Members.
13. Organisations with an interest in University Sport may be invited as observers to the General Assembly by the Executive Committee. The General Assembly may grant such observer an observer status without granting any rights or obligations to the observer organisation.

D) Organs, Officers and Committees

14. Organs, Officers and Committees of the Association are:
 - a. the General Assembly;
 - b. the Executive Committee;
 - c. the President;
 - d. two Vice-Presidents;
 - e. the Treasurer;
 - f. the Secretary General;
 - g. the Commissions;
 - h. the Auditors.

E) General Assembly

15. The General Assembly is the supreme governing authority for the Association. It comprises the delegates appointed by the active Members. More than 50% of active Members shall constitute a quorum. The General Assembly is led by a person who is elected by the General Assembly on the proposal of the Executive Committee.
16. The functions of the General Assembly are:
 - a. to approve the annual reports;
 - b. to approve the annual accounts (balance sheet and financial statements) of the period in question after having taken into consideration the report of the Auditors;
 - c. to approve the budgetary provision for the following period;
 - d. to elect the voting members of the Executive Committee and the Auditors
 - e. to agree upon the number and composition of the Commissions on proposal of the Executive Committee;
 - f. to adopt a strategy plan and the activity programme;
 - g. to make modifications to the statutes;
 - h. to deliberate and to decide upon all questions or proposals submitted by the active Members or by the Executive Committee
17. The ordinary General Assembly is held annually at a date and venue to be determined by the Executive Committee.
18. An extraordinary General Assembly may be convened on the demand of at least one fifth of the active Members or by decision of the Executive Committee.
19. The notice of the meeting must be sent to each Member at least 90 days before the date of the General Assembly.
20. Items for the agenda (in respect of active Member proposals) must be with the President at least 45 days before the date of the General Assembly.

21. The agenda and other documentation relating to proposals from active Members, changes to statutes, and nominations must be sent to the Members not later than 30 days before the date of the General Assembly.
22. Each active Member will be entitled to one vote. Each NUSA delegation may include up to two delegates.
23. The decisions of the General Assembly are taken by a simple majority except where otherwise prescribed in the statutes.

F) Elections

24. All candidates must be of the nationality of the NUSA with the status of active Member which proposes him/her, except in the case of the position of president. Each NUSA can only present one candidate. A candidate can only be presented for a maximum of two posts and can only be elected to a single post.
25. All elections are by absolute majority of the active Members attending the General Assembly in the first round and thereafter by simple majority, and by secret ballot. If, however, only one candidate runs for or is nominated for election, his/her election in each round and in any event requires the absolute majority of the active Members attending the General Assembly. If the number of candidates is less than the number of vacant positions active Members may vote, by an absolute majority of the active Members attending the General Assembly, to reopen nominations. If the number of candidates is equal to the number of vacant positions the election may be held by an open ballot unless an active Member of the General Assembly objects.

Where there is more than one position available in an election, the voting will take place simultaneously for all positions. The names of all candidates will appear on the ballot paper, and those voting must select the exact number of the positions available. Ballot papers with less or more than the exact number of available positions will be invalid.

26. The President, the two Vice-Presidents and the Treasurer shall be elected by a separate vote.
27. For the positions of President and Treasurer, if there are two or more candidates for each of these positions, the candidate who receives the absolute majority of the votes is elected. If no candidate receives an absolute majority of the votes, there will be a final ballot between the two candidates who have received most votes. If in the first ballot two or more candidates receive equal votes a ballot between these will take place to determine who shall qualify for the final ballot. If the two candidates in the final ballot receive equal votes, drawing of lots is decisive.
28. The two Vice Presidents shall be elected in one ballot.
29. The other members of the Executive Committee are elected in one ballot.
30. For the election of the two Vice Presidents and the other members of the Executive Committee each active Member has a number of votes which matches the number of available positions to be filled, but may cast only one vote per candidate. The candidates with the most votes are elected. In the case of equal votes between two or more candidates in determining who is to be elected, a new ballot between these candidates will be decisive.

G) Executive Committee

31. The Executive Committee is responsible for:
 - a. the execution of decisions taken by the General Assembly;
 - b. the administration and running of the association;
 - c. the proposal to the General Assembly of the number and the composition of the Commissions;
 - d. the nomination of Working Groups;
 - e. convening an extraordinary General Assembly as required.
32. The Executive Committee is composed of 13 voting members including the President, the two Vice-Presidents and the Treasurer. Voting members must all come from different NUSA. The Secretary General shall be an additional member but will not have voting rights.
33. Voting members of the Executive Committee shall be elected for a term of 4 years. Each such term ends at the date of the next General Assembly following the end of the respective term. Voting members shall be eligible for re-election. Elected members sit in their personal capacity.
34. The Executive Committee meets at least twice a year.
35. Any matters not covered specifically by the statutes shall be referred to the Executive Committee, whose majority decision shall be final.

H) President

36. The President
 - a. represents the Association with all legal rights and duties;
 - b. presides over the meetings of the Executive Committee;
 - c. signs the minutes, accounting documents and the financial reports
37. He/she is authorised to sign any contract with the agreement of the Executive Committee.
38. When he/she is unable to fulfil his/her functions as President, he/she is replaced by the Vice-President with the longest service in the Executive Committee. The Vice-Presidents may deputise for the President for particular duties when so required.

I) Honorary President

39. An Honorary President is appointed by the General Assembly upon proposal of the Executive Committee.
40. To be nominated as Honorary President, an individual should have completed a minimum of two EUSA terms as President.
41. The Honorary President has the right to take part in the General Assembly and, on request of the Executive Committee, to represent EUSA at certain events.
42. An Honorary President will relinquish his/her position if the Executive Committee should decide to appoint a new one with due notice. It is intended that only one position of Honorary President shall be created within EUSA.

J) Officers

43. The Treasurer is responsible for the financial administration of EUSA. His/her special responsibilities include:
- a. complete a detailed set of accounts and balance sheet for the last financial period of EUSA, which will be submitted to the Executive Committee, to the Auditor and to the General Assembly;
 - b. make a periodic report at the meetings of the Executive Committee;
 - c. draw up a budget for consideration by the Executive Committee;
 - d. to agree on all payments of more than an amount determined by the Executive Committee.
44. The Secretary General is responsible for the secretariat of EUSA. He/she is appointed by the Executive Committee. His/her special responsibilities include:
- a. to organise the secretariat and to establish basic administrative procedures;
 - b. to prepare and organise the meetings of the Executive Committee and minutes of the Executive Committee, General Assembly and other meetings as designated by the President;
 - c. to coordinate all regular activities and special projects of EUSA;
 - d. to maintain files and annual reports, minutes of meetings, statements of accounts and other important records;
 - e. to maintain close contact with all NUSA;
 - f. to present a report to all meetings of the Executive Committee on the current working of the secretariat.
- The Secretary General is responsible to the Executive Committee for the efficiency of the administration.

K) Commissions

45. The Association may establish Commissions whose number and composition are determined by the Executive Committee.

L) Auditors

46. Two auditors are elected by the General Assembly for a period of four years. The auditors shall be eligible for re-election save that they shall not serve for more than three consecutive terms. Auditors shall not be members of the Executive Committee.
47. They report their findings to the General Assembly.

M) Finances

48. The financial year of the Association shall begin on 1st January and end on 31st December, unless otherwise determined by the Executive Committee.
49. The resources of the Association shall be derived from:
- a. membership fees;
 - b. all other revenue

N) Working in an Honorary Capacity

50. The members of the Executive Committee render their work in an honorary capacity and are entitled only to the reimbursement of effective expenses. A reasonable compensation may only be paid for specific members of the Executive Committee for particular efforts.

O) Modifications of the Statutes and Dissolution

51. Any modifications of these statutes require a majority of 2/3rds of the active Members present at the General Assembly voting in favour in order to be adopted.
52. The dissolution of EUSA requires a secret vote with a majority of 2/3rds of the active Members present at that General Assembly voting in favour. On dissolution of the Association any distribution of the effects will be decided by the same General Assembly. Any such distribution must, however, be for the benefit of a tax-exempted institution with objectives that are the same as to similar to the ones of the Association. A distribution to the members is excluded.

Vienna, December 5, 2009



MEMOIRE DE FIN D'ETUDE DE MASTER

Nancy-Université

Le sport universitaire sur l'échiquier du sport européen.

Valentin DUPOUEY

Université Henri Poincaré

Juin 2011

Sport universitaire, Gouvernance sportive, Politique sportive, Union Européenne, Projets

Ce travail pose la question d'un développement d'une pratique, le sport universitaire, à travers l'organisation chargée de sa structuration à l'échelle européenne : l'Association Européenne du Sport Universitaire.

Le contexte historique, organisationnel et pratique du sport universitaire en Europe est d'abord analysé pour déterminer les enjeux qui lui sont liés.

Puis, la position de l'Union Européenne face au sport est explicitée en ce qu'elle semble fournir une base de compréhension et d'action pertinente pour répondre aux enjeux identifiés.

Finalement, ce travail, en mettant en perspective les enjeux et le cadre sportif européen, propose, à travers des projets, une stratégie à adopter par l'Association Européenne du Sport Universitaire dont l'objectif ne serait pas uniquement le développement de la dimension européenne de la pratique du sport universitaire mais également la promotion d'une citoyenneté européenne dépassant les enjeux sportifs.

University sport, Sport Governance, Sports Policy, European Union, Projects

This piece of work raises the issue of the development of a very specific practice, university sport, through the association in charge of its organisation on the European level: the European University Sports Association (EUSA).

Firstly, the historical, organisational and functional context of university sport in Europe is scrutinised in order to work out the main issues linked to its development.

Then, the attitude of the European Union towards sports is clarified insofar as it seems to provide a relevant basis, both theoretically and in practical terms, to answer the issues raised in the first section.

Finally, the last section, by putting into perspective the aforementioned issues and the European sport framework, suggests a strategy to be adopted by the European University Sports Association to achieve not only the development of the European dimension of university sport but also to promote the idea of a European citizenship that goes beyond mere sporting goals.